



Bulletin municipal N°5



# Eperlecques



2017



TRAIT D'UNION



**POMPES-FUNEBRES**  
 Organisation de funérailles  
 Transports de corps  
 Tous salons funéraires  
 Articles funéraires

Habré n° 2014-62-4673

**MENUISERIE**

Bois, Alu, PVC  
 Charpente  
 Isolation - Agencement  
 Parquet - Escalier

**HARLAY**

101, Rue de l'Eglise  
 62910  
 EPERLECQUES

Tél : 03.21.93.12.71

sari.harlay@orange.fr

www.pompes-funehres-harlay.fr



**ENTRETIEN TOUS VÉHICULES :**

- pneumatiques
- amortisseurs
- freinage
- géométrie
- vidange
- distribution
- pare brise
- embrayage
- rotules

**FORFAIT GEOMETRIE A PARTIR 120 € TTC**

**+ DE 500 PNEUS EN STOCK  
 MONTAGE DU 8 AU 26 POUCES**

ZA DU MUGUET  
 62910 EPERLECQUES  
 03.21.93.07.32  
 gt.pneus.services@gmail.com



**Bernard PIERRU**

Gros-œuvre • Maçonnerie • Béton armé  
**Travaux neufs et Rénovation**  
 62910 EPERLECQUES - Tél. 03.21.39.85.93



• ETUDE  
 • CONSEIL  
 • RÉNOVATION  
 • GÉNIE CIVIL  
 • VRD

**Jean-François NARED**  
 Chargé d'affaires  
 Port 07 77 89 28 67 Fax 03 61 51 00 20  
 Fax 03 61 51 00 23  
 jnared@gmail.com  
 Z.A.C du Muguet - 62910 EPERLECQUES

www.ts-contruction.fr



Soin visage et corps DECLEOR  
 Maquillage UV  
 Luminothérapie

35 Rue du Pégilia - 62910 Eperlecques  
**03 21 11 44 48**



**ABSIN**

MATERIEL-PRODUITS DE NETTOYAGE  
 VENTE ET SAV TOUTES MARQUES

Tél : 03 21 39 42 36 - Mail : a.bouchez@abon-nord.fr



Equipements du motard et de sa moto  
 Atelier de réparations / Entretien toutes marques

De mardi au samedi  
 9h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

ZA du Muguet 62910 EPERLECQUES  
 03.21.95.71.72  
 eperlecques@dafy-speed.fr



**Ets Jean-Luc MACREZ**

POMPES FUNEBRES AGRÉÉES  
 SALONS FUNERAIRES  
 ORGANISATION COMPLETE DE FUNERAILLES  
 ARTICLES FUNERAIRES  
 CONTRATS OBSÈQUES

96, rue du Gandspette - 62910 EPERLECQUES  
 03 21 93 00 61  
 www.jeanlucmacrez.fr



**BVF62**  
 ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

UNE ÉQUIPE, DES HOMMES, DES COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE

Construction, Extension, Aménagement, Rénovation  
 Nous vous accompagnons dans votre projet de A à Z

**BVF62 - 62910 EPERLECQUES**  
 Tél. : 06 60 58 72 65 ou 07 60 67 72 65

**GUYOT FREDDY**

**Maçonnerie Générale**

Tel / Fax : 03.21.38.36.05

CARRELAGE - COUVERTURE  
 DEMOUSSAGE TOITURE ET FAÇADE  
 RACCORD DU TOUT-A-L'EGOUT  
 RAMONAGE DE CHEMINÉE

Siret : 489 994 640 0014 APE 452 V

Hôtellerie de plein air

**Château Gandspette** \*\*\*\*

Dans un parc boisé de 11 Hectares  
 Tennis - Piscine - Bar - Restaurant -  
 Location de mobil-home Tél : 03.21.93.43.93  
 62910 EPERLECQUES/www.chateau-gandspette.com

Retrouvez l'ensemble des comptes-rendus sur le site de la commune, disponible en téléchargement sur [www.mairie-eperlecques.fr](http://www.mairie-eperlecques.fr) ou en mairie sur demande.

# SOMMAIRE



**Mairie d'Eperlecques**  
**5, place de la mairie**  
**62910 EPERLECQUES**

**Tel : 03.21.93.11.93**  
**Fax : 03.21.93.66.61**

[www.mairie-eperlecques.fr](http://www.mairie-eperlecques.fr)

[secretariat@mairie-eperlecques.fr](mailto:secretariat@mairie-eperlecques.fr)

**La mairie vous accueille :**

**Du lundi au vendredi**

**De 9h à 12h & de 13h30 à 17h30**

**Le samedi de 9h à 12h**

**Responsable de la publication :**  
**Laurent Denis**

**Conception et réalisation :**  
**Béatrice Dewilde**  
**Service communication**

[communication@mairie-eperlecques.fr](mailto:communication@mairie-eperlecques.fr)

Mot du Maire .....	p : 4
Permanences en Mairie .....	p : 5
Extraits des comptes-rendus des Conseils Municipaux .....	p : 6 à 28
Discours des voeux.....	p : 29 à 32
Histoire d'Eperlecques .....	p : 33
Informations diverses.....	p : 34 à 37
Citoyenneté.....	p : 38
Les numéros utiles de votre commune.....	p : 39
Le GUIH - La CAPSO - Déploiement de la fibre.....	p : 40 - 41
Etat des travaux et maisons fleuries .....	p : 42 - 43
Affaires scolaires .....	p : 44
Centre Communal d'Action Sociale.....	p : 45
Etat civil .....	p : 46 à 49
Commémorations et remises de médailles .....	p : 50 - 51
Conseil Municipal Jeunes .....	p : 52
Inaugurations .....	p : 53
Le Multi-Accueil "La Forêt Enchantée" .....	p : 54
Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s : RAM.....	p : 55
Retour sur Octobre en Fête ! .....	p : 56 - 57
Le Téléthon.....	p : 58 - 59
En 2016, c'était aussi.....	p : 60
Les associations d'Eperlecques .....	p : 61 à 73
La maison d'Accueil Spécialisée .....	p : 74 - 75





**Chères Eperlecquoises, chers Eperlecquois,**

En ce début d'année 2017, le Conseil Municipal, l'ensemble du personnel et moi-même, vous présentons nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Qu'elle apporte à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, Bonheur, Santé et Prospérité.

L'année 2016 aura été marquée par le dynamisme de nos associations qui animent nos week-ends, la réhabilitation de la maison de « Félicie » sur la place en Relais Assistants Maternels, la réalisation d'une voie douce, la borduration de la rue du Mont, et bien d'autres travaux.

Au cours de cette année 2017, nous verrons la poursuite de l'assainissement collectif rue du Ganspette, la mise en place d'une aire de jeu à la Résidence des Hérons, action menée par le Conseil Municipal des Jeunes, un grand merci pour leur investissement durant ces deux dernières années.

Les travaux pour le groupe scolaire ainsi que ceux des 12 logements locatifs pour personnes âgées débuteront cet été.

Le permis de construire de la maison de Santé Pluri-Professionnelle de Saint-Omer Nord à Eperlecques sera déposé dans les prochains jours.

Notre site internet a été modernisé, cette nouvelle interface vous apportera une meilleure vision, merci à Béatrice et Remi SYNAVE pour ces transformations.

Depuis le 1er janvier, la CASO a fusionné avec les communautés du Pays d'Aire, de Fauquembergues et de la Morinie. Cette nouvelle agglomération s'appelle la Communauté Agglomération du Pays de Saint-Omer. Le secteur de la petite enfance comprenant à Eperlecques, la crèche et le Relais Assistants Maternels, a été transféré à la CAPSO.

Mes derniers mots iront à vous tous, je tiens à vous remercier pour votre générosité, vos actions lors du week-end du Téléthon. Votre mobilisation nous a permis de réunir la somme de 10 370€, Eperlecques continue à s'investir pour cette grande cause.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, je vous renouvelle mes vœux les plus sincères. Continuons ensemble pour qu'Eperlecques soit une commune jeune et dynamique.

Eperlecquoises, Eperlecquois,

BONNE ANNEE 2017

Votre Maire, Laurent DENIS



## Monsieur le maire

M. Laurent DENIS, le samedi matin de 9h15 à 12h00

Email du secrétariat de la mairie : [secretariat@mairie-eperlecques.fr](mailto:secretariat@mairie-eperlecques.fr)

## Les adjoints

- Mme Barbara BODART-BAYLE : Affaires sociales, Solidarité, Personnes âgées, Personnes handicapées, Centre de Loisirs Sans Hébergement,  
**Le 1er et 3ème samedi du mois de 10h30 à 12h00 et le mercredi de 16h30 à 17h30**  
Email : [barbara.bodart@mairie-eperlecques.fr](mailto:barbara.bodart@mairie-eperlecques.fr)
- M. Guy ANNE : Travaux, Urbanisme, Cadre de vie, Finances,  
**Le 2ème et 4ème samedi du mois de 10h30 à 12h00,**  
Email : [guy.anne@mairie-eperlecques.fr](mailto:guy.anne@mairie-eperlecques.fr)
- Mme Béatrice DEWEILDE : Communication, Relation avec la population, Commerce & Artisanat,  
**sur rendez-vous en semaine et le samedi matin.**  
Email : [beatrice.deweilde@mairie-eperlecques.fr](mailto:beatrice.deweilde@mairie-eperlecques.fr)
- M. Régis DOURLENS : Vie associative, Jeunesse et sports, Gestion de la salle des fêtes, Espaces verts,  
**sur rendez-vous.**  
Email : [regis.dourlens@mairie-eperlecques.fr](mailto:regis.dourlens@mairie-eperlecques.fr)
- Mme Valérie PETIT-LE DORTZ : Affaires scolaires, Culture, Conseil Municipal Jeunes,  
**le 1er et 3ème samedi du mois de 10h30 à 12h00,**  
Email : [valerie.petit@mairie-eperlecques.fr](mailto:valerie.petit@mairie-eperlecques.fr)

**Bertrand PETIT et Sophie WAROT, conseillers départementaux vous accueillent en mairie lors de leur permanence le 2ème jeudi de chaque mois de 17h à 18h.**

**Permanence de Madame la Députée de la 6ème circonscription, Brigitte BOURGUIGON**

Sur rendez-vous en mairie d'Eperlecques, à compter de février

Tél : 03.21.32.03.80

**Permanence PMI : 1<sup>er</sup> et 3ème mardi du mois de 9h à 12h au RAM, 5 la Place 62910 Eperlecques**

**Permanence CCAS : Mercredi après midi**

# Conseils Municipaux - Extraits



## EXTRAIT DU COMPTE RENDU 3 MARS 2016

### 1 - AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX

#### 1 - SERVICES TECHNIQUES

L'emploi du temps des agents des services techniques est organisé sur la base de semaines de 5 jours travaillés (lundi au vendredi) aménagées comme suit :

	Semaines Paires	Semaines Impaires
Service Voirie	8h30 -12h00 / 13h30 - 17h00	8h00-12h00 / 13h30-16h30
Service Espaces Verts	8h00-12h00 / 13h30-16h30	8h30 -12h00 / 13h30 - 17h00

#### 2 - SERVICE ADMINISTRATIF

L'emploi du temps des agents du service administratif est organisé sur un cycle de 4 semaines de 5 jours (lundi au vendredi) + 1 samedi matin par mois (8h50 - 12h10) et aménagé comme suit :

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Agent comptable	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 + samedi matin	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 vendredi non travaillé	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 vendredi non travaillé
Agent d'accueil / secrétaire	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 mercredi non travaillé	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 mercredi non travaillé	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 + samedi matin
Agent polyvalent	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 jeudi non travaillé	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 + samedi matin	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45 jeudi non travaillé	8h50 - 12h10 / 13h30 - 17h45

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, sous réserve d'un avis favorable de la commission technique, la mise en place de l'aménagement du temps de travail tel que décrit ci-dessus.

### 2 - CLSH - FIXATION DES TARIFS ET DU NOMBRE D'ANIMATEURS POUR 2016

Le Conseil Municipal est informé du fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement lors des vacances scolaires des mois de février, avril et juillet 2016. Une garderie sera mise en place par le LAJ en complément de l'accueil en CLSH, le matin de 8h15 à 9h00 et le soir de 17h00 à 17h45. Il rappelle, selon la convention d'objectifs et de financement de « l'aide aux temps libres » signée en 2012 avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'aide globale est versée sous la forme d'une aide au partenaire : pour l'année 2016, cette aide est forfaitaire pour un montant maximal de :

- 3,40 € par jour de présence enfant pour un Quotient Familial de 0 à 617 € ;

- 1,70 € par demi-journée de présence enfant dans le cas d'un accueil de Loisir fonctionnant à la demi-journée pour un Quotient Familial de 0 à 617 € ;

Aide complétée par une majoration de 0,10 € par jour ou demi-journée enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De fixer à 5 maximum le nombre d'animateurs pour le fonctionnement du CLSH de février et d'avril ;

- De fixer à 18 maximum le nombre d'animateurs pour le fonctionnement du CLSH de juillet 2016, effectif auquel s'ajoutent un directeur et un directeur adjoint ;

- D'appliquer les tableaux tarifaires suivants pour les vacances de février et d'avril :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF PAR SEMAINE POUR LES EPERLECOUOIS Aide forfaitaire déduite	TARIF PAR SEMAINE POUR LES NON EPERLECOUOIS Aide forfaitaire déduite
De 0 à 442 €	7,50 €	12,50 €
De 443 à 617 €	9,00 €	14,00 €
Supérieur à 617 €	19,00 €	24,00 €

- D'appliquer les tableaux tarifaires suivants pour les vacances de juillet :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF PAR SEMAINE POUR LES EPERLECOUOIS Aide forfaitaire déduite			TARIF PAR SEMAINE POUR LES NON EPERLECOUOIS Aide forfaitaire déduite		
	Sem 1	Sem 2	Sem 3 et 4	Sem 1	Sem 2	Sem 3 et 4
De 0 à 442 €	6,40 €	12,80 €	16,00 €	10,80 €	21,60 €	27,00 €
De 443 à 617 €	8,00 €	16,00 €	20,00 €	12,40 €	24,80 €	31,00 €
Supérieur à 617 €	16,80 €	33,60 €	42,00 €	20,80 €	41,60 €	52,00 €

### (...) 4 - ATTRIBUTION DE NOMS AUX RUES DU LOTISSEMENT LES HERONS

Il est proposé de nommer (voir plan joint) :

Rue des Saules : du n° 153 au n° 166 + n° 100, 101 et 169

Rue des Platanes : du n° 127 au n° 139 + n° 168

Rue des Tilleuls : du n° 140 au n° 152 + n° 105 à 107 et 167

Les panneaux correspondant seront implantés aux extrémités des rues et aux croisements.

#### Commentaires

Mme BODART précise que des noms d'arbres ont été choisis car il y a des tilleuls dans la rue.

M PICQUENDAR demande si les habitants vont être consultés.

M le Maire répond qu'une réunion va être organisée.

Mme BODART ajoute qu'Habitat 62 demande à la municipalité d'attribuer des noms de rue à ce lotissement et que cela répond à une nécessité pratique en raison des doublons avec la rue de l'Est Mont.

M le Maire précise que l'installation des trottoirs est en cours et devrait s'achever fin juin début juillet.

# Conseils Municipaux - Extraits



## (...) 5 - MODIFICATION DE LIMITE D'AGGLOMERATION

Vu l'arrêté de la commune de Bayenghem-lez-Eperlecques fixant les nouvelles limites d'agglomération sur la RD 221 E ;

Monsieur le Maire propose de valider la proposition réalisée par la Maison du Département, à savoir :

Sur le territoire de la commune d'Eperlecques, la limite d'agglomération est modifiée comme suit sur la RD 221 :

Ancien point de repère : RD 221 E point de repère 11 + 200 m

Nouveau point de repère : RD 221 E point de repère 11 + 105 m

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la mise en place de la nouvelle limite d'agglomération proposée ci-dessus.

## 6 - PAIEMENT DES FRAIS DE BAFA

Afin de bénéficier d'une subvention de la CAF dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), certains agents municipaux participant aux TAP ont bénéficié d'une formation BAFA financée par la commune.

## 7 - AUTORISATION DE DEPENSES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PETITE ENFANCE, DES NAP ET DU CLSH

M le Maire demande donc à messieurs les Conseillers Municipaux d'autoriser les dépenses suivantes :

1. Pour le relais assistants maternels : Portillons à barreaux : 443,02 € HT et Appareil photo : 90,83 € HT

2. Pour la structure multi-accueil : Lave-linge semi-professionnel : 2 070,00 € HT et Sèche-linge semi-professionnel : 1 780 € HT

3. Pour le CLSH : 2 armoires à rideaux (1 armoire H 198 cm achetée = 1 armoire H 100 cm offerte) : 469,00 € HT

4. Pour les NAP : Formation perfectionnement BAFA Laurence DUBRUCK : 300 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser les dépenses ci-dessus énoncées.

## 8 - CONVENTIONS DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REALISATION DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS RUE DE L'EST MONT

Dans le cadre de la programmation 2014, la société Habitat 62/59 Picardie a été retenue pour réaliser une opération de 21 logements locatifs sur la commune d'Eperlecques, rue de l'Est Mont.

Elle sollicite la garantie de la commune pour l'emprunt réalisé dans le cadre de cette opération dans les conditions suivantes :

Article 1 : Le conseil municipal de la commune d'Eperlecques accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 194 497 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°38317, constitué de 4 lignes du prêt.

Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de valider les dispositions ci-dessus énoncées.

### Commentaires

M PICQUENDAR demande si on est obligé de cautionner.

M le Maire répond que oui, pour tous les logements. Il ajoute que la CASO pourrait prendre la compétence.

## 9 - PRISE DE COMPETENCE DE LA CASO « ELAGAGE, FAUCHAGE ET BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Par délibération du 26 novembre 2015, le conseil communautaire de la CASO a décidé de modifier ses statuts comme suit : A la rubrique « développement touristique » de l'article 4 relatif aux compétences Remplacer la mention « balisage, fauchage et élagage des chemins de randonnée ci-après désignés » ainsi que le tableau indiqué en dessous par la mention suivante : « Balisage, fauchage et élagage des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de valider les dispositions ci-dessus énoncées.

## 10 - INTERDICTION POUR LES ENGINS AGRICOLES DE CIRCULER RUE DE CONTREDIQUE

Considérant que la configuration de la rue de Contredique la rend incommode pour la circulation des engins ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures particulières en matière de circulation des véhicules pour des raisons de sécurité et afin d'améliorer le cadre de vie ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la tranquillité et la sécurité des personnes ;

Monsieur le Maire propose que la rue de Contredique soit interdite à la circulation des engins agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'adopter la proposition de M le Maire.

### Commentaires

M PICQUENDAR remarque qu'il est gênant qu'on interroge le Conseil alors que les panneaux sont déjà mis. On aurait pu attendre que le Conseil ait délibéré.

M BLOT répond que c'était urgent car les routes commençaient à être abîmées.

Mme DELAVAL répond que la rue a été refaite et qu'elle est déjà abîmée par les engins agricoles.

## 11- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 26/11/2015 RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ENSEIGNEMENT MUSICAL » A LA CASO

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la CLECT, annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'APPROUVER le compte-rendu.

### Commentaires

M PICQUENDAR demande de résumer ce que coûtait l'école de Musique avant et le coût pris en charge par la CASO. M le Maire répond qu'avant le transfert à la CASO :

Dépenses : 67 793 €	Recettes : 30 045 €	Part supportée par la commune : 37 748 €
---------------------	---------------------	--



Désormais la commune verse une redevance à la CASO :

2015 : 8 866 €	2016 : 26 599 €
----------------	-----------------

## (...) 13 - DEBLOCAGE DE L'EMPRUNT DE 1 MILLION D'EUROS

M le Maire rappelle que, pour financer une partie des investissements de la commune, il avait été décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Nord France un prêt d'un montant de 1 000 000 € (un million d'euros), dans les conditions suivantes :

Durée maximum : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Conditions de remboursement anticipé : possible totalement ou partiellement à chaque date d'échéance avec paiement d'une indemnité actuarielle

Taux d'intérêt : fixe à 2,33 %

Versement des fonds : en totalité au plus tard 3 mois après édition du contrat

Calcul des intérêts : 30/360

Echéance : payable à terme échu

Frais de dossier : 1 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** à l'unanimité M le Maire à :

- débloquer la totalité de la somme afin de l'affecter aux dépenses d'investissements prévues ;

- signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus ;

- intervenir avec la Caisse d'Epargne et procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## 14 - FIXATION DES MONTANTS A FACTURER EN CAS DE MATERIEL MANQUANT OU CASSE LORS DU PRET DE LA SALLE POLYVALENTE

Considérant la nécessité de mettre à disposition des usagers lors du prêt de la salle polyvalente le matériel nécessaire pour la préparation des repas et la vaisselle ;

Etant constaté l'importance, au cours de l'année 2015, de la disparition ou du bris de vaisselle et de certains matériels de cuisine, imputables aux utilisateurs de la salle polyvalente à l'occasion du prêt de celle-ci ;

M le Maire propose de facturer aux utilisateurs de la salle polyvalente le matériel manquant ou cassé lors du prêt de la salle. Cette facturation s'effectuera après inventaire effectué lors du rendu des clés de la salle et sur la base du tableau tarifaire joint à la présente délibération.

Après avoir entendu M le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'approuver la proposition de M le Maire.

## 15 - ABROGATION DE LA DELIBERATION 2015/99 ET AUTORISATION POUR UN RECRUTEMENT EN SURCROIT D'ACTIVITE

Considérant que le contrat de madame Candice AMAGAT arrive à terme le 29 février 2016 ;

Considérant que cet agent avait été recruté au 1er mars 2013 dans le cadre d'un emploi avenir en qualité d'agent d'entretien et de restauration ainsi qu'en qualité d'animateur périscolaire, pour exercer les missions et les tâches suivantes : préparation de la salle de restauration scolaire, nettoyage des locaux, aide au service à la cantine scolaire, surveillance et animation d'un groupe d'enfants ;

Considérant que, afin de répondre aux besoins du service, ses tâches ont évolué au cours de son contrat. Madame AMAGAT occupe désormais la fonction de cuisinière, en remplacement de la titulaire du poste (en arrêt maladie depuis plusieurs mois) ;

Considérant l'évolution à la hausse de la population d'Eperlecques et le projet de construction d'un groupe scolaire ;

Afin de préserver la continuité du service, mais aussi de prendre en compte l'évolution prévisible du nombre d'enfants bénéficiaires du service de cantine, M le Maire propose :

De créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe pour la cantine ;

De recruter madame AMAGAT, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, en contrat à durée déterminée de 2 mois pour surcroît d'activité sur le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ;

De procéder au recrutement d'un agent sur le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de :

Créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ;

Autoriser M le Maire à recruter madame Candice AMAGAT dans les conditions décrites ci-dessus ;

Autoriser M le Maire à recruter un agent à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 afin de pourvoir ce poste.

Modifier le tableau des effectifs en conséquence. La présente délibération annule et remplace les dispositions de la délibération 2015/99.

## Commentaires

M PICQUENDAR demande que soit précisée « l'évolution prévisible » de la population.

M le Maire répond qu'elle est en augmentation.

M PICQUENDAR répond qu'un article dans la Voix du Nord évoquait le vieillissement de la population. De plus, lors de la réunion sur le PLUI, la CASO a informé que le nombre d'autorisations d'urbanisme serait limité à **132 permis de construire pour l'ensemble des communes rurales**. On va donc plutôt vers une stagnation voir une baisse de la population des communes.

M le Maire répond que 21 logements vont être livrés dans 6 mois. Il ajoute qu'à la cantine il y a une personne en arrêt maladie.

M PICQUENDAR demande si on crée un nouveau poste.

M le Maire dit qu'on change un poste de 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe. Il ajoute que le PLUI se met en place, on parle de commune rurale mais Eperlecques va bientôt atteindre les 3 500 habitants.

M PICQUENDAR répond que ce n'est pas ce qui a été dit en réunion.

M REVEL précise qu'on limite le nombre de permis de construire à 132 par an à cause de la conjoncture.

M PICQUENDAR dit qu'on veut regrouper la population dans les villes.

M le Maire rappelle que la ville pôle a moins de 15 000 habitants, il est donc nécessaire d'opérer un développement urbain. Cela permettra d'augmenter les subventions.

M PICQUENDAR remarque que ST OMER pourrait faire un regroupement de communes. Il demande où en est le SCOT. Il rappelle qu'il aurait dû être élaboré en 2015, qu'il s'agissait d'une promesse du **président du SCOT**.

M le Maire répond qu'il arrivera en même temps que le PLUI. Il ajoute que la sous-préfecture travaille sur un plan de lutte contre les inondations. (...)

# Conseils Municipaux – Extraits



EXTRAIT DU COMPTE RENDU 30 MARS 2016

## 1 - COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Barbara BODART délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement présente un excédent d'exercice de 280 616,16 € et la section d'investissement un déficit d'exercice de 412 414,04 €. Compte tenu des excédents reportés de 617 197,75 € en fonctionnement et de 502 022,59 € en investissement, l'excédent global est de 1 173 220,34 €. Après avoir financé les 729 378 € de Restes à Réaliser en dépenses, le Budget Primitif représente une enveloppe financière de 443 842,34 €. Compte tenu du besoin total de financement de 639 769,65 €, l'excédent de fonctionnement de 951 813,91 € est affecté comme suit : 639 769,65 € au compte 1068 en recette d'investissement et 312 141,16 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Ont signé au registre des délibérations : Guy ANNE, Anthony BARBIER, Francis BLOT, Barbara BODART, David COCQUEMPOT, Marjory DELAVAL, Sandrine DEMAUDE, Béatrice DEWEILDE, Régis DOURLENS, Anne GOMBERT, Sophie GRAVE, Hugues LAVOGIEZ, Amélie MAHIEU, Valérie PETIT, Damien PICQUENDAR, Jean-Claude REVEL, Marc REZENTHEL, Antoine TUSO, Monique VALENTIN, Didier VANDAELE

**ADOPTÉ A 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

### Commentaires

M PICQUENDAR constate une dérive des frais de fonctionnement.

M le Maire répond qu'il y a eu une augmentation de 4,47 % liée essentiellement aux dépenses de personnel qui s'explique par :

Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche qui a nécessité une augmentation du nombre d'agents en septembre 2014, cette augmentation se répercute sur l'ensemble de l'année 2015 ; La création du relais d'assistants maternels ; Les remplacements des agents absents pour éviter les heures supplémentaires ; Le passage à temps plein de Mme WILQUIN.

M PICQUENDAR remarque que sur 2 ans les dépenses ont augmenté de 25 %.

M le Maire précise que les frais de personnel ont globalement augmenté mais que certaines économies ont été réalisées, par exemple sur le salaire du DGS (moins d'ancienneté donc échelon moins élevé), si on considère l'augmentation du nombre d'agents. Il y a du personnel en plus.

Mme PETIT ajoute : et donc du service rendu en plus.

M le Maire explique qu'il y a un meilleur suivi, notamment par le remplacement des ATSEM absentes.

M PICQUENDAR indique qu'un article de la Voix du Nord fait mention de l'absence de service minimum à l'occasion de la grève dans les écoles. Il dit qu'il aurait fallu réquisitionner les agents.

M le Maire explique que les agents qualifiés pour assurer le service minimum ne pouvaient être réquisitionnés et que le choix a été fait dans l'intérêt des enfants. De plus, cela serait revenu à empêcher les agents d'exercer leur droit de grève.

M PICQUENDAR s'interroge sur la sécurité des enfants.

M le Maire répond que la sécurité passait par la fermeture des écoles. S'agissant de la responsabilité du Maire, il a décidé de ne pas mettre en place de service minimum car il n'était pas possible de leur fournir des conditions d'accueil et de sécurité suffisantes faute de personnel compétent.

M le Maire rappelle que l'état impose des normes d'encadrement et un niveau de diplôme pour les activités concernant les enfants (NAP, CLSH). Il paraît donc peu indiqué que les enfants soient accueillis par du personnel non formé. De plus, il est possible de faire appel aux conseillers municipaux pour cette tâche mais M le Maire ne l'a pas souhaité pour les mêmes raisons.

M PICQUENDAR demande : pourquoi pas ?

M le Maire répond qu'il n'en prendra pas la responsabilité.

M PICQUENDAR demande si les agents titulaires du BAFA n'auraient pas pu être réquisitionnés.

M le Maire répond que ce n'est pas possible car ils sont contractuels.

Mme BODART remarque que tant qu'il n'arrive rien on dit qu'on peut faire mais le jour où il arrive quelque chose on accuse M le Maire. De plus, cela aurait été une remise en cause du droit de grève.

M PICQUENDAR précise qu'il ne remet pas en question le droit de grève.

Mme BODART répond que si.

M le Maire ajoute qu'au vu des effectifs il n'aurait pas été possible d'accueillir tous les enfants. Il demande s'il aurait fallu compter le nombre d'agents présents et fixer un quota d'enfants à accueillir.

M PICQUENDAR demande comment ont fait les autres communes.

M le Maire répond qu'elles ont également fermé les écoles.

Mme BODART précise que la plupart des communes rurales ne mettent pas en place le service minimum.

Mme PETIT ajoute que vu le contexte actuel on ne peut pas faire l'impasse sur le respect des normes d'encadrement.

Mme BODART rappelle que l'Education Nationale est un point de mire pour les attentats.

M PICQUENDAR note que pour le carnaval les enfants ne sortiront pas de l'enceinte de l'établissement.

Mme BODART indique qu'il s'agit d'une directive de l'éducation nationale. La chasse à l'oeuf n'avait pas pu être remise mais avait bénéficié de la présence des gendarmes. Mme BODART informe le Conseil que deux professeurs seront à la porte pour contrôler les entrées lors du carnaval.

M PICQUENDAR remarque que cela n'empêchera pas les attentats.

Mme BODART répond qu'elle en a conscience mais qu'elle fait son travail au mieux. Elle ajoute qu'elle espère que cela n'arrivera pas.

## 2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, à 20 voix pour et 3 abstentions, de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

Taux de TAXE D'HABITATION :	20,07 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :	18,13 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	48,27 %



## Commentaires

M PICQUENDAR indique que pour 2016 l'augmentation des bases est de 1% et qu'elle s'ajoute à l'augmentation de l'assiette.

M ANNE ajoute que le département a voté une augmentation de 3,5 % de ses taux.

M PICQUENDAR précise que cette augmentation de 3,5 % s'ajoute à l'augmentation des bases.

## 3 – BUDGET PRIMITIF - SUBVENTIONS

Le budget primitif est voté à 17 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS ; il est équilibré en fonctionnement à la somme de 2 455 216,16 € et en investissement à la somme de 2 597 440,20 €. Le budget total est donc de 5 052 656,36 €.

En investissement sont prévus :

L'achat de la parcelle pour implantation du groupe scolaire et les études relatives à la construction

Le financement des travaux pour le relais d'assistantes maternelles (RAM)

La création d'une voie douce entre le RAM et la mairie

L'extension du local de stockage de la salle de sports

L'aménagement d'une évacuation des eaux pluviales rue de la Meullemotte

L'aménagement de trottoirs rue du Mont

La réparation de la toiture de la chapelle

Réfection du logement à l'école du Ganspette

Réfection du toit de la salle pyramidale

Remplacement d'une conduite d'eau à l'école de Bleue Maison

Aménagement du trottoir à la gare

Réfection du mur de l'église

Aménagement de la zone 30 rue de la mairie

Aménagement d'une aire de jeux à Bleue Maison

D'autre part, après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'octroyer 39.000 € de subventions aux diverses associations (Article 6574 du Budget Primitif) et 14.000 € au CCAS de la commune (Article 657362 du Budget Primitif).

## Commentaires

M PICQUENDAR précise que la déclaration des associations en préfecture est obligatoire pour qu'on puisse leur verser des subventions.

M le Maire répond que la commune a reçu les statuts des associations sauf une qui est en cours.

M PICQUENDAR souhaite qu'on demande à celles qui ne l'ont pas fait de se mettre à jour.

M le Maire précise que les associations qui n'ont pas rempli cette obligation n'ont pas touché de subvention. Un courrier a d'ailleurs été envoyé à toutes les associations.

M PICQUENDAR souhaite qu'une vérification soit faite avant tout versement des subventions.

M le Maire répond que c'est déjà le cas.

M REVEL ajoute que M DOURLENS vérifie tout avec attention.

M LAVOGIEZ demande si l'augmentation des subventions des associations Renaissance et Harmonie est une demande de leur part.

M le Maire répond que oui mais qu'il s'agit d'une augmentation à titre exceptionnel.

M TUSO signale qu'une jeune Eperlecquoise scolarisée au collège de Watten est qualifiée pour le championnat de France de boxe. Est-il envisageable qu'elle reçoive une aide financière de la commune ?

M le Maire répond qu'il faut une demande écrite. Cela pourra être décidé au prochain conseil.

M TUSO demande si le Principal est au courant qu'il faut une demande écrite.

M le Maire répond que oui.

M PICQUENDAR remarque que les dotations baissent.

M le Maire le confirme.

M PICQUENDAR demande si aucune solution n'a été trouvée pour s'associer à d'autres communes. Le projet de groupe scolaire représente un endettement lourd.

M le Maire répond que ça ne sera pas le cas si on reçoit des subventions.

M PICQUENDAR rappelle qu'on arrive à 4 500 000 € rien que pour les travaux et que la dépense totale liée au projet est estimée à 6 000 000 € TTC.

M le Maire répond que la mise en place du groupe scolaire permettra un fonctionnement différent générateur d'économies, par exemple le coût des transports scolaires (80 000 €) baissera considérablement.

Mme MAHIEU remarque que les transports scolaires seront toujours nécessaires.

M le Maire répond qu'ils seront réduits. De plus, le groupe scolaire est prévu en 2 phases : la construction de l'école en tranche ferme et celle de la cantine et de la salle informatique en tranche conditionnelle. Cette dernière est toujours en question et sera conditionnée par l'obtention d'aides. On a déjà une cantine qui pourrait être maintenue.

M PICQUENDAR observe qu'on avait aussi les classes maternelles.

M le Maire précise qu'il n'y a que 2 classes.

M REVEL rappelle que l'objectif du projet est de regrouper les écoles.

M PICQUENDAR reconnaît qu'on a besoin du groupe scolaire mais s'inquiète du coût important de l'opération.

M le Maire remarque qu'il s'agit d'un investissement dans le temps. Si on avait voulu uniquement faire des économies, on aurait pu installer des bâtiments préfabriqués.

Mme DEWEILDE ajoute que le nouveau groupe scolaire offrira de meilleures conditions de travail pour les professeurs et d'accueil pour les enfants.

## (...) 5 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU RAM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 8 lots séparés lancée le 21 janvier 2016 pour l'aménagement du logement situé au 5, la Place en relais assistants maternels.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie à deux reprises le lundi 22 février 2016 pour l'ouverture des plis et le vendredi 4 mars 2016 pour l'analyse des offres, a étudié 50 offres sur les 51 reçues, la dernière ayant été éliminée pour transmission hors délai.

La CAO a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :



- Pour le lot n°01 – Gros Œuvre : l'Entreprise BVF 62 domiciliée 68 rue du Mont à EPERLECQUES pour un montant de 31 460,43 € HT
- Pour le lot n°02 – Charpente – Solivage – Ossature Bois – Bardage – Escalier Bois : l'Entreprise SARL Ets TROLET & Fils domiciliée 15 bis rue d'Aire à THE-ROUANNE pour un montant de 14 280,23 € HT
- Pour le lot n°03 – Couverture – Etanchéité : l'Entreprise CMBA domiciliée au Parc d'activités de l'Inquétre - 4 rue Louis Lumière 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE pour un montant de 5 019,54 € HT
- Pour le lot n°04 – Menuiserie Extérieure Alu : l'Entreprise BVF 62 domiciliée 68 rue du Mont à EPERLECQUES pour un montant de 36 208,62 € HT
- Pour le lot n°05 – Isolation – Plâtrerie – Menuiseries Intérieures : l'Entreprise BVF 62 domiciliée 68 rue du Mont à EPERLECQUES pour un montant de 43 721,01 € HT
- Pour le lot n°06 – Electricité : l'Entreprise PREMIOHM domiciliée 1 route des Bruyères - ZA EUROCAP à LONGUENESSE - pour un montant de 17 385,51 € HT
- Pour le lot n°07 – Plomberie – Sanitaire : l'Entreprise Home Renov Construction domiciliée 47 rue de Merville à HAZEBROUCK pour un montant de 25 800 € HT
- Pour le lot n°08 – Peinture – Toile de verre – Sol souple : l'Entreprise BATISOL domiciliée rue du Lac - Sortie 19 A à ARMOUITS-CAPPEL pour un montant de 17 101,59 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer les lots comme proposé ci-dessus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 8 lots de l'appel d'offres (lot n°1 – 2 – 3 – 4 – 5- 6- 7 – 8) relatifs à l'aménagement du logement situé au 5, la Place en relais assistants maternels conformément aux dispositions énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

### Commentaires :

M le Maire informe les conseillers que seules 2 entreprises Eperlecquoises ont répondu à l'appel d'offre, dont une a été retenue. C'est une satisfaction car ainsi la commune contribue à préserver l'emploi et les entreprises Eperlecquoises participent à la construction.

### 7 - AVENANT TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre du programme de voirie, tranche 2015, concernant les rues suivantes : rue de la Mairie, rue du Ganspette, rue de la Meullemotte, lotissement le Marais de la Vlotte, rue de l'Estabergue, rue de Loosthoucq, rue de Saint-Pierre et rue de Westrove, un avenant est proposé pour un complément de travaux tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant, donne à l'unanimité son accord pour le complément de travaux proposé et autorise M le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

## EXTRAIT COMPTE RENDU DU 12 MAI 2016

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

QUELQUES CHIFFRES

Années	2013	2014	2015	2016 du 1/1 au 1/5
Heures de présences	5028h30	24574h	31113h	10005h
Heures facturées	5829h30	29512h	36039h	10887h30
Nombre de jours d'ouverture	82j	220j	221j	74j
Nombre d'heures d'ouverture	902h	2420h	2431h	814h
Participations financières des familles	6863€13	37324€70	60246€80	19976€65
Taux d'occupation selon la CAF	43,20%	69,40%	74,68%	
Taux d'occupation selon réservations	50,10%	83,35%	86,51%	77,98%

COUT DE FONCTIONNEMENT

Année	2015
Cout total	205 778€82
Participation CAF	68 480€63
Reste à la charge de la commune	137 298€19

**Coût moyen /enfant/an : 6864€91**

### (...) 2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre de la construction du groupe scolaire :

Par délibération n°2015/72 en date du 2 septembre 2015, le Conseil municipal approuvait le projet de réalisation d'un groupe scolaire et décidait de l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse +, en limitant à 3 le nombre de candidats admis à concourir.

Le projet comprend pour l'essentiel :

- la réalisation d'un groupe scolaire comprenant un restaurant scolaire,
- l'aménagement des espaces extérieurs et la valorisation des perspectives paysagères : la réalisation d'une voirie de desserte, la réalisation du parking de l'équipe enseignante et le parking dédié au groupe scolaire, d'un espace de livraison du restaurant scolaire ainsi que l'ensemble des aménagements des abords (accessibilité, espaces paysagers).

La commune d'Eperlecques regroupe sur son territoire 3 écoles publiques d'enseignement maternel et élémentaire, ainsi qu'une école privée. Les 3 établissements scolaires publics sont dispersés sur le territoire communal, ce qui occasionne des frais de transport scolaire importants. En effet les classes maternelles occupent l'école du centre, du CP au CE2 les enfants fréquentent l'école Bleue-Maison, tandis que les CM1 et CM2 occupent l'école Le Ganspette.

# Conseils Municipaux – Extraits

Concernant la restauration scolaire, en moyenne quotidiennement 200 repas sont servis. A la rentrée 2018 sont prévus 310 enfants (110 maternels et 200 primaires). Afin de répondre aux besoins exprimés, notamment par la municipalité et par l'ensemble de l'équipe enseignante, il est proposé de réaliser un groupe scolaire, situé au cœur de bourg, afin de créer un nouvel équipement destiné à recevoir les 310 enfants prévus pour la rentrée 2018. La création de cet équipement permettra de regrouper les trois écoles, et ainsi réduire les frais de transport scolaire. La surface utile du projet est estimée à 2135 m<sup>2</sup>, et les espaces extérieurs sont estimés à 4890 m<sup>2</sup>.

Le montant de l'opération est estimé à 5 737 000 € HT dont le coût affecté aux travaux est de 4 500 000 € HT (bâtiment et VRD) (valeur juin 2015). Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 28 juillet 2015 et publié le 29 juillet 2015 au BOAMP et le 11 juillet 2015 au JOUE et mis en ligne sur le site internet de la mairie ainsi que sur le site de dématérialisation e-marchespublics.com. Conformément aux prescriptions de l'avis d'appel public à la concurrence précité, la date limite de remise des candidatures était fixée au 22 septembre 2015 à 17h00. 58 candidatures ont été reçues dans les délais, dont 3 sous format dématérialisé.

La commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2015 a procédé à l'ouverture des candidatures. L'analyse technique de ces 58 candidatures a été réalisée par l'agence d'urbanisme et du développement de la région de St-Omer en partenariat avec les services de la CASO. Afin de préparer les travaux du jury, une commission technique s'est réunie au cours des semaines 39 et 40.

Le jury de concours s'est, quant à lui, réuni le 7 octobre 2015 pour procéder à l'analyse des candidatures et a désigné 3 équipes admises à concourir :

Groupement B PLUS B ARCHITECTURES (mandataire) / Face B / HDM Ingénierie / SLAP

Groupement DSA Damien SURROCA (mandataire) / VERDI Bâtiment Nord de France / SLAP / NOBOREST Ingénierie

Groupement ATA Architectes TRONQUOY et associés (mandataire) / BATI TECHNI Concept / DSM

Les équipes ont rendu leur projet avant la date limite fixée au 4 mars 2016 à 17h00. Le 7 mars dernier, ces 3 projets ont été ouverts par la commission communale d'appel d'offres.

Il est précisé que le service administratif assure le secrétariat du concours qui a pour mission de faire respecter la règle de l'anonymat des prestations remises par les concurrents. A ce titre, dès réception des plis, le secrétariat du concours a recensé les prestations remises au titre de la 2e enveloppe et vérifié le respect de l'anonymat avant d'identifier le projet par un code confidentiel pour le transmettre au service opérationnel du maître d'ouvrage pour analyse factuelle.

Les projets suivants ont ainsi été recensés:

Candidat A

Candidat B

Candidat C

L'analyse factuelle des projets a été réalisée par l'agence d'urbanisme et de développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure en partenariat avec les services de la CASO. Une commission technique s'est réunie le 18 mars dernier afin de vérifier le contenu des prestations demandées, d'examiner leur conformité au règlement du concours et de procéder à une analyse factuelle des projets en vue de leur présentation au jury. La commission technique était composée de : Dania MULLER, architecte à l'Agence d'urbanisme ; Nicolas PIERS, conseiller en énergie partagée à la CASO ; Paul BEAUCE, architecte à l'Agence d'Urbanisme.

Suite à l'analyse factuelle des projets, le jury de concours réuni le 23 mars 2016 a procédé à l'analyse anonyme des projets en se fondant sur les critères suivants :

**la qualité de la réponse au programme** sera appréciée en fonction des paramètres suivants :

- parti architectural urbain et paysager, organisation fonctionnelle des espaces,
- qualité architecturale des espaces de vie et options proposées en matière de qualité d'usage (modularité),
- qualité environnementale,
- prise en compte de l'exploitation/maintenance,
- organisation de l'équipe du planning d'étude et de chantier.

**la compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux :**

- l'appréciation de celle-ci prendra le plus grand compte de la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation /maintenance
- la pertinence de l'étude réalisée concernant le coût prévisionnel des travaux (TF et TC).

Après avoir pris connaissance de la lettre de présentation de chaque projet, du rapport établi par la commission technique réunie le 18 mars 2016, après avoir émis un avis motivé sur chacun des projets et après débat, le jury de concours décide de retenir le classement suivant :

1: candidat A

2: candidat B

3: candidat C

Le jury s'étant prononcé, il est procédé à la levée de l'anonymat. Il en ressort les éléments suivants :

N° ordre	Candidat	Nom du Mandataire	Montant de la Rémunération en € HT	Taux de Rémunération	Enveloppe Financière Prévisionnelle en € HT	OBSERVATIONS
1	A	B+B Architectures	547 780 €	12,2 %	5 037 780 €	
2	B	ATA	508 521 €	11,8 %	4 818 021 €	
3	C	DSA	464 139,52 €	10,53 %	4 873 347,27 €	

Au regard de l'avis et du procès-verbal du jury de concours réuni le 23 mars 2016, après examen de l'enveloppe contenant le prix, le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de choisir le groupement B PLUS B ARCHITECTURES (mandataire) / Face B / HDM Ingénierie / SLAP lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un groupe scolaire comprenant un restaurant scolaire, et l'aménagement des espaces extérieurs et la valorisation des perspectives paysagères : la réalisation d'une voirie de desserte, la réalisation du parking de l'équipe enseignante et le parking dédié au groupe scolaire, d'un espace de livraison du restaurant scolaire ainsi que l'ensemble des aménagements des abords (accessibilité, espaces paysagers), et l'a invité à négocier.

# Conseils Municipaux – Extraits



La réunion de négociations qui s'est tenue le jeudi 21 avril 2016 en mairie a permis de trouver un accord sur les réserves émises par le jury lors de l'étude du projet.

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement**

**B PLUS B ARCHITECTURES (mandataire) / Face B / HDM Ingénierie / SLAP.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre au groupement B PLUS B ARCHITECTURES (mandataire) / Face B / HDM Ingénierie / SLAP ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

### **3 – COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Lors de sa réunion du 7 décembre 2015, la Commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'instituer la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) d'Eperlecques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 4 février 2016, le Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la CCAF.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 25 février 2016, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal l'Indépendant du jeudi 28 avril 2016.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après, qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune :

M Christian COCQUEMPOT, M Yves LAVOGIEZ, M Damien PICQUENDAR, M Jean-Luc VASSEUR se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après, qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées :

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

M Christian COCQUEMPOT, M Yves LAVOGIEZ, M Damien PICQUENDAR, M Jean-Luc VASSEUR

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, sont élus :

Membres titulaires	M Yves LAVOGIEZ	
	M Damien PICQUENDAR	
	M Jean-Luc VASSEUR	
Membres suppléants	1er	M Christian COCQUEMPOT
	2nd	

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner :

- un conseiller titulaire et deux conseillers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L 121-3 § 3,
- et deux propriétaires forestiers titulaires et deux suppléants en application de l'article L 121-5.

Conseillers municipaux :

Conseiller municipal titulaire	Hugues LAVOGIEZ
1 <sup>er</sup> Conseiller municipal suppléant	Monique VALENTIN
2 <sup>nd</sup> Conseiller municipal suppléant	Jean-Claude REVEL

Propriétaires forestiers :

Propriétaires forestiers titulaires	M DEMESGILLE
	M BONDUELLE
1 <sup>er</sup> Propriétaire forestier suppléant	M BOUTOILLE
2 <sup>nd</sup> Propriétaire forestier suppléant	M PRUD'HOMMES

### Commentaires

M le Maire précise que l'objectif de cette commission est d'harmoniser le boisement sur le territoire. Les conseillers sont élus ou désignés pour une durée de 2 ans.

### **4 - INSTALLATION D'UN CAVEAU**

Vu l'article R 2213-31 du CGCT, qui dispose que toute inhumation dans le cimetière d'une commune est autorisée par le Maire de la commune ;

Vu la requête de M Gilles LOZINGUEZ et Mme Liliane DUQUESNOY en date du 29 avril 2015 ;

Considérant l'erreur de caveau commise lors de l'inhumation de M DOUTRELANT ;

Considérant l'absence de plan du cimetière à la date de ladite inhumation ;

M le Maire propose au Conseil Municipal d'indemniser M Gilles LOZINGUEZ et Mme Liliane DUQUESNOY pour le préjudice subi par :

- la mise à disposition à titre gratuit d'une nouvelle concession en remplacement de la concession objet du litige ;

- la prise en charge financière de la pose d'un nouveau caveau (1252,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver la proposition de M le Maire ci-dessus énoncée et DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### **5 - FIXATION DES TARIFS 2016-2017 POUR LA CANTINE ET LA GARDERIE**

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la cantine scolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

**CANTINE SCOLAIRE**

	EPERLECCOIS	NON EPERLECCOIS
Maternelles	2,05 €	2,55 €
Primaires	2,25 €	2,95 €
Maîtres	2,95 €	
Extérieurs	4,45 €	

**GARDERIE**

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de la garderie à 0,60 € la demi-heure. Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'approuver la proposition de M le Maire ci-dessus énoncée.

# Conseils Municipaux – Extraits



## (...) 8 - SUBVENTION

Dans le cadre des championnats de France UNSS de boxe assaut, le Collège Jacques Prévert de Watten sollicite la contribution de la commune pour les frais de déplacement de Laurie CAMPION. Cette eperlecquoise a participé aux championnats et a obtenu le titre de vice-championne de France de sa catégorie.

Le Collège a joint à sa demande un budget prévisionnel qui établit le montant des dépenses engagées à 821,40 €. Elles comprennent les péages (129,40 €), le carburant (160 €), l'hébergement (352 €), les équipements de compétition (60 €) et la restauration (120 €).

Le financement est prévu comme suit : Subvention demandée à la mairie d'Eperlecques : 150 €; Subvention FSE Collège Jacques Prévert : 100 €; Financement association sportive du collège : 101,40 €; Participation sollicitée au Conseil Départemental : 460 €

Afin de participer à la promotion des talents des Eperlecquois et de soutenir la performance sportive, M le Maire propose d'allouer au Collège Jacques Prévert une subvention de 150 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'octroyer au Collège Jacques Prévert une subvention de 150 € pour participer aux frais de déplacement de Laurie CAMPION et DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016.

## 9 - RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN SURCROIT D'ACTIVITE

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le surcroît d'activités à la cantine, généré par la prise par Mme Marie-France ROGER de son reliquat de congés 2015 à la suite de son congé maladie ;

Monsieur le Maire propose de prolonger, jusqu'au 31 juillet 2016, le contrat de Mme Hélène AGEZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser M le Maire à prolonger le contrat de Mme Hélène AGEZ dans les conditions énoncées ci-dessus.

## 10 – INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la transmission en Préfecture des documents budgétaires, des erreurs de calcul ont été observées dans la délibération relative à l'affectation des résultats. Ces erreurs concernent :

Résultat de clôture de la section d'investissement : ~~89 608,35 €~~ → 89 608,55 €

Excédent de financement : ~~89 608,35 €~~ → 89 608,55 €

Besoin total de financement : - ~~639 769,65 €~~ → - 639 769,45 €

Excédent de fonctionnement reporté : ~~312 141,16 €~~ → 312 044,46 €

M le Maire informe le Conseil que la mairie a reçu un courrier du département annonçant le versement d'une subvention de 105 000 € pour les travaux de trottoirs rue du Mont. Une réunion sera organisée en mai pour travailler sur le projet qui concerne la rue de l'Est Mont jusqu'à la rue de Rabbastraete. Elle sera suivie d'une commission de travaux puis d'une réunion de travaux avec les riverains. Le Département souhaite démarrer les travaux au plus tard fin août pour les terminer fin novembre.

M le Maire informe le Conseil que la commune a récupéré 1 000 tonnes de rabotage route de Serques qui seront utilisés pour la réfection des chemins dans le bois. De plus, un arrangement sera conclu avec le Département pour récupérer le rabotage généré par les travaux sur la commune.

M PICQUENDAR interroge M le Maire sur le résultat de son rendez-vous au ministère de l'Education Nationale avec le directeur de cabinet. A-t-il obtenu une subvention pour le groupe scolaire ?

M le Maire répond que le ministère de l'Education Nationale n'a pas d'enveloppe pour subventionner la construction d'un groupe scolaire. Mme la ministre pourra néanmoins intervenir auprès de M le Préfet pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et Mme BOURGUIGNON suit le dossier. Le département, également sollicité, devrait donner une réponse favorable mais pour 2017. Le directeur de cabinet a par ailleurs indiqué qu'il était possible d'obtenir une subvention par rapport au numérique.

M ANNE ajoute que la CAF pourrait également subventionner une partie du projet à hauteur de 20 % au titre des NAP, garderie et CLSH pour les salles suivantes :

Salle de motricité ;

Salle d'activités ;

Salle de restauration, à condition qu'elle soit utilisée pour le CLSH à chaque période de vacances scolaires. (...)

## EXTRAIT COMPTE RENDU DU 16 JUIN 2016

### 1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de remplacer Mme Régine VANOC qui part en retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2016, M le Maire propose de recruter un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe sur le poste de gestionnaire de dossiers/comptable.

En conséquence, le tableau des effectifs doit être modifié comme suit : remplacer le poste de d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaire (70% du travail légal), créé par délibération n°2015/22 en séance du 3 juin 2015, par un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Mme Amandine DELOBELLE a été recrutée pour une durée de 11 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2014 puis le 1er septembre 2015 en contrat à durée déterminée pour la coordination des temps d'activités périscolaires. Un nouveau recrutement en tant que contractuelle n'étant plus possible, M le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Mme Marielle GEORGES a été recrutée en septembre 2013 sur un poste d'auxiliaire de puériculture à la structure multi-accueil. Titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, elle n'a néanmoins pas réussi le concours et n'a donc pas pu être nommée stagiaire sur le poste d'auxiliaire de puériculture. Un nouveau recrutement en tant que contractuelle n'étant plus possible, M le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit : remplacer un poste d'auxiliaire de puériculture par un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

### 2- APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Approuvée en août 2015, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) vise à poursuivre la rationalisation de la carte intercommunale. Afin d'appliquer ces dispositions, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Pas-de-Calais, a été arrêté le 30 Mars 2016.

A ce titre et en concertation avec les collectivités locales, l'Etat a proposé le regroupement au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 de :



La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO)  
La Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues (CCCCF)  
La Communauté de Communes de la Morinie (CCM)  
La Communauté de Communes du Pays d'Aire (CCPA)

Conformément aux objectifs de la loi NOTRE, cette proposition, qui prévoit la création d'une intercommunalité de plus de 100.000 habitants, s'appuie sur la réalité du bassin de vie illustrée par l'importance des flux domicile-travail ou domicile-études entre les quatre communautés.

Elle prend aussi en compte les démarches territoriales engagées par les différentes intercommunalités dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la gestion des déchets ou de l'environnement, à l'échelle du Pays de Saint-Omer sous l'égide notamment du Syndicat Mixte Lys Audomarois.

Par courrier en date du 17 Mai 2016, Madame la Préfète du Pas-de-Calais invite par conséquent les communes à se prononcer sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération qui nécessitera à minima l'accord de la moitié des communes représentant la moitié de la population.

La dénomination de la nouvelle communauté, la définition de ses statuts et la composition du conseil communautaire feront quant à eux l'objet d'une seconde délibération des communes courant Septembre, suite à la finalisation des démarches de concertation sur le projet de territoire engagées depuis le début de l'année.

Compte tenu de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer conformément aux dispositions de l'article 35 la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire, tel qu'arrêté par Madame la préfète du Pas-de-Calais le 17 Mai 2016. Il est donc proposé au conseil municipal:

D'approuver le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire.

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.

## Commentaires :

M PICQUENDAR fait remarquer qu'avec 2 ou 3 fusions supplémentaires on pourrait bientôt atteindre l'échelle d'un département.

M le Maire ajoute que les fusions avaient été lancées dans l'optique de supprimer les départements mais que cela ne s'est pas fait. Néanmoins, le transfert de compétences aux EPCI se poursuit et, même si la mutualisation est une bonne chose, on pourrait arriver à des doublons.

M le Maire précise que la commune disposait de 3 sièges au Conseil Communautaire et n'en aura plus que 2.

M REVEL demande si pour les communes n'ayant qu'un représentant c'est le Maire qui est nommé d'office.

M le Maire le confirme.

M BLOT remarque qu'on avait 3 conseillers, dont la dernière a été élue récemment.

M le Maire répond qu'une nouvelle élection sera nécessaire pour laquelle le principe de parité devra être appliqué. De plus, d'autres changements pourraient être opérés : certaines communes du béthunois ont manifesté le souhait d'intégrer la CASO mais pour l'instant le président de la CASO a réaffirmé le souhait de s'en tenir au territoire audomarois afin de préserver une cohérence territoriale.

Mme DELAVAL demande si un nouveau vote aura lieu pour élire le président de la nouvelle interco.

M le Maire répond qu'en effet un nouveau vote aura lieu pour élire le président et les 15 vice-présidents.

M le Maire ajoute qu'en ce moment il est possible pour les habitants de la CASO de proposer un nom pour la nouvelle interco sur le site « Un nom pour mon territoire ». Un jury aura lieu mi-juillet pour la sélection et les communes membres seront consultées fin août pour choisir le nom.

M le Maire répond à une question posée par M PICQUENDAR lors du précédent conseil : l'interco du Pays d'Aire prenait une taxe sur le non-bâti qui n'est pas prélevée par la CASO. Le Conseil communautaire devra voter afin de décider de la mise en place de cette taxe ou non sur le territoire de la nouvelle interco.

M PICQUENDAR dit que la Voix du Nord a manqué de clarté dans son article.

M le Maire répond qu'il est possible qu'elle ait bien rapporté les propos du maire d'Aire.

## **3 –COMPTE RENDU DU DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER**

### **ETAT D'AVANCEMENT DU PLUI**

La Communauté d'Agglomération a, par délibération en date du 13 avril 2012, engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Cette délibération a été modifiée le 7 mars 2014 suite à l'intégration des 6 communes issues de l'éclatement de la CCRAVH, à savoir Tournehem-sur-la-Hem, Nordausques, Bayenghem-les-Eperlecques, Zouafques, Nort-Leulinghem et Mentque-Nortbécourt, puis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 suite à l'intégration de la commune de Racquinghem.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet de territoire commun pour les 15 années à venir, a été défini dans le courant d'année 2015 puis a été décliné en 2016 sur le pôle urbain et les entités paysagères.

Cette phase technique arrivant à terme et après une importante étape de concertation, il est désormais prévu d'engager la phase de débat du PADD.

Le nouvel article L.153-12 (ancien article L.123-9 alinéa 1) du Code de l'Urbanisme précise en effet qu'« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

Deux temps d'échanges ont été organisés les 26 et 30 mai afin de discuter de ce projet de territoire avec l'ensemble des conseillers municipaux.

La phase de travail étant désormais achevée, il est désormais demandé à chaque Conseil Municipal de débattre des grandes orientations de ce PADD.

### **RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI s'articule autour de 4 grandes thématiques : L'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique, l'environnement

#### **AXE 1 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT L'HABITAT**

Orientations générales en faveur d'un habitat solidaire et durable

Redynamiser l'habitat dans le pôle urbain

Assurer le développement des entités paysagères, par un urbanisme plus durable et économe en foncier



## AXE 2 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

Orientations générales en faveur d'une mobilité douce  
Améliorer la mobilité des habitants au sein de chaque entité paysagère  
Construire un pôle urbain des courtes distances  
Renforcer les liaisons entre le pôle urbain et les différentes entités paysagères  
Mieux connecter l'audomarois à l'espace régional

## AXE 3 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

Orientations générales en matière de développement économique  
Renforcer l'attractivité et le dynamisme du pôle urbain, centre de gravité du territoire et bassin d'emplois  
Promouvoir les ressources spécifiques et atouts économiques de chaque entité paysagère

## AXE 4 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE PAYSAGE, LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET LA PRE-SERVATION OU DE REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Assurer une gestion durable de la ressource en eau  
Protéger et valoriser les espaces naturels et les continuités écologiques  
Améliorer la qualité du cadre de vie et le paysage  
Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et industriels  
Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et développer la production d'énergies renouvelables

## REMARQUES EMISES LORS DU DEBAT

### SUR L'AXE 1 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT L'HABITAT

M PICQUENDAR remarque qu'en matière d'urbanisme les chiffres annoncés ne sont pas clairs : le nombre de logements pour les communes rurales est de 2428, le nombre de permis de construire (PC) par an de 127. De plus, il s'agit clairement d'une incitation à construire en ville. Il estime qu'il faut réagir. La commune d'Eperlecques ne pourrait plus délivrer que 18 PC par an contre 36 environ l'an dernier. Dans ces conditions il pourrait être difficile de remplir l'école.

M le Maire répond qu'un permis de construire peut porter sur un lotissement, comme cela a par exemple été le cas pour Habitat 62 avec 21 logements sur 1 PC. M PICQUENDAR ajoute que le taux de baisse du nombre d'exploitations agricoles (-72 %) annoncé est surprenant. M REVEL précise qu'il y a 200 exploitations en activité qui représentent 29 000 emplois sur le territoire de la CASO. M le Maire explique que les estimations sont basées sur les chiffres de 2013.

### SUR L'AXE 2 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

M PICQUENDAR demande si le PADD est favorable à Eperlecques.

M le Maire répond que oui, en partie. Un parking sera construit à la gare de Watten-Eperlecques, un travail est en cours sur le transport à la demande dans les zones rurales, la CASO se chargera de l'entretien des voies douces et des pistes cyclables.

M le Maire précise que le PLUI/PADD ne concerne que les communes membres de la CASO actuelle. Il n'intègre pas les nouveaux territoires.

### SUR L'AXE 3 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

M le Maire indique que l'objectif est de mettre en place la fibre sur le territoire dans les 5 ans.

M PICQUENDAR remarque que l'arrivée du très haut débit dans la commune est annoncée pour 2025. C'est trop loin pour attirer les entreprises.

M le Maire explique qu'un RDV est prévu à la CASO avec le vice-président du numérique du Conseil Régional pour présenter le territoire et demander comment il prévoit l'évolution. Si le CR n'est pas en mesure d'apporter une réponse rapide et si le syndicat ne s'y met pas comme prévu au mois d'août 2016, la CASO pourrait s'en occuper. Dans nos zones, les gaines sont déjà passées, il ne manque que la fibre.

### AXE 4 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE PAYSAGE, LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET LA PRE-SERVATION OU LA REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

#### Commentaires

M PICQUENDAR demande quelle sera la suite de l'échange de cette séance.

M le Maire répond qu'il s'agit d'un débat et que les remarques seront remontées à la CASO.

M PICQUENDAR déclare que le document constitué par le PADD est trop volumineux (40 pages) et parfois répétitif. Certains points pourraient être synthétisés.

Mme DELAVAL remarque que le sujet des logements sociaux n'est pas évoqué. Elle demande si une politique particulière est prévue en la matière.

M le Maire répond que non. Néanmoins, certaines communes vont devoir planifier pour atteindre le taux légal.

M PICQUENDAR note que le futur béguinage sera à 300 m du centre bourg.

M le Maire précise que sur Eperlecques le travail d'étude est réalisé par périmètres.

M PICQUENDAR insiste sur le fait qu'on n'aura pas la possibilité de développer le logement par rapport à la politique urbaine.

#### 4- FETE DE LA MUSIQUE

Considérant la qualité de la prestation bénévole rendue par les groupes musicaux intervenant sur la commune à l'occasion de la Fête de la Musique ;

Afin d'encourager ce type d'action, M le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € aux groupes intervenant lors de la Fête de la Musique sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser M le Maire à octroyer une subvention d'un montant de 100 € aux groupes intervenant lors de la Fête de la Musique sur la commune soit :

The Black Picons, Dean Dean



## **5 - MODIFICATION DE LA REGIE POUR LA CANTINE**

M le Maire propose au Conseil municipal d'étendre la régie de recettes de la cantine à la garderie en une seule et même régie de recettes dans les conditions suivantes :

Article 1<sup>er</sup> : Il est institué une régie de recettes pour les services de cantine et de garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Article 2 : Cette régie de recettes est installée à la mairie, 5 rue de la mairie, auprès du service administratif.

Article 3 : La régie fonctionne du lundi au samedi matin.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- prix des repas à la cantine ;
- versements pour la garderie municipale.

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

En numéraire ; Par chèques bancaires, postaux ou assimilés ; Par carte bancaire via une plateforme de paiement en ligne.

Une quittance sera remise au redevable pour les paiements en numéraire et par chèques.

Article 6 : La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 30 de chaque mois.

Article 7 : Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la DDFIP du Pas-de-Calais.

Article 8 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 9 : Un fonds de caisse d'un montant de 100 (cent) euros est mis à disposition du régisseur.

Article 10 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10.000 €.

Article 11 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

Article 12 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 13 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 14 : Le mandataire suppléant percevra, pour la période durant laquelle il assumera effectivement le fonctionnement de la régie, une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 15 : Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'APPROUVER la proposition de M le Maire ci-dessus énoncée et AUTORISE M le Maire à procéder aux nominations des régisseurs, régisseurs suppléants et mandataires par arrêté.

## **Commentaires :**

Mme DELAVAL demande si désormais on pourra payer la cantine et la garderie avec le même chèque.

M le Maire le confirme. Il ajoute que la présente délibération permettra également la mise en place du paiement en ligne.

## **6 - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DU RAM ET LA CREATION D'UNE LIAISON PIETONNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 12 mai 2016 pour l'aménagement du parking du relais assistants maternels et création d'une liaison piétonne au 5, la Place.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie à deux reprises le 31 mai 2016 pour l'ouverture des plis et le 7 juin 2016 pour l'analyse des offres, a étudié 11 offres.

La CAO a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celles de l'entreprise suivante :

DUCROCQ TP à NIELLES LES BLEQUIN pour un montant de 65.512 € en tranche ferme et 67.142 € tranche ferme + options.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer le marché comme proposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché relatif à l'aménagement du parking du relais assistants maternels et création d'une liaison piétonne au 5, la Place à l'entreprise DUCROCQ TP,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

## **7 - MARCHE PUBLIC POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le marché public relatif à l'entretien et la maintenance des installations thermiques arrive à son terme au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Aussi, il convient de relancer une procédure d'appel d'offre afin de sélectionner l'entreprise qui assurera ce service pour les 5 prochaines années.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé pour ce marché le jeudi 9 juin 2016. La date limite de réception des offres a été fixée au 29 juillet 2016.

L'objet de la consultation est de faire exécuter par le titulaire, pour le compte de la Ville D'EPERLEQUES, l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux suivants :

- Le groupe scolaire de Bleue Maison
- La Salle de sport
- La Mairie

La consultation est de type P2, P3 conformément au guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec gros entretien des matériels et avec obligation de résultat, document approuvé par la décision n°2007-17 du 4 mai 2007 du Comité exécutif de l'OEAP (Observatoire Economique de l'Achat Public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité d'autoriser M le Maire à mettre en place cette procédure et DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.



## EXTRAIT COMPTE RENDU 24 août 2016

Nombre de membres présents : 19 sur 23

Nombre de procurations : 4 (Mr BARBIER à Mr DENIS, Mme GRAVE à Mr BLOT, Mr LAVOGIEZ à Mme DEMAUDE, Mme MAHIEU à Mr PICQUENDAR)

Unanimité des votes : 23

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 en son lieu ordinaire de séance aux fins de débattre des questions suivantes. Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mr le Maire a fait désigner à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance : Mme Barbara BODART.

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16 juin 2016 a été approuvé après demande de corrections et précisions suivantes :

Mr TUSO est arrivé en séance lors de l'exposé des grandes orientations du PADD ;

Mr PICQUENDAR a souhaité préciser qu'il y avait 3 abstentions au lieu de 2 puisqu'il avait la procuration de Mme MAHIEU lors de l'approbation de la modification du tableau des effectifs.

Mr le Maire a présenté le nouveau Directeur Général des Services, Mr Christian HANQUEZ qui succède à Mme Delphine VAN LANCKER, et annoncé l'arrivée au 1<sup>er</sup> septembre de Mme Sabine HOLUIGUE qui remplace Mme Régine VANOCK qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Mr le Maire commence l'ordre du jour :

### 1- MODIFICATION DE LA REGIE POUR LA CRECHE

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service multi-accueil de la commune d'Eperlecques.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée dans les locaux du multi-accueil, 67 rue du Ganspette à Eperlecques.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits provenant du paiement des contrats de garde des enfants, qu'ils soient occasionnels ou réguliers.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : 1° : Chèques; 2° : Espèces; 3° : CESU;

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance.

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP du Pas-de-Calais.

ARTICLE 6 - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant percevra, pour la période durant laquelle il assumera effectivement le fonctionnement de la régie, une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### 2- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de remplacer Mme Delphine VAN LANCKER, attachée territoriale, qui quitte ses fonctions de Directrice Générale des Services le 31 août 2016 dans le cadre d'une mutation en détachement, il est nécessaire de recruter un nouveau Directeur Général des Services.

La candidature de M Christian HANQUEZ, attaché principal, a été retenue pour pouvoir ce poste. Aussi, le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

Supprimer un poste d'attaché ;

Créer un poste d'attaché principal.

Par ailleurs, afin de renforcer le service des écoles, M le Maire propose de recruter un agent assistant éducatif petite enfance. Le cas échéant, le tableau des effectifs devra être modifié comme suit :

Créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés compte tenu de 4 abstentions (Mrs BLOT, PICQUENDAR, Mmes GRAVE, MAHIEU) DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

### 3 -AUTORISATION D'ATTRIBUER L'INDEMNITE D'EXECUTION DES MISSIONS DE PREFECTURE (IEMP)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation à M le Maire pour attribuer, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures aux agents titulaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois ouvrant droit au versement de cette indemnité.

L'attribution, par grade ou individuelle, des coefficients sera établie par l'autorité territoriale en fonction des critères ci-dessous :

- sujétions particulières liées aux horaires,

- responsabilité d'un service pour un agent n'ayant pas un grade d'encadrement (agents de catégorie B et C),

- responsabilité ne correspondant pas au grade de l'agent (responsabilités supplémentaires par rapport aux agents de même grade),

- charge de travail.

La répartition du crédit global ne peut conduire au dépassement pour un agent bénéficiaire du triple du montant de référence fixé pour son cadre d'emplois ou grade.

Le Conseil Municipal DIT que le versement de l'I.E.M.P. sera mensuel, que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en correspondant et AUTORISE M. le Maire à signer les arrêtés attributifs individuels ainsi que toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

### 4 -DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin de régulariser l'imputation des frais d'insertion liés au marché public de la SNEF passé en 2014/2015 pour l'éclairage public, frais imputés au compte 2033 qui auraient dû être rattachés au marché public correspondant, il convient de passer les écritures comptables suivantes pour ouvrir des crédits budgétaires en section d'investissement :

Dépenses Investissement	Chapitre 041	Compte 2315	+ 2 061,35 €
Recettes Investissement	Chapitre 041	Compte 2033	+ 2 061,35 €



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver la modification proposée.

## 5- CONVENTIONS POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CASO a délégué à la commune, par voie de conventions signées en 2012, l'organisation d'un circuit de ramassage scolaire pour l'Ecole des 3 sites.

Ces conventions arrivant à échéance au 31/08/2016, il convient de les renouveler pour l'année 2016/2017.

## 6 -ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE BORDURATION, TROTTOIRS ET ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES DE LA RUE DU MONT

La délibération n°2014/92 du 15 décembre 2014 engage la procédure de marché public pour les travaux de trottoirs et de borduration de la rue du Mont.

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres ouvert pour « Travaux de borduration, de trottoirs et de l'assainissement pluvial de la RD n°221 du PR7+943 au PR8+514 et de la RD n°219 du PR22+360 au PR22+510 de la rue du Mont à Eperlecques » a été lancé en juin 2016 et que cinq offres ont été remises.

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la commission d'appel d'offres, qui a retenu l'entreprise Ducrocq TP, 8 Route de Drionville à Nielles-Les-Bléquin, pour un montant total 413 800 € HT.

Le conseil municipal SE PRONONCE favorable à l'unanimité pour l'attribution de ce marché public à l'entreprise Ducrocq TP, conformément au choix de la commission d'appel d'offres et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## 7 -ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

La délibération n°2016/40 du 16 juin 2016 engage la procédure de marché public pour l'entretien et la maintenance des installations thermiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres ouvert pour « l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux » a été lancé en juin 2016 et que deux offres ont été remises.

Mr Guy ANNE s'est beaucoup investi dans l'étude de ce marché et a annoncé que le montant retenu est de moitié par rapport au concurrent DALKIA, qui était jusqu'à présent le prestataire de la commune.

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la commission d'appel d'offres, qui a retenu l'entreprise ENGIE COFELY Agence Nord Pas-de-Calais à Villeneuve d'Ascq pour le P2 et le P3, pour un montant total de 2 987 € HT.

Le conseil municipal SE PRONONCE favorable à l'unanimité pour l'attribution de ce marché public à l'entreprise ENGIE COFELY, conformément au choix de la commission d'appel d'offres et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## 8 -NOMINATION STAGIAIRE D'UN ADJOINT TECHNIQUE ET D'UN ADJOINT D'ANIMATION

Considérant l'infructuosité de la procédure de recrutement d'un agent titulaire pour les postes de :

- Adjoint technique à la structure multi-accueil ;
- Adjoint d'animation pour les temps d'activités périscolaires.

Le Maire propose de nommer les agents non titulaires qui occupent, au titre d'un contrat à durée déterminée, les postes précités comme suit :

Mme Marielle GEORGE nommée adjoint technique stagiaire à compter du 26 août 2016 sur le poste d'adjoint technique à la structure multi-accueil ;

Mme Amandine DELOBELLE nommée adjoint d'animation stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 sur le poste d'adjoint d'animation pour les temps d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser la nomination de Mme Marielle GEORGE et de Mme Amandine DELOBELLE dans les conditions énoncées ci-dessus. (...)

## 10 -(...) RAPPORTS SUR L'EXPLOITATION DES SERVICES DELEGUES

- Gestion d'une fourrière refuge pour animaux.
- Pépinière d'entreprises de la CASO.
- Gestion de l'Office de Tourisme de Pôle de la région de Saint-Omer.
- Réseau de couverture des zones d'ombres ADSL de la CASO.
- Service public rural de distribution d'eau potable.
- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Gestion de la salle culturelle d'agglomération Daniel Balavoine.
- Service Public d'Assainissement Non Collectif : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service.
- Service Public d'assainissement collectif de la commune d'Eperlecques : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service.
- Aires d'accueil des gens du voyage.
- Exploitation des transports collectifs.
- Exploitation d'un complexe sportif, culturel et évènementiel
- Réalisation d'un centre aquatique et d'une salle de spectacle / congrès
- Exploitation de la Maison du Marais

Mr PICQUENDAR est intervenu parce qu'il n'a pas pu se connecter aux liens d'accès aux rapports annuels. Mr le Maire a répondu qu'il interrogera les services de la CASO pour résoudre ce problème et rappelle à l'assemblée qu'il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces différents rapports approuvés par le Conseil Communautaire de la CASO. Ils seront mis à la disposition du public qui en sera averti par voie d'affichage.

## 11 -OCTOBRE EN FETE - TICKETS DE MANÈGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre d'« octobre en fête », d'acheter des tickets de manège aux forains présents pour la ducasse du centre qui débute le 2 octobre 2016. Il souhaite affecter une enveloppe plus importante compte tenu des effectifs croissants pour ne pas y revenir dans un prochain conseil municipal.

Ces tickets, au prix unitaire de 2 €, seront distribués aux enfants des écoles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'allouer la somme de 1000 € (mille euros) à l'achat de tickets de manège, PRECISE que le remboursement se fera aux forains selon le nombre de tickets réellement utilisés.



## 12- PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS POUR LES AGENTS DE CATEGORIE A

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour, compte tenu du recrutement d'un attaché territorial principal, donc de catégorie A, soumis à ce type de prime. L'assemblée donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2011/18 a instauré la mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultat pour les agents de catégorie A, consécutivement à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Deux coefficients s'appliquent aux montants annuels de référence qui sont variables suivant le grade de l'agent. Un coefficient compris entre 1 et 6 s'applique pour la part liée aux fonctions et un coefficient de 0 à 6 s'applique pour la part liée aux résultats.

Pour la part liée aux fonctions, le coefficient s'applique au regard des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à la fonction exercée. Cette part a vocation à rester stable tant que l'agent occupe les mêmes fonctions sauf si le contenu du poste évolue dans des proportions conséquentes.

Pour la part liée aux résultats, le coefficient s'applique au regard de la procédure d'évaluation individuelle et de la manière de servir. Il tient compte de l'efficacité dans l'emploi, de la réalisation des objectifs, des compétences professionnelles et techniques, des qualités relationnelles et de la capacité d'encadrement. Cette part fait l'objet d'un réexamen annuel au vu des résultats de la procédure d'évaluation individuelle.

Monsieur le Maire propose de fixer le coefficient multiplicateur de la part liée aux fonctions à 4 et de moduler le coefficient de la part liée aux résultats entre 0 et 6. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

de fixer le coefficient multiplicateur pour la part liée aux fonctions à 4

de moduler le coefficient de la part liée aux résultats entre 0 et 6

d'appliquer les présentes dispositions du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

de verser mensuellement les indemnités

de ramener le montant de référence au prorata du temps de travail pour les agents autorisés à exercer à temps partiel ou à temps incomplet

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'attribution

d'autoriser Monsieur le Maire à réexaminer annuellement les coefficients applicables aux parts liées aux fonctions et aux résultats au vu des résultats de la procédure d'évaluation individuelle.

## 13 -PAIEMENT DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire sur accord de l'assemblée met à l'ordre ce sujet compte tenu de l'ouverture imminente de l'équipement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des achats de meubles mais aussi de matériel ont été effectués auprès de la société NATHAN dans le cadre de l'installation du Relais Assistants Maternels au 5 La Place à Eperlecques. Ces achats sont divisés en trois factures d'un montant global de 9900.17 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que ces factures soient intégralement imputées en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser M le Maire à payer les factures décrites ci-dessus en investissement.

## 14-CHOIX DU NOM DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE D'AGGLOMERATION

Dans le cadre des démarches de concertation sur le nom de la nouvelle Communauté d'Agglomération, le jury composé des présidents et DGS des intercommunalités et de professionnels de la communication s'est réuni le 12 juillet afin d'étudier les propositions formulées via le site [unnonpourmonterritoire.fr](http://unnonpourmonterritoire.fr). 3 propositions ont été retenues : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Terres de Saint-Omer - Saint-Omer Lys Agglomération

Comme toute commune membre de la CASO, la ville d'Eperlecques doit se prononcer avant le 31 août 2016.

Mr le Maire lance le débat.

Mr PICQUENDAR pense que l'on ferait des économies en conservant le nom actuel de la CASO.

Mme MAEGHT rejoint Mr PICQUENDAR sur ce constat. Tant qu'à choisir, elle préfère la proposition 1) qui aurait le mérite de ne plus changer si on devait englober d'autres intercommunalités comme Lumbres par exemple.

Mr le Maire est en parfait accord avec cette proposition fédératrice et rappelle à Mr ANNE, qu'on ne peut choisir qu'entre ces 3 propositions.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition 1) à l'unanimité des suffrages exprimés compte tenu de l'abstention de Mr PICQUENDAR.

Mr le Maire a demandé de retirer la délibération sur les subventions d'assainissement pour éléments complémentaires. Il explique dans le cadre des nouveaux marchés qui ont fait baissé les coûts, la CASO ne finance plus directement ; c'est la commune qui reversera à l'administré à condition qu'il se branche dans les 18 mois. L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance officielle à 19h05.

### Extrait COMPTE RENDU 28 septembre 2016

## 1- ADMINISTRATION GENERALE - FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES, DE LA MORINIE ET DU PAYS D'AIRE – MODIFICATION DES COMPETENCES STATUTAIRES

En application du schéma départemental de coopération intercommunale du Pas-de-Calais arrêté le 30 Mars 2016, la Communauté d'agglomération de Saint-Omer va fusionner le 1er janvier 2017 avec la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, la Communauté de Communes de la Morinie et la Communauté de Communes du Pays d'Aire pour créer une communauté d'agglomération de 105 000 habitants et 55 communes.

(...) Il vous est proposé de modifier l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération de Saint Omer relatif à ses compétences, comme suit :

*En matière de développement économique ; En matière d'aménagement de l'espace communautaire ; En matière d'équilibre social de l'habitat ; En matière de politique de la ville ; Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations ; En matière d'accueil des gens du voyage ; Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ; Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Eau ; Assainissement ; En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire ; Action sociale d'intérêt communautaire ; Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes, en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; Petite enfance : Création et gestion des crèches, des haltes garderies fixes ou itinérantes, des relais d'assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants parents soutien aux maisons d'assistantes maternelles ; En matière de santé ; En matière d'action culturelle et sportive ; Coordination communautaire des nouveaux temps d'activités périscolaires gérés par les communes et actions de soutien à la demande des communes membres ; Elaboration et mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial ; Aménagement numérique du territoire et développement des usages numériques ; Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables ; Elaboration et suivi d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ; Construction, gestion et exploitation d'un crématorium d'agglomération et du site cinéraire qui lui est associé ; Gestion du ramassage des animaux errants ; Lutte contre les rats musqués ; Participation au fonctionnement du refuge intercommunal pour animaux ; Aménagement et valorisation de l'ancien canal de Neuffossé, de l'Aa canalisée depuis la diffluence avec le canal à grand gabarit sur Arques et la*

# Conseils Municipaux - Extraits



*confluence du « pointis » sur Saint-Omer ; Promotion de l'enseignement supérieur, par le développement de formations post bac, la participation à la mise en place de moyens permettant l'accueil et le développement des délocalisations universitaires et la réalisation du pôle de l'université du littoral ; Défense incendie : versement du contingent SDIS ; Mise en place, gestion et maintenance d'un centre de supervision urbain intercommunal ; Mise en place d'une offre de transports occasionnels, au bénéfice des élèves des écoles maternelles et primaires ; Gestion d'un équipement touristique : la Maison du Marais, sise avenue du Maréchal Joffre, St Martin au Laërt, St Omer ; Soutien à l'EPCC La Coupole*

Mr le Maire ouvre le débat sur la modification des nouvelles compétences :

-Mr PICQUENDAR demande s'il y a eu des réunions d'information pour les élus.

- Mr le Maire répond que seuls les maires et adjoints étaient conviés.

- Mr PICQUENDAR trouve que la Commune d'Eperlecques est de plus en plus diluée sur le territoire de la nouvelle intercommunalité, et oubliée par la presse lors de réunions publiques.

- Monsieur le Maire ne pense pas : la commune est la 7<sup>ème</sup> commune de la communauté d'Agglomération.

- Mr PICQUENDAR demande si la fiscalité a été évoquée.

- Mr le Maire répond que c'est toujours à l'étude et que rien n'a été voté à ce jour et ni de nouvelle taxe.

- Mr PICQUENDAR indique, que lors de la réunion d'information de l'ensemble des élus des 55 communes, toutes les hypothèses fiscales ont été faites à budget constant. Hors, on constate souvent des dérapages ; Par exemple, comme vous avez pu le vérifier sur vos dernières taxes foncières, l'augmentation des taxes foncières est de plus de 10% sur la part départementale. Il faut interpeller les conseillers départementaux.

- Mr le Maire rappelle que l'Etat se décharge de plus en plus sur les départements et les intercommunalités en leur transférant de nouvelles compétences.

- Mr VANDAELE précise que dans le Nord, c'est une augmentation de 25%.

-Mr PICQUENDAR lui répond qu'au pays des aveugles, les borgnes sont rois.

- Mr le Maire rappelle à Mr REVEL qu'aucun taux commun n'a été annoncé pour les 4 taxes à ce jour.

- Mr PICQUENDAR explique que la future CAPSO a annoncé la transparence de la fiscalité pour les habitants, en établissant un système de vases communicants entre le taux propre de chaque commune et le taux de la CAPSO. Etant donné que les taux des abattements sont différents, comment seront calculées les différentes taxes ?

- Mr le Maire espère un lissage des taxes sur les ménages sur plusieurs années. Le bureau d'études de l'intercommunalité doit y travailler. Ce sont surtout les petites communes qui risquent d'être impactées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de modification des statuts de la communauté d'agglomération de SAINT OMER en vue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire.

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2 - ADMINISTRATION GENERALE - FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES, DE LA MORINIE ET DU PAYS D'AIRE – CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER – APPROBATION DU SIEGE, DU NOM ET DE LA REPRESENTATIVITE**

(...) Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve que le futur siège de la communauté d'agglomération soit situé 4, rue Albert Camus à Longuenesse (62968) ;

- approuve que, suite aux démarches de concertation menées avec l'ensemble des communes, le nom de la future communauté d'agglomération soit Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ;

- approuve que le conseil communautaire soit composé de 96 sièges, répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, conformément à l'annexe 1 ;

- et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **(...) 3 - DESIGNATION DE 2 DELEGUES COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE D'EPERLECCUES DANS LA NOUVELLE INTER-COMMUNALITE**

Compte tenu du mode de scrutin à la proportionnelle aux dernières élections municipales de 2014 avec le principe de fléchage sur le même bulletin de vote pour la désignation des délégués communautaires arrêtés au nombre de 2, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reprendre les 2 personnes initialement élues par les eperlecquois, à savoir : Mr Laurent DENIS et Mme Valérie PETIT; Monsieur le Maire propose de passer au vote.

## **4 - ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE D'EPERLECCUES ET LES CONSORTS DENIS LAMPS POUR LA REALISATION DE LA VOIE DOUCE**

Afin de réaliser la voie douce reliant la mairie d'Eperlecques au RAM, la commune a été dans la nécessité de procéder à un échange d'une partie de terrain entre ses parcelles cadastrées AA n°30 et 34 (Surface n° 144 de 19 m2) dont elle est propriétaire contre une partie de terrain cadastrée AA n°33 (surface n° 146 de 49 m2) appartenant aux propriétaires riverains, Mr et Mme DENIS LAMPS.

Les frais de bornage, de clôture et de notaire restent à la charge de la commune demanderesse de l'échange.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés d'échange de terrains auprès de maître Grégory DENOYELLE, notaire à SAINT-OMER.

Mr le Maire souligne que la voie douce fonctionne bien depuis la rentrée scolaire. Elle est très fréquentée par les parents et enfants parce qu'elle est sécurisée. Les éclairages sont prévus sur le trajet.

Mr PICQUENDAR aurait souhaité qu'il en fût de même pour le parking des cerisiers.

Mr le Maire répond que la voie est carrossable même avec des poussettes et Mme MAEGHT ajoute que cela représente un coût.

## **5 - RETROCESSION DE TERRAIN COMMUNAL A LA CASO POUR LE PROJET DE LA MAISON DE SANTE A BLEUE MAISON**

Un projet de création d'une Maison de la Santé a été décidé par la CASO sur le territoire de la commune d'Eperlecques.

La commune propriétaire d'un terrain cadastré AR au lieu-dit « BLEUE MAISON » est disposée à concéder à la CASO une parcelle de 2 530 m2 pour l'euro symbolique afin de réaliser ce projet attendu par la population.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur l'organisation de la future maison de la Santé avec l'arrivée de différents corps médicaux dont 4 médecins prévus. Le projet est en bonne voie et devrait voir le jour à l'été 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés auprès de maître Grégory DENOYELLE, notaire à SAINT-OMER.



## 6 - TARIFS D'AIDE POUR LES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 par délibération n° 2015/06 du 26 mars 2015, le coût total d'installation de branchement au réseau d'assainissement collectif pour les riverains était arrêté à 1 333, 44 euros. La CASO ainsi que la commune d'Eperlecques participaient de manière identique à hauteur chacune de 277,80 euros, ramenant le coût réel pour chaque propriétaire sollicitant le raccordement à 777, 84 euros. (...) La CASO ne participant plus à la subvention grâce à la minoration du coût de revient, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aider les riverains par une participation financière de la commune à hauteur de 105 euros, ramenant le coût total pour le particulier à 776,46 euros pratiquement comme en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de financer l'aide à hauteur de 105 euros aux riverains qui solliciteront le raccordement aux conditions de délai maximal de 18 mois exigées dès la mise en service du réseau et d'un contrôle justifiant le bon raccordement des eaux usées de l'habitation au réseau. (...) Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DECIDE également de reconduire à l'unanimité comme en 2015, une aide supplémentaire de 160 euros aux personnes non imposables, en prenant en compte la ligne « impôts sur le revenu net avant correction » de l'avis d'imposition.

## 7 - LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H AUX RESIDENCES DES HERONS, ALOUETTES ET DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la résidence des Hérons est pratiquement achevée et que compte tenu du nombre important de logements, les voiries intérieures sont très fréquentées par la circulation auto motorisée avec des vitesses parfois excessives. (...) Monsieur le Maire propose afin de sécuriser les lieux, de réglementer la vitesse en la fixant à 30 km/h dans le périmètre des Hérons et en l'étendant aux deux autres résidences voisines des Alouettes et de la Poste. (...) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de ces trois résidences à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

## 8 - Subvention programme Oxygène 62 -aménagement paysager Bleue Maison

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune souhaite améliorer l'aménagement de l'espace vert situé à hauteur du magasin « Carrefour » entre la route Départementale et les habitations riveraines. L'objectif de la commune est de valoriser cet espace par la création d'un site de sensibilisation tout public à la biodiversité. Ce projet s'inscrit également dans l'embellissement du centre village, dans la création d'un espace récréatif et surtout dans la conduite environnementale qui se conçoit aisément avec les services de la voirie du Département du Pas-de-Calais. Aussi, cet ouvrage paysager étant recevable au titre du programme OXYGENE 62, une aide financière du Département peut être obtenue sur un montant retenu et éligible à hauteur de 4571,36 euros HT.

Afin d'obtenir ladite subvention, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à :

Solliciter auprès du Département du Pas de Calais l'aide financière calculée sur le montant éligible aux critères de subvention ;

Et à engager la commune à entretenir par tous moyens les plantations.

## 9 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CAF POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE CUISINE DESTINE AU RAM

Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux locaux du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ont ouvert leurs portes le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il rappelle que la commune d'Eperlecques est celle qui a le taux de fréquentation le plus élevé lors des ateliers d'éveil du RAM. Elle compte le plus d'assistantes du territoire couvert par le RAM « les p'tits lutins », soit 39 professionnelles de la petite enfance.

Parmi les nombreuses activités offertes le jeudi matin, un atelier cuisine est mis en place dans le nouveau Bâtiment.

Aussi, il y a lieu d'aménager un coin cuisine et de prévoir du matériel approprié aux dites activités.

La commune propose d'investir dans l'équipement nécessaire à l'atelier cuisine pour un montant total HT de 2014,62 euros.

La subvention demandée à la CAF représentera 40 % du montant total HT, soit 805,84 euros.

Pour répondre à Mr PICQUENDAR qui souhaite ne plus faire d'investissement sur le RAM vu son transfert à la CAPSO au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Monsieur le Maire a rappelé que la demande de subvention se fait sur des équipements déjà achetés.

Les communes pourront encore créer des crèches car il y a un manque sur le territoire intercommunal mais plus de RAM sauf en zone très rurale. Les communes conservent les CLSH et les NAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF et d'autoriser Mr le Maire à signer tout document y afférent.

## 10 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CAF POUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU BATIMENT DU RAM

Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux locaux du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ont ouvert leurs portes le 1<sup>er</sup> septembre 2016, rue de la Place.

Il rappelle que la commune d'Eperlecques a investi dans un nouveau bâtiment réhabilité avec salle d'activités, salle d'attente, salles de consultations et bureaux.

Afin d'assurer les nombreuses activités offertes aux assistantes maternelles, il y a lieu de prévoir des aménagements et équipements appropriés aux locaux.

La commune propose d'investir dans l'équipement mobilier et électroménager pour un montant total HT de 1862,21 euros.

La subvention demandée à la CAF représentera 40 % du montant total HT, soit 744,88 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF et d'autoriser Mr le Maire à signer tout document y afférent.

## 11 - RECOMPENSES POUR LE CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Le concours de Jardins Fleuris est organisé dorénavant par la commune d'Eperlecques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de récompenser les participants par des bons d'achat valables dans les jardineries locales selon le barème suivant :

Classement	Grandes Surfaces	Surfaces Intermédiaires	Petites surfaces
1 <sup>er</sup>	50 €	40 €	30 €
2 <sup>ème</sup>	45 €	35 €	25 €
3 <sup>ème</sup>	40 €	30 €	20 €
4 <sup>ème</sup>	35 €	25 €	15 €
5 <sup>ème</sup>	30 €	20 €	12 €
6 <sup>ème</sup>	25 €	15 €	12 €
7 <sup>ème</sup> à fin du classement	Sans objet	15 €	12 €

# Conseils Municipaux - Extrait



Le montant total des bons d'achat s'élève à 560 €. Mr le Maire constate qu'il n'y a eu que 24 participants et que les membres du jury ont constaté sur leur passage de beaux jardins non-inscrits au concours. Il propose à l'assemblée de donner à l'avenir une récompense aux habitants concernés afin de les inciter à concourir.

## 12 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE STAGE DE CIRQUE

Les Renzo, artistes de cirque, s'installeront sur la commune pendant les prochaines vacances de Toussaint.

Ils proposeront des stages de cirque aux enfants de 5 à 14 ans. Une représentation de fin de stage sera réalisée par les enfants le vendredi. Le tarif est fixé à 70 € pour les 5 demi-journées et la représentation du vendredi soir.

Le LAJ assurera la gestion des inscriptions et des paiements.

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF POUR 1 ENFANT	MONTANT DE LA PARTICIPATION DU LAJ
De 0 à 442€	20 €	50 €
De 443 à 617€	35 €	35 €
Supérieur à 617€	50 €	20 €

## 13 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU 62 (FDE)

Le Comité syndical de la FDE 62, réuni le 19 mars dernier, a adopté une délibération visant à faire évoluer ses statuts.

Cette modification porte sur la mise à jour des compétences de la Fédération vis-à-vis de la loi sur la Transition Energétique et Croissance Verte, loi n°2015-992 du 17 août 2015

- La représentation et le mode d'élection des membres du comité syndical. Le comité syndical est composé de 35 membres titulaires et 35 membres suppléants, il convient désormais de prendre en compte dans la composition du comité syndical la répartition entre les représentants de la CUA et ceux des communes hors CUA en application du principe de proportionnalité.

- La modification du siège social qui est fixé à Dainville.

La commune d'EPERLECQUES en tant que membre de la Fédération, doit se prononcer sur cette modification.

La commune dispose d'un délai de 3 mois pour prendre position en Conseil Municipal sur cette modification. Si le Conseil ne délibérait pas, son avis serait considéré comme favorable.

Aussi, Monsieur le Maire rappelant le partenariat financier avec FDE 62 dans de nombreux projets avec la commune, souhaite soumettre à l'assemblée, l'approbation de modification des statuts.

Mr PICQUENDAR souhaite connaître combien la commune a investi en éclairage sur l'année et s'il y a eu une demande de subvention à la FDE parce que la ville d'Arques a obtenu 70% de subvention.

Mr ANNE répond que la taxe communale n'est que de 4,5 % et ne permet que de percevoir une subvention de 10 % ; il faudrait élever la taxe à 8,5% pour obtenir 70% de subvention.

Mr le Maire explique que le coût doit être lissé sur 8 ans. 8 ampoules à leds ont remplacé les 16 anciennes ampoules à Bleue Maison.

Mr PICQUENDAR félicite les élus ayant pris cette décision.

Pour répondre à Mr PICQUENDAR, Mr le Maire confirme que la rue de Loosthoucq sera concernée par l'assainissement l'an prochain : il faudra prévoir des pompes de relevage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, les modifications des statuts de la FDE 62.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Mr le Maire présente à l'assemblée l'état d'avancement du projet de groupe scolaire qui est lié étroitement au projet du béguinage de Logis 62. Les architectes du groupe scolaire ont revu à la demande des élus, le regroupement des classes et de la cantine pour une construction plus concentrée, de même que les toitures et les façades en briques. Les 2 permis de construire devront être déposés en même temps. Mr le Maire a désigné la division de la parcelle entre la partie béguinage et la partie groupe scolaire qui devront s'articuler entre elles notamment sur la voie qui dessert les 2 ouvrages.

En informations diverses :

Mr ANNE a présenté l'avancement des travaux de voirie à la rue du Mont : les enrobés devraient se faire aux vacances de toussaint et les travaux de trottoirs devraient durer jusqu'en début d'année 2017.

2 bornes électriques seront installées sur le parking face à l'ancienne mairie : elles sont proposées gratuitement par la Région.

Mr DOURLENS annonce les festivités de la ducasse les 1<sup>er</sup> et 2 octobre.

## COMPTE RENDU 24 novembre 2016

Nombre de membres présents : 21 sur 23

Nombre de procurations : 2 (Mme GOMBERT à Mme DELAVAL, Mme PETIT à Mr DENIS)

Unanimité des votes : 23

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h 30 en son lieu ordinaire de séance aux fins de débattre des questions suivantes. Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mr le Maire a fait désigner à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance : Mr Régis DOURLENS ;

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 28 septembre 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, a été approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire commence l'ordre du jour :

### 1 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES ET LES OBJECTIFS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal est invité à débattre sur le sujet et à faire part de remarques sans qu'il n'y ait de vote à l'issue des échanges. Monsieur le Maire en qualité de rapporteur en donne les éléments :

L'affichage publicitaire et les enseignes sont réglementés par le Code de l'environnement dont les dispositions visent à permettre la liberté de l'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages.



La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II) a eu pour conséquence de modifier un bon nombre d'articles législatifs du Code de l'environnement concernant l'affichage publicitaire. Ont évolué principalement les règles nationales concernant la publicité et les enseignes, celles relatives aux pré-enseignes dérogatoires. Par ailleurs, la procédure d'instauration et le contenu des RLP ont été modifiés et la compétence en matière de police d'affichage a été décentralisée.

Ainsi, les règlements locaux de publicité peuvent être élaborés par les communes ou par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le maire rappelle les objectifs généraux avancés lors de la délibération prescrivant le futur RLPi :

*Améliorer la préservation du cadre de vie, du patrimoine architectural et des paysages pour renforcer l'attractivité du territoire ;*

*Affirmer l'identité et l'image de l'intercommunalité en homogénéisant les règles applicables à l'échelle du territoire, en cohérence avec son appartenance à un Parc naturel Régional.*

*Affirmer l'identité et l'image de l'intercommunalité en homogénéisant les règles applicables à l'échelle du territoire, en cohérence avec son appartenance à un Parc naturel Régional.*

Le cabinet qui assiste la CASO pour l'élaboration de ce règlement a procédé à un diagnostic sur l'ensemble de son territoire.

Les conclusions de ce diagnostic ont permis de définir, après plusieurs réunions de travail, les orientations et objectifs suivants :

## **A) GRANDES ORIENTATIONS :**

**Quatre niveaux de prescriptions :**

Nom de la zone	Descriptif	Grandes orientations
Zone réglementée n°1 : <b>ZR1</b>	<b>Centres historiques de haute qualité architecturale.</b>	- Interdiction totale de la publicité. - Prescriptions fortement qualitatives pour les enseignes, en cohérence avec la qualité architecturale des supports.
<b>ZR2a &amp; ZR2b</b>	<b>Autres secteurs à vocation principale d'habitat et d'équipements.</b> On distingue deux sous zones : les zones appartenant aux communes du pôle urbain (ZR2a) et les communes des entités paysagères (ZR2b)	- Prescriptions qualitatives relatives aux enseignes adaptées au type de bâtiment support. - Publicité sur façade et sur mobilier urbain tolérée.
<b>ZR3</b>	<b>Les zones d'activités commerciales, industrielles et artisanales.</b> Il s'agit des secteurs à dominante d'activité situés en agglomération.	- Prescriptions qualitatives relatives aux enseignes adaptées aux zones d'activité. - Publicité sur mobilier urbain tolérée.
<b>ZR 4</b>	<b>Hors agglomération</b> Zone comprenant habitat et zones d'activités isolées	- Interdiction totale de la publicité. - Prescriptions relatives aux enseignes adaptées au type de bâtiment support.

## **B) OBJECTIFS :**

### **Pour les pré enseignes :**

- Améliorer l'efficacité de la signalisation des entreprises en remplaçant les préenseignes par des relais d'information service et de la signalisation d'information locale pour les établissements isolés.

### **Pour la publicité :**

#### **Dans les communes des entités paysagères**

- Limiter le format maximum de la publicité sur façade à 1,5 m<sup>2</sup> en cohérence avec les recommandations du parc naturel régional.

- Réintroduire la possibilité d'apposer de la publicité sur mobilier urbain de 2 m<sup>2</sup> maximum en zone d'activité uniquement.

### **Pour les enseignes :**

- Sur bâtiments à vocation première d'habitation, favoriser la qualité esthétique des façades commerciales avec des prescriptions qualitatives et en limitant le nombre et la surface des enseignes sur façade.

- Sur bâtiments ayant une architecture exclusivement dédiée à l'activité, favoriser la qualité esthétique des façades commerciales en limitant le nombre et la surface des enseignes sur façade.

- Améliorer la lisibilité des zones urbaines et les perspectives paysagères en limitant l'utilisation des enseignes scellées au sol, en harmonisant les formats et en limitant les surfaces et les hauteurs autorisées.



- Proscrire les enseignes sur toiture terrasse au profit des enseignes sur façade pour ne pas gêner les perspectives sur les paysages environnants et favoriser la qualité des secteurs commerciaux.

La commune propose d'adopter les orientations et objectifs fixés par la CASO.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue de ce débat dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal.

## **C) REMARQUES EMISES LORS DU DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS**

Mr le maire ouvre le débat.

Mr PICQUENDAR s'interroge sur le fait qu'à la différence des publicités, les enseignes n'ont pas de dimension requise.

Mr le Maire répond qu'il faudra toujours demander l'autorisation pour une enseigne comme pour un permis de construire.

Pour répondre à Mme DELAVAL, Il explique que les enseignes existantes n'étant plus conformes à la nouvelle réglementation devront être corrigées au fur et à mesure.

Ces remarques seront transmises à la CASO avant le 29 novembre 2016, date de présentation au dernier conseil communautaire.

## **2 - SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL EN VUE DU TRANSFERT A LA FUTURE CAPSO**

La structure multi accueil « la forêt enchantée » dispose d'une régie de recettes permettant d'encaisser les participations des familles.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre des nouvelles compétences de la future CAPSO, notamment dans la petite enfance, il sera procédé au transfert de ladite structure avec le bâtiment, équipements et personnel vers l'intercommunalité.

De fait, les opérations financières de la commune pour la structure cesseront au 31 décembre 2016, notamment la régie de recettes.

L'intercommunalité reprendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les charges financières dont la régie de recettes pour le multi accueil.

En parallèle, il faut mettre fin aux fonctions du régisseur, Mme JOSSERAND Sophie, du mandataire suppléant, Mme Audrey DUSART et des autres mandataires, Mmes Marielle GEORGE, Léa DUCHATEAU et Alexia DUFRANNE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de supprimer la régie de recettes du multi accueil au 31 décembre 2016.

Et de mettre fin aux fonctions de régisseur, mandataire suppléant et autres mandataires au 31 décembre 2016.

## **3 - PAIEMENT D'UNE FACTURE EN INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de porte-manteaux à installer dans la salle polyvalente chez l'entreprise TRENOIS DECAMPS. La facture s'élève à 406,80 euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la facture soit imputée en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à payer cette facture en investissement.

## **4 - DECISION MODIFICATIVE ET AMORTISSEMENT DE FRAIS D'ETUDES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic de l'église d'une valeur de 10 883.60 € TTC a été réalisé en 2013.

L'étude n'ayant pas été suivie de travaux, il convient, conformément aux règles comptables en vigueur, qu'il soit procédé à son amortissement.

Cet amortissement doit se faire sur une période de 5 ans soit 2 176.72 € annuels sur cette période.

Afin de prévoir les crédits suffisants à l'amortissement pour l'année 2016, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :	Dépense chapitre 011	Article 60633	- 2 176.72 €
Section de fonctionnement :	Dépense chapitre 042	Article 6811	+ 2 176.72 €
Section d'investissement :	Recette chapitre 040	Article 28031	+ 2 176.72 €
Section d'investissement :	Recette chapitre 10	Article 10222	- 2 176.72 €

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que l'étude qui a été réalisée est toujours d'actualité. Il évoque les travaux effectués et ceux à réaliser comme la toiture en terrasse peu pratique pour l'évacuation de l'eau (toiture plate avec 4 gargouilles et des gouttières obstruées par la saleté des pigeons).

Pour répondre à Mr VANDAELE, le coût approche 2 millions d'euros : il faut obtenir l'aide du Département.

Pour empêcher l'entrée des pigeons dans le clocher, Mr PICQUENDAR propose de mettre du grillage. Mr le Maire répond que cela a été fait ; il faudra mettre un autre grillage plus résistant contre l'attaque des volatiles car l'actuel est trop fragile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'APPROUVER la modification proposée et qu'il soit procédé à l'amortissement du diagnostic susmentionné sur cinq ans.

## **5 -AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT DU MAITRE D'OEUVRE DU GROUPE SCOLAIRE**

Par délibération n° 2016/27 du 12 mai 2016, Le conseil municipal décidait d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement B+B Architectures/ HDM Ingénierie/SLAP.

Le taux de rémunération était évalué sur le coût affecté aux travaux de bâtiment et VRD, soit 12,2 % ; ce qui représente un montant de rémunération de 547 780 euros HT. Dans la délibération, il était mentionné qu'une réunion de renégociations s'était tenue le 21 avril 2016 afin de trouver un accord sur les réserves émises par le jury lors de l'étude du projet.



Un acte d'engagement avait été signé le 13 juillet 2016 par le représentant du pouvoir adjudicateur, le maire d'Eperlecques.

Compte tenu des renégociations éludant les autres missions et ne retenant que les tranches ferme et conditionnelle, le montant de la rémunération devait être revu à la baisse. Il est proposé d'abaisser le taux de rémunération à 11,8 % (tranche ferme) et à 11,95 % (tranche conditionnelle), soit un montant total d'honoraires de 530 589, 31 euros HT selon le tableau en date du 11 mai 2016.

Afin que le comptable assignataire des paiements puisse payer les honoraires du Maître d'œuvre, il y a eu de signer un nouvel acte d'engagement modifiant le coût total des honoraires.

A la demande de Mr PICQUENDAR, Monsieur le Maire donne respectivement le montant des tranches ferme et conditionnelle. Il précise encore qu'avec l'appel d'offres des entreprises, le montant total devrait encore baisser. Mr ANNE confirme qu'il ne s'agit que d'une première estimation, donc non définitive.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés compte tenu de la voix contre de Mr PICQUENDAR, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le nouvel acte d'engagement avec le maître d'œuvre.

## 6 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte durant la période du 19 janvier au 18 février 2017.

Après avoir entendu l'exposé du maire qui rappelle le sérieux de l'enquête important au titre des dotations de l'Etat,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1,72 € par habitant d'un logement

1,13 € par logement,

Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune, le montant de la dotation forfaitaire de l'Etat étant de 6 478 euros.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

## 7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'AGENTS DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL.

Dans le développement du fonctionnement de la structure Multi Accueil, une restructuration interne du personnel s'impose dans l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 3 agents :

Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui passerait de 75 % à 90 %, soit de 26,25 h à 31,50 h par semaine

Une auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe qui passerait de 80 % à 100 %, soit de 28 h à 35 h par semaine

Une éducatrice territoriale de jeunes enfants qui passerait de 40 % à 50 %, soit de 14 h à 17,50 h par semaine.

La saisine du Comité Technique ayant été faite le 14 octobre 2016,

Le Comité Technique s'étant réuni le 17 novembre 2016 ayant émis un avis favorable à l'unanimité par les 2 collèges,

Les déclarations de modification de temps de travail au Centre de Gestion ayant fait l'objet de la publication légale,

Mr VANDAELE souhaite savoir si l'augmentation du temps de travail de ces agents est liée à une augmentation de l'accueil de nouveaux enfants. Mr le Maire rappelle qu'il y a toujours une même capacité d'accueil mais qu'avec le passage à la CAPSO, les remplacements qui sont réalisés par la commune actuellement (maladies, accidents, formations, congés) obligeront la structure multi accueil à réguler l'encadrement des enfants en toute autonomie, d'où l'importance de renforcer la présence de ces agents.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'augmenter le temps de travail hebdomadaire pour les 3 agents du multi accueil à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

## 8 - ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA SNCF POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet du parking à la gare de Watten-Eperlecques. Actuellement, les voitures se garent sur un emplacement non aménagé.

De fait, la commune doit faire l'acquisition d'une bande de terrain non bâtie impasse des Jardins, cadastrée section B N° 905p, d'une superficie d'environ 15 000 m<sup>2</sup>, appartenant à ce jour à la SNCF, afin que la CASO prévoit l'aménagement de celle-ci.

Les services des Domaines du Pas de Calais ont estimé le 4 août 2016 la valeur vénale du terrain à 16 000 euros nets vendeur.

L'acte de vente doit être signé avant le 15 décembre 2016. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée que la commune fasse l'acquisition de cette bande de terrain nécessaire à la réalisation du projet.

Mr PICQUENDAR aurait souhaité l'acquisition de cette bande de terrain à l'euro symbolique.

Mr le Maire lui répond qu'il lui a été proposé à 1 euro le m<sup>2</sup> mais que les frais afférents à l'achat du terrain seront partagés entre la commune et la SNCF.

Mr le Maire rappelle qu'il s'agira d'un parking de 40 places avec places handicapées prévues, et pour répondre à Mr PICQUENDAR et Mr BLOT, une place handicapée existe déjà devant le café et qu'il faudra remettre le panneau réservé à la place.

Mr LAVOGIEZ parle de refaire le chemin ; Mr le Maire pense l'améliorer mais pas de le goudronner.

Pour répondre encore à Mr BLOT, Mr le Maire précise que les terrains derrière la gare avec 2 maisons appartiennent à la SNCF et que c'est la commune qui répare les trous.

Les grands hangars appartenant aussi à la SNCF sont loués à l'entreprise DURIEZ.

Mr COCQUEMPOT et Mme VALENTIN proposent, compte tenu du projet commun aux 2 communes, de partager les frais avec WATTEN.



Mr ANNE et Mr le Maire évoquent l'aménagement du côté d'EPERLECCQUES ; il faudra voir avec la commune voisine pour l'autre côté de la voie.  
Mr le Maire sur information de Mme DEWEILDE, donne des statistiques sur la fréquentation de la gare en progression avec le partenariat imminent de MOUVEO facilitant les destinations sur ST OMER.  
Ainsi, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'acquérir la bande de terrain susvisée au prix net vendeur de 16 000 euros avec majoration de TVA à 20 %, De partager avec la SNCF les frais de notaires et les frais de géomètre (levé topographique et document d'arpentage) Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer auprès des notaires associés BEDIEZ, VANCO et DEHAYE de TOURCOING, tous les actes nécessaires à l'acquisition du bien.

## **9 - LOCATION DE BUREAUX AU RAM**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau bâtiment du Relais d'Assistants Maternels a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il accueille encore les consultations PMI, et le CCAS. Des bureaux sont encore libres durant la semaine.

En attendant la future maison de la Santé à Bleue Maison, et sur demande de professionnels médicaux à la recherche de locaux de consultation, Monsieur le Maire propose de louer sur évaluation du service des Domaines les bureaux suivants :

Le bureau n° 2 d'une surface de 14, 32 m<sup>2</sup> pour un montant mensuel de 300 euros attribué à un médecin

Le bureau n° 4 d'une surface de 11,17 m<sup>2</sup> pour un montant mensuel de 250 euros attribué à une diététicienne

Le bureau n°1 d'une surface de 11,67 m<sup>2</sup> pour un montant mensuel de 60 euros attribué à une infirmière libérale qui l'occupera ponctuellement dans la semaine.

Ces montants sont fixés hors charges en fluide qui seront calculées sur l'année.

Pour répondre à Mr VANDAELE, Mr le Maire explique que ces professionnels de la Santé rejoindront la future maison médicalisée en fin 2018.

Mr le Maire en a profité pour faire le point sur le projet de cette maison médicalisée en rappelant les propositions des architectes (rez-de-chaussée seulement ou à étage) aux médecins réticents à l'étage, les soucis d'implantation à cause du passage d'une canalisation d'eau, mais a évoqué la possibilité d'extension avec la venue de nouveaux corps de métiers de santé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Louer les bureaux du RAM aux professionnels de la santé selon les montants fixés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de location avec les professionnels de la santé.

## **10 -FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CHAPELLE « NOTRE DAME DES NEIGES » DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que lors du conseil communautaire en date du 30 juin 2016, il a été adopté par délibération n° 43-16, le principe de la mise en place d'une enveloppe budgétaire dédiée à la restauration du petit patrimoine rural.

De fait, la commune d'Eperlecques propose d'y inscrire sa chapelle « Notre Dame des Neiges » située au hameau du Ganspette avec un programme de rénovation dont le montant total des travaux s'élève à 61 865,68 euros.

Les entreprises retenues sont pour la façade, Mr GUYOT et pour la toiture, Mr MACREZ. Mr le Maire insiste sur l'étanchéité de la toiture. Les Bâtiments de France sont très exigeants sur la rénovation de la chapelle en voulant conserver la touche originelle des matériaux.

Le détail des opérations est le suivant :

Toiture : 28 739, 57 euros                      Remise en état de la façade de la chapelle : 23 026,11 euros                      Remise en état de l'intérieur : 10 000 euros.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au prorata du montant total de la dépense recevable, soit 50% de la dépense.

Pour répondre à Mr PICQUENDAR sur l'assurance d'être subventionné par l'actuelle CASO, Mr le Maire confirme le passage de la subvention au dernier conseil communautaire le 29 novembre prochain.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter la subvention au prorata du montant total de la dépense recevable et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires au montage du dossier de subvention.

## **11 -FINANCEMENT DE LA REMISE EN ETAT DE L'ORGUE DE L'EGLISE ST LEGER DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que lors du conseil communautaire en date du 30 juin 2016, il a été adopté par délibération n° 43-16, le principe de la mise en place d'une enveloppe budgétaire dédiée à la restauration du petit patrimoine rural. De fait, la commune d'Eperlecques propose d'y inscrire l'orgue de l'Eglise ST Léger d'Eperlecques avec un programme de remise en état complet comprenant le buffet, la console, le sommier, la mécanique des notes et des jeux, l'alimentation du vent, la tuyauterie à bouches et à anches et l'accord général de l'instrument dont le montant total des travaux s'élève à 8 915,40 euros HT. Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au prorata du montant total de la dépense recevable, soit 50% de la dépense.

Mr le Maire explique qu'on ne peut solliciter l'aide du Département si on demande déjà à l'intercommunalité : c'est l'un ou l'autre et de plus la subvention départementale est plus faible. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter la subvention au prorata du montant total de la dépense recevable et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires au montage du dossier de subvention.

## **12 - TRAVAUX DE VOIRIE, SIGNALISATION, ET ESPACES VERTS : DEPOT DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE.**

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de voirie, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société VERDI, la commune projette l'aménagement de 2 plateaux surélevés aux carrefours rue du Mont - rue de l'Eglise et rue du Mont - rue de l'Ouest Mont.

Le détail quantitatif estimatif pour le carrefour rue du Mont - rue de l'Eglise reprend les travaux préparatoires, la voirie, la signalisation et les espaces verts pour un montant HT de 94 587, 50 euros.

Le détail quantitatif estimatif pour le carrefour rue du Mont - rue de l'Ouest Mont reprend les travaux préparatoires, la voirie, la signalisation et les espaces verts pour un montant HT de 73 849,00 euros.

Il convient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention dans le cadre des amendes de police.



Monsieur le Maire rappelle que la commune qui fait la demande d'une telle subvention doit exercer les compétences voirie et stationnement auxquelles se rattachent les projets. La subvention pour chacune des demandes est calculée à hauteur de 30% de la dépense plafonnée à 15 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire, à déposer deux dossiers de demande de subvention en son nom pour ces travaux qui seront réalisés en 2016.

### **13 -DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAF POUR LA CREATION DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Eperlecques avait fait l'acquisition rue de la Place d'un bâtiment existant et de le réhabiliter en vue de créer un relais d'assistants maternels regroupant les communes d'Eperlecques, Nordausques, Menique-Nortbécourt, Nortleulinghem, Bayenghem les Eperlecques, Zouafques et Tournehem sur la Hem.

La commune d'Eperlecques en collaboration avec les communes précitées, a souhaité créer un lieu de rencontre entre parents et assistants maternels dans des locaux adaptés propices à y organiser des activités communes avec un service et un accompagnement intégrés dans un environnement favorable à l'accueil des enfants.

Cette structure s'adressant à près d'une centaine d'assistants maternels avec une animatrice à temps plein, il y a lieu d'équiper les locaux avec du mobilier pour la salle d'activités, du matériel de puériculture, des jeux et fournitures d'activités, matériel de cuisine, équipement électroménager, aménagement et rangement des bureaux et équipement du local technique.

Le coût total de l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment et son équipement est estimé à 468 063, 25 euros HT. Il est demandé à la CAF une subvention d'investissement dans le cadre de la petite enfance à hauteur de 80 % du montant total, soit 374 450, 60 euros HT, la commune prenant en charge 20 % sur ses fonds propres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : De demander à la CAF la subvention d'investissement à hauteur de 80 % du coût total de l'opération

Et d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès de la CAF et de fournir les pièces justificatives à l'appui de la demande.

### **14 -CONVENTION CYNEGETIQUE 2016/2017 ESPACE NATUREL SENSIBLE « FORET DEPARTEMENTALE D'EPERLECCQUES »**

Dans le cadre d'une bonne gestion de la faune et de la flore pour la protection d'espaces remarquables et du maintien des équilibres écologiques du site, un partenariat dans le mode de gestion doit être établi sous forme d'une convention cynégétique pour la saison 2016/2017 entre la commune d'Eperlecques, la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais, et le Syndicat mixte EDEN 62.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer cette convention tripartite.

Monsieur le Maire explique qu'il faut trouver 4 personnes d'Eperlecques ayant un nouveau permis de chasse qui seraient autorisés à effectuer 3 battues de gros gibiers sous l'encadrement d'un chasseur certifié : cette opération a un rôle éducatif.

Pour répondre à Mme DEMAUDE qui pensait à une prolifération de sangliers par exemple, Monsieur le Maire répond qu'avec cette action gratuite, le Département disposerait d'un recensement des animaux dans les parties clôturées de la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité, l'autorisation à Mr le Maire, de signer la convention cynégétique.

### **15 - APPEL D'OFFRES : BUREAUX D'ETUDES POUR LE GROUPE SCOLAIRE ET ENTREPRISE POUR LA SALLE POLYVALENTE**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 09 novembre 2016 à 18h30 pour étudier les demandes de consultation et retenir les sociétés suivantes.

Pour le groupe scolaire :

Assistance à la maîtrise d'ouvrage : 2 bureaux ont répondu. TWI de Roost-Warendin a été retenu pour un montant HT de 14 900 euros.

Bureau de contrôle technique : 3 bureaux ont répondu. SOCOTEC de Dunkerque a été retenu pour un montant HT de 12 840 euros.

Bureau de coordination sécurité et protection de la santé. 3 bureaux ont répondu. BF CSC a été retenu pour un montant HT de 2 875 euros.

Pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente :

4 entreprises ont répondu. L'entreprise JL MACREZ d'Eperlecques a été retenue pour une toiture en ardoises naturelles et pour un montant HT de 19 328, 92 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de retenir les sociétés ci-dessus nommées et aux montants fixés par la commission d'appel d'offres.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées à 19 h35.

**Retrouvez l'ensemble des comptes rendus sur le site de la commune,  
disponible en téléchargement sur  
[www.mairie-eperlecques.fr](http://www.mairie-eperlecques.fr) ou en mairie sur demande**

# Discours des vœux



## Chers conseillères et Conseillers municipaux jeunes



*Merci pour vos vœux*

*A mon tour, au nom du conseil municipal, je vous adresse tous mes bons vœux pour cette année 2017. Nous pouvons nous féliciter du travail que vous avez réalisé depuis le début de votre mandat.*

*Le conseil municipal et moi-même sommes très fiers de votre dynamisme. Dernièrement vous avez été un relais pour les résidents de la Maison d'Accueil Spécialisé de Rachel dans l'utilisation des tablettes informatiques.*

*Merci à vous les jeunes pour votre participation aux manifestations patriotiques et autres évènements ayant lieu sur notre commune.*

**Chères Eperlecquoises, Chers Eperlecquois, chers amis,**

*L'ensemble du Conseil Municipal, le Personnel Communal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir à la traditionnelle cérémonie des vœux. Comme chaque année, nous constatons que vous répondez nombreux à notre invitation, je vous en remercie.*

*Cette rencontre annuelle, nous permet de vous restituer les actions municipales de l'année 2016 et de vous informer des futurs projets ou chantiers qui seront réalisés au cours de l'année 2017.*

*Je salue les personnalités qui me font l'honneur d'être présentes parmi nous ce soir (...)*

*C'est un moment agréable de vous recevoir dans notre salle de Sports à l'occasion de la cérémonie des vœux.*

*A vous tous ici présents, je vous présente mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2017. Qu'elle apporte à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, Bonheur, Santé, Prospérité !*

*Sur le plan National, l'année 2016 a été marquée par des faits tragiques*

*A Nice le 14 juillet lors du traditionnel feu d'artifice, à Saint-Etienne de Rouvray en août, que nos pensées accompagnent les victimes et leurs familles frappées par l'horreur d'une attaque terroriste sans précédent.*

*Sur le plan communal, en 2016, nous avons été marqués par la montée des eaux liée aux pluies orageuses à plusieurs endroits.*

*En novembre, les vents violents ont provoqué la chute de pylônes et d'arbres qui ont endommagé quelques toitures.*

*2016 aura été l'année pendant laquelle nous aurons entrepris des gros travaux tels que :*

*La réhabilitation de la « Maison de Félicie » située sur la Place qui accueille le Relais Assistants Maternels « Les P'tits Lutins », la PMI et le CCAS.*

*Je tiens d'ailleurs à remercier le travail effectué par les différentes entreprises dont l'entreprise BVF62 d'Eperlecques ainsi que l'architecte Madame BERNARD pour la réussite des travaux dans les délais imposés.*

*Dans le prolongement de la réhabilitation de la maison de Félicie, une voie douce qui relie le relais assistants maternels à la mairie a été réalisée par l'entreprise DUCROCQ de Nelles-les-Bléquin et le bureau d'étude VRDAO. Cet aménagement sécurise dans leurs déplacements, nos enfants ainsi que leurs accompagnateurs.*

*Rue du Mont, des trottoirs ont été créés, travaux effectués par l'entreprise DUCROCQ et le bureau d'étude VERDI, d'un montant de 413 800 € ht*

*Une aide financière de 105 000 € du Conseil Départemental nous a été apportée, je remercie son Président ainsi que nos Conseillers Départementaux Bertrand PETIT et Sophie WAROT, pour leur soutien sur ce projet.*

*Ce chantier débuté en septembre se terminera en ce début d'année 2017, donc encore un peu de patience à vous riverains.*

*Au cours de cette année 2016, nous avons implanté de nouveaux éclairages dans différentes rues et procédé au changement de nombreux éclairages existants, plus précisément 116 points lumineux. Merci à la société SNEF, à Luc FORGET et toute son équipe pour le travail réalisé, merci également pour les belles illuminations de Noël installées dans les différents secteurs de la commune.*

*Nous avons changé le chauffage à l'école maternelle des trois sites, remis en état la corniche au logement de l'école du Ganspette par l'entreprise PIERRU d'Eperlecques, modifié le mur de l'église afin d'apporter une meilleure visibilité dans le contournement du cimetière, remplacé les conduites d'eau à l'école des trois sites de Bleue Maison.*

*Avec le Parc Naturel Régional, nous avons aménagé le terrain de Bleue Maison en face de Market, des noues ont été créées et différentes variétés d'arbustes ont été plantées. Merci à Alexandre POULAIN pour son aide.*

*Nous pouvons souligner le travail réalisé par les services techniques :*

*La réfection de fascinage, la remise en peinture de salle de classe, l'implantation de clôture et tout au long de l'année avec la réfection des voiries communales, le taillage des accotements, l'entretien des espaces verts, des terrains municipaux de foot et du tir à l'arc.*



## Discours des vœux



Nous retrouvons les employés pour la confection des repas pour les enfants dans les écoles, l'accueil et la gestion des enfants pendant et après les temps scolaires et aussi dans l'entretien de tous les locaux communaux.

Des services de la Petite Enfance existent et sont représentés par la Crèche, la « Forêt Enchantée », qui accueille et assure l'éveil des enfants, le Relais d'assistants maternels « les P'tits lutins », qui a pris ses fonctions dans ses nouveaux locaux.

Nous ne manquerons pas de mentionner le Personnel Administratif qui vous accueille quotidiennement pour vous renseigner sur l'urbanisme, l'état civil et biens d'autres services. Chers employés, je vous remercie pour votre travail, votre collaboration tout au long de l'année et je renouvelle au nom du conseil municipal mes vœux les plus sincères pour cette année 2017.

L'année 2016 aura été marquée par le départ de Madame Régine VANOC qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er septembre après 36 années d'activité au sein de la commune d'Eperlecques où Régine termina sa carrière en tant que rédacteur cheffe. Je remercie Régine, pour toutes ces années de présence, pour sa constance, son efficacité dont elle a su faire preuve pour assurer sa mission en tant que fonctionnaire territoriale. Je lui souhaite une bonne retraite bien méritée de la part du Conseil Municipal, de l'ensemble du personnel Communal, des membres du CCAS, des anciens Maires et adjoints, et lui témoignons notre reconnaissance pour le travail qu'elle a accompli au sein de la commune d'EPERLECQUES.

Nous avons eu le départ au mois d'août de Madame VAN LENKER, DGS qui est partie pour la Bretagne pour un poste en administration militaire. Monsieur Maxime BAILLARD a terminé son contrat d'avenir.

En personnel nous avons vu l'arrivée :

De Madame Sabine HOLLUIGUE en remplacement de Mme VANOC,

De Monsieur Christian HANQUEZ en tant que Directeur Général des Services,

De Monsieur Emmanuel Chapelet en contrat d'Avenir au service technique,

De Madame Dorine PLAIDEUX en contrat d'avenir au groupe scolaire sur le poste d'ATSEM.

En ce début d'année, Madame Julie LEMAÎTRE assurera le remplacement de Madame WILQUIN Clémentine.

Du côté de la bibliothèque Municipale, nous avons informatisé avec la CASO la gestion des livres, Je tiens à remercier Françoise GOUDALIEZ pour son implication et son dévouement ainsi que Christine DUHAMEL.

2016 est marqué par le bilan des réunions de quartiers qui ont eu lieu tout au long de l'année 2015. Les référents de quartiers se sont réunis pour réfléchir aux améliorations que nous pouvions apporter au quotidien des Eperlecquois notamment au niveau sécurité comme par exemple au Ganspette où une solution de stationnements et de réduction de vitesse a été proposée. Elle reste à l'étude et souhaitons la concrétiser dès que possible.

Les efforts de fleurissement sont effectués aux entrées mais aussi dans les différents secteurs de notre commune très étendue, nous continuons à participer au concours « Fleurir le Pas de Calais », grâce au travail de nos employés mais aussi à vous, habitants pour le fleurissement devant vos maisons, nous avons obtenu le Diplôme BOUQUET de Bronze avec les encouragements du jury pour les communes de moins de 5000 Habitants. Merci à Madame Sophie WAROT présidente de Pas de Calais Tourisme ainsi qu'à Monsieur Michel DAGBERT, président du Département du pas de calais.

Ce soir, c'est aussi l'occasion pour le conseil municipal et moi-même de remercier l'ensemble des présidentes et présidents des associations et leurs adhérents pour le travail accompli et leur implication lors des manifestations tout au long de l'année. On dénombre 37 associations, cela représente plus de 1300 adhérents.

Je vais rappeler quelques manifestations qui ont animées notre village en 2016, comme, les concours de belote, les brocantes, les pièces de théâtre, le thé dansant, la soirée bavaroise, les randonnées VTT, les tirs à l'arc sur perche ou sur cible, la course cycliste, les tournois de football, les courses pédestres, les rencontres sportives, le ball-trap et le don du sang. Comme vous le voyez, Eperlecques est dynamique et vivant.

Cette année, la manifestation qui a réuni toutes les associations ainsi que des bénévoles, mais aussi vous Eperlecquoises, Eperlecquois, c'est le week-end du Téléthon. Cette manifestation dynamique me tient toujours à cœur par cette solidarité, cette volonté à vouloir animer ce beau week-end tout en aidant la recherche. Merci aux fournisseurs qui offrent les marchandises pour la soirée crêpes. C'est une belle réussite avec une participation et un bilan financier satisfaisant. En effet, ce vendredi soir, vous étiez plus de 630 personnes à venir déguster les menus « crêpes » fabriqués par de nombreux bénévoles. Les associations, par la tenue de leur stand et leurs actions ont également brillé par leur participation. Ainsi c'est un chèque d'un montant de **10701,90 €** qui a été remis à un ambassadeur du téléthon « Léo DE-COBERT », entouré de sa famille, le jeudi 8 décembre avec Monsieur Jean-Jacques LHERMYTTE et Gilbert BEAUCAMP coordonnateur du TELETHON AFM. Encore merci et bravo à vous tous.

Nous avons vécu un autre grand moment de solidarité, dans le cadre d'octobre rose, lors du passage de plus de 800 motos le 9 octobre et de la marche que nous avons organisée en partenariat avec l'association Pas'APA marche nordique – sport santé. Cette marche rose qui a réuni plus de 300 marcheurs, nous a permis de remettre à l'association Audormose un chèque de 1403,95 €. Encore un grand merci à tous ceux qui y ont participé.

Le 13 mars 2016 nous avons accueilli l'association des Médailleurs du travail de Watten Eperlecques et environs pour les 50 ans de l'association.

Le 17 avril 2016, les Anciens Combattants d'Eperlecques et Bayenghem-lez-Eperlecques ont organisé le congrès départemental de l'UNC, une grande réussite pendant cette journée où nous avons vu défiler dans nos rues plus de 70 drapeaux et accueilli plus de 500 personnes.

Au mois de mai, nous avons inauguré la rampe de lancement de V2 au blockhaus d'Eperlecques.

En août, 4 plaques commémoratives ont été installées et inaugurées aux lieux où sont tombés des aviateurs alliés lors de bombardement pendant la seconde guerre

# Discours des vœux



mondiale. Ce sont Philippe Guilbert, et Jocelym Leclercq passionné d'histoire locale, qui ont permis la réalisation des plaques grâce à leurs recherches.

L'ensemble des plaques constitue aujourd'hui un circuit de commémoration, il contribue à notre devoir de mémoire. La carte du circuit est disponible sur notre site internet.

Encore en août, 21 familles se sont vu remettre les clés des logements réalisés par le bailleur Habitat 62/59 Picardie inaugurés le 22 novembre avec Monsieur PARENT et Monsieur AERTS présidents du groupe habitat 62/59 Picardie. Ces nouveaux logements répondent aux attentes des locataires et s'intègrent très bien dans le lotissement des Hérons pour lequel, nous avons dû nommer trois nouvelles rues les Platanes, les Saules, les Tilleuls.

Voici quelques chiffres de l'année 2016 :

Et oui, la Commune vient de passer à 3528 Habitants

Nous avons célébré

15 mariages avec mes adjoints et conseillers

4 baptêmes républicains,

20 reconnaissances

45 naissances ont été déclarées et nous avons dû malheureusement enregistrer 29 décès

Un anniversaire de mariage de Francine et Gérard PENET pour 60 ans de vie commune

Nous avons instruit ;

44 déclarations préalables

46 permis de construire

118 certificats d'urbanisme

Avec le CCAS nous avons offert un repas rassemblant plus de 200 aînés dont les doyens étaient Raymond TALLEUX et Marie Thérèse PENET. Avant les fêtes de fin d'année 491 colis ont été offerts à tous nos aînés. La commission du CCAS a apporté quelques modifications à leur confection et espère que vous en avez été satisfaits.

Du côté des jeunes, cet été nous avons accueillis 160 enfants pendant le mois de juillet et avons maintenu l'accueil des ados au sein du centre de loisirs, Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe d'animation, pour toutes les activités proposées aux enfants.

A la rentrée 2016 nous avons changé les horaires pour les temps d'activités périscolaires pour offrir 2 heures d'activités sur chaque site. Je remercie Mme la Directrice Barbara Bodart et l'ensemble des enseignants pour l'aide et le soutien apportés afin de continuer à améliorer ces activités sur les trois sites, mais également les employés communaux qui participent à la prise en charge des NAP.

Je remercie aussi les différents partenaires au sein des associations ou extérieures pour l'aide apportée tout au long de l'année scolaire. Et sur ce sujet, je ne peux que remercier les enfants pour leur participation à plus de 93% et les parents qui nous soutiennent.

Dans le cadre d'octobre en fête, à l'initiative d'Antoine Tuso, conseiller municipal, avec le LAJ et les animateurs du CLSH, une journée Adoloween a été organisée. L'après-midi, nous avons accueilli plus 50 enfants de 7 à 13 ans accompagnés de leurs parents, qui ont pu participer à une chasse au trésor avec le concours des commerçants et plus de 50 ados ont pu bénéficier d'une soirée Adoloween, une soirée festive très appréciée !

Aujourd'hui que nous réserve 2017!!!

Dans les prochaines semaines, un recensement aura lieu, il débutera le 19 janvier 2017 et durera 3 semaines. 7 Recenseurs passeront dans chaque foyer Nous vous demandons de leur réserver votre meilleur accueil. N'oubliez pas de favoriser l'usage d'internet pour vous déclarer, des informations à ce sujet vous seront remises lors de leur visite.

Au mois de juillet, aura lieu le tir National des vétérans avec les archers de la Saint Sébastien de Bleue Maison.

Comme vous le savez 2017 sera une année d'élections. Nous aurons les élections présidentielles le 23 avril et 7 mai et ensuite les élections législatives où vous élirez vos députés qui représentent votre circonscription le 11 et 18 juin. Sachez que notre députée actuelle Mme Brigitte Bourguignon se représente dans la 6<sup>ème</sup> circonscription et nous comptons sur elle...

Cette année nous avons enregistré plus 168 inscriptions sur les listes électorales. Chers concitoyens, cette année vous allez recevoir une nouvelle carte d'électeur vous pourrez donc jeter vos anciennes cartes mais attention rien ne change, il faut se munir d'une pièce d'identité afin de voter sinon l'accès vous sera refusé.

2017, deux beaux projets que nous avons inscrits sur notre programme municipal vont voir le jour.

Le premier très attendu des parents et des enfants, le groupe scolaire

Nos architectes B+B et Face b sont à pied d'œuvre depuis le mois de septembre pour finaliser ce dossier. Plusieurs modifications ont été apportées durant les différentes réunions. Je remercie l'agence d'urbanisme représentée par son directeur Christophe MOLIN et ses architectes Dania et Paul, Nicolas PIERS conseiller en énergie, les services urbanismes de la CASO, les bureaux de contrôle pour leur implications et conseils apportés sur ce dossier.

Le permis a été déposé en octobre 2016, l'étude de sol est en cours, et les dossiers de consultations d'entreprises seront lancés prochainement. L'estimation du projet a été chiffrée à 4 490 000 € ht.

# Discours des vœux



*Le deuxième projet est la résidence pour personne âgées,*

*Et oui, ce dossier très attendu par différents personnes qui me pose la même question lors de nos rencontres : «tu es sûr que cela va se faire».*

*Et bien oui ! Avec la société Logis 62 et leur architecte 2H, nous avons étudié à vous offrir des logements fonctionnels, accueillant, ouverts pour la mutualisation inter-générationnelle.*

*Il y aura 12 logements, dont 4 sans garage mais avec une place de parking, chaque logement comprendra 2 chambres, un salon séjour cuisine, une salle de bain, un toilette, un cellier.*

*L'ensemble de ces deux projets bénéficiera d'une liaison piétonne vers la mairie ainsi que des commerces de proximité.*

*Dans le courant du premier trimestre, le dossier d'aménagement du parcours dans la forêt verra le jour.*

*Un dossier un peu compliqué car suite à une étude de sol, il a été retrouvé plus d'une tonne et demi de bombes sur le parcours. Avec EDEN 62, nous allons lancer un programme de déminage et ainsi pouvoir installer ce nouveau parcours pour le plaisir de tous dont les enfants et les personnes à mobilité réduite. Merci beaucoup à sa présidente et les équipes d'Eden 62.*

*Des travaux de réfection de toiture seront engagés en début d'année sur la salle pyramidale avec la menuiserie MACREZ d'Eperlecques.*

*Après les orages de juin, la Chapelle Notre Dame des Neiges du Gandspette a été endommagée, un pan du plafond s'est effondré.*

*Le pignon ainsi que la toiture vont être refaits au cours de l'année.*

*En même temps l'orgue de l'Eglise Saint-Léger, subira une remise en état*

*Je remercie les élus de la CASO et son Président François DECOSTER, d'avoir accepté le financement à 50% de ces travaux dans le cadre du projet de rénovation du petit patrimoine rural.*

*2017, Nous verrons la poursuite de l'assainissement sur la rue du Gandspette.*

*Concernant le vieux cimetière, une commission sera mise en place pour répertorier les tombes en état d'abandon, après l'étude faite par mes collègues de l'ancien conseil, nous devons attendre 3 ans afin d'avoir vos remarques ou doléances. Les trois années sont écoulées donc nous allons poursuivre la procédure.*

*Le permis de construire de la maison de Santé pluri-professionnelle de Saint-Omer Nord à Eperlecques sera déposé en début d'année. Nous avons eu beaucoup de moment d'échanges avec les professionnels de santé, les services de la CASO et l'architecte PARAL'AX, pour finaliser ce dossier. Nous espérons que cette structure qui pourra répondre aux besoins de nos communes.*

*En attendant cette construction, trois professionnels de santé se sont installés dans le relais d'assistants maternels sur la Place.*

*Une infirmière : Madame LE GARREC, une diététicienne : Madame HERBER, le docteur LE BOT.*

*Depuis le démarrage du projet, le nombre de professionnels évolue. Maintenant nous pouvons compter sur 4 médecins 1 diététicienne, 4 infirmières, 2 orthophonistes.*

*Sur la rue du Gandspette, le dentiste Yoann GOURNAY a commencé la construction de son cabinet dentaire.*

*Un nouveau commerce a rejoint la Place, la boucherie des Gourmets, nous leur souhaitons une activité pérenne.*

*En ce qui concerne la communication, dès ce week-end, vous devriez pouvoir découvrir la nouvelle interface du site internet de la mairie qu'on a souhaitée faire évoluer. Celui-ci apportera de nouvelles fonctionnalités. Nous espérons que tous vous l'apprécierez. La newsletter, en plus du bulletin municipal, de la Brève d'Eperlecques, reste un moyen d'être informés des événements et des informations pratiques de la commune, je vous recommande vivement de vous y inscrire si ce n'est déjà fait.*

*Je tiens à remercier vivement Emilie BOUT, stagiaire à l'IUT de Calais qui a fait une grande partie du codage du site internet, de mai à juillet 2016, Rémi Synave, enseignant chercheur à l'IUT, Eperlecquois d'origine, pour le suivi du stage, la coordination, ses bons conseils, et Béatrice Deweilde, notre adjointe chargée de la communication, pour la structure, le visuel et la mise à jour du site.*

*Satisfait du résultat, nous ne manquerons pas de prolonger, ce partenariat avec l'IUT de Calais.*

*Mes derniers remerciements iront à l'équipe municipale, qui m'apporte un très grand soutien tout au long de l'année, mais aussi à mes adjoints qui m'aident et m'apportent chaque jour leurs conseils, leurs compétences et leurs disponibilités.*

*Aussi je ne manquerai pas de rappeler que la commune fait désormais partie de la CAPSO (Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer) depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2017, regroupant maintenant 53 communes. La compétence de la petite enfance que nous assurions jusqu'à présent, vient de lui être transférée.*

*Dans mes fonctions de Vice président de la CASO en Charge de l'Enseignement Supérieur et de la stratégie Numérique . je voudrai remercier mes collaborateurs Jean Pierre, Nathalie, Jean, Aurélien, François, Julien, Laurent, François, Anne-Sophie, pour leur travail et leur implication sur tous les dossiers étudiés, proposés au sein de nos conseils communautaires.*

*Eh oui, avec le président, nous voulions vous proposer une carte sur le déploiement de la fibre avant la fin de l'année, eh bien nous avons réussi à vous la présenter au dernier bureau de la CASO grâce au syndicat de numérique fibre 59/62.*

*Maintenant Chers collègues Maires, vous avez tous en possession cette carte, vous pouvez désormais informer vos concitoyens sur le temps de déploiement de la fibre sur notre territoire. Pour Eperlecques le déploiement aura lieu sur deux années 2018-2019.*

*Avant de finir, je voudrais dire à un grand merci à mon épouse Helene, à mes deux enfants Léo et Romane pour leur soutien mais aussi de m'excuser de mes longues absences du domicile. Et aussi à mes parents et beaux parents qui sont là à tout moment pour m'épauler dans mes tâches de père.*

*Pour terminer, à vous tous, un grand merci pour votre présence aujourd'hui, pour ce moment privilégié qui nous tient à cœur. Et encore une fois je vous réitère tous mes vœux pour l'année 2017 qu'elle vous apporte : bonheur, joie et plein de plaisirs pour animer notre belle commune d'Eperlecques.*

*MERCI à tous*

*Laurent Denis*

# Histoire d'Eperlecques



Photo de classe prêtée par Geneviève Dereudre



1er rang en haut: Lucie Pouchain, Gabrielle Pouchain, Thérèse Fenet, Geneviève Roger, Lucette Limousin, Paule Cousin, Pierrette Fenet, Paulette Scotté, Rose Lambert

2éme rang: Josette Limousin, Eliane Rébéna, Geneviève Lavogiez, Albertine Lamptaës, Thérèse Boulanger, Lucienne Febvin, Claudine Scotté, Simone Biecq, Francine Baillard, Thérèse Vandanusche, Jeanne Meuret

3éme rang assis: Anne Marie Lamps, Marcelle Fenet, Lucette Cocquempot, Jeannine Meuret, Jeanne Marie Limousin, Jeanne Tahon, Marie Paule Fenet, Claudine Rébéna

La maitresse: Mlle Bayard

L'école du Ganspette qu'occupent de nos jours les enfants de CM1 et CM2 de l'école des 3 sites est restée quasiment telle quelle !



Retour sur le moulin du Ganspette, en image avant et après ou plutôt ce qu'il en reste...





# **INFO ELECTIONS : SPECIALE « REFONTE »** :

Si vous êtes inscrits sur la LISTE ELECTORALE d'EPERLECCQUES,  
vous recevrez une NOUVELLE CARTE D'ELECTEUR à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 !!!

**CETTE CARTE et UNIQUEMENT CETTE CARTE**  
devra être PRESENTÉE AU BUREAU DE VOTE CORRESPONDANT,  
Accompagnée d'une pièce d'identité.  
**(Les anciennes cartes en votre possession sont à détruire)**



### **Rappel des dates des élections :**

**Elections Présidentielles: 23 avril et 7 mai 2017**

**Elections Législatives: 11 juin et 18 juin 2017**

**N.B : Si vous avez changé d'adresse DANS LA COMMUNE, et que vous ne l'avez pas signalé en mairie, votre carte sera disponible le jour des élections à votre bureau de vote. Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour tout renseignement.**



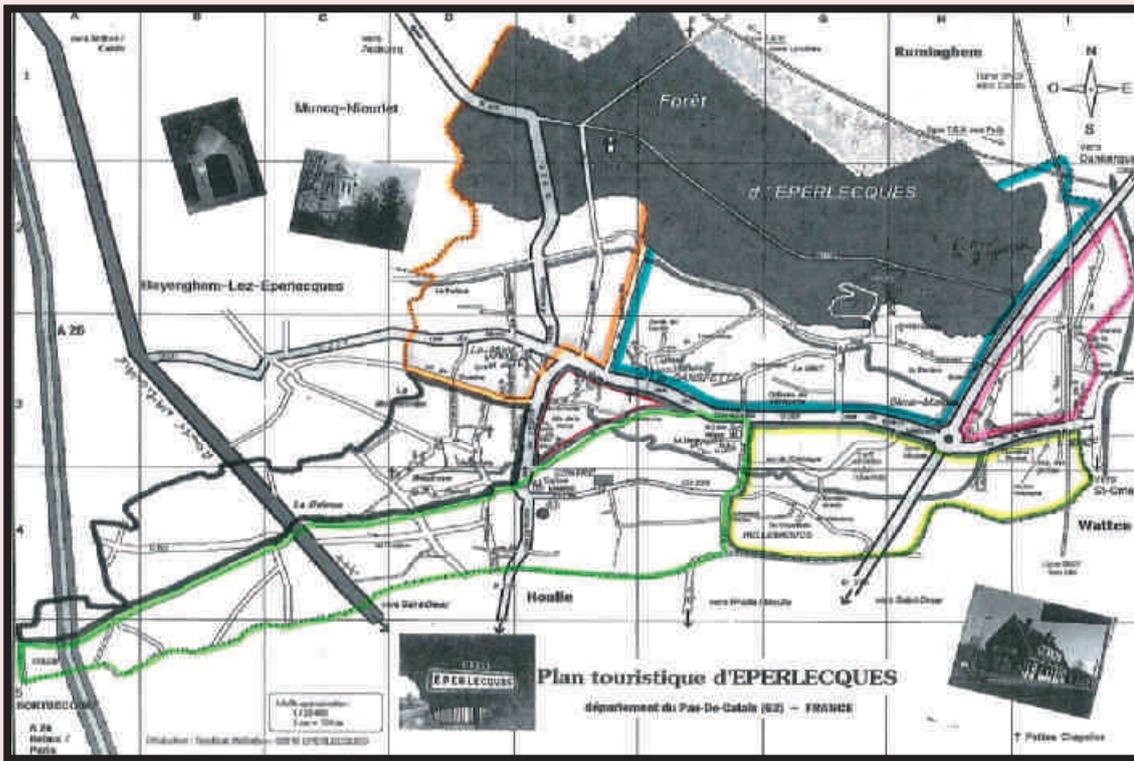
## **Le service Urbanisme en mairie pour vos déclarations préalables aux travaux, déconstructions, clôtures, permis de construire**

- Prenez rendez-vous pour obtenir toutes les informations nécessaires à l'établissement de votre dossier
- Les documents nécessaires sont disponibles soit sur le site service public.fr où vous pourrez télécharger les imprimés CERFA ou vous pouvez vous les procurer en mairie.
- N'oubliez pas la liste des documents nécessaires pour compléter votre dossier (schémas, déclaration sur l'honneur, plans, etc...)
- Délai approximatif pour un dossier : un à deux mois
- L'instruction définitive se fait à la CAPSO, après étude de votre dossier en mairie.
- Il est toutefois possible qu'un dossier nous revienne, un rendez-vous est dans ce cas nécessaire pour répondre aux recommandations de l'instruction et le renvoyer.





## Le recensement: les 7 secteurs



- Zone ROSE  
Canipel Georges (1)
- Zone BLEUE  
Delhaye Christine (2)
- Zone VERTE  
Dourlens Fabien (3)
- Zone ROUGE  
Gressier Benedicte (4)
- Zone JAUNE  
Cocquempot Sophie (5)
- Zone NOIRE  
Van Impe Christine (6)
- Zone ORANGE  
Delayen Alexandra(7)

1



2



3



4



5



6



7





# À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

Établir la contribution de l'État au budget des communes



Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation



Définir le nombre d'élus au conseil municipal



Ouvrir de nouveaux commerces  
Construire des nouveaux logements



→ POUR LES COMMUNES



# RECENSEMENT

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Pour l'ensemble de la population



## 2016, une année d'échanges avec les référents de quartiers et les habitants



### Objectif : Réfléchir et trouver des solutions ensemble

Le 23 février 2016 a eu lieu une réunion bilan des « réunions de quartiers 2015 »

Les référents de quartiers ont eu l'occasion de constater que certaines demandes des administrés concernaient régulièrement la sécurité et l'environnement.

A l'issue de chaque réunion, en fonction des doléances, ce sont plusieurs mesures qui ont été mises en place par les services municipaux. D'autres méritaient qu'on y travaille de façon collective et citoyenne. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de programmer une réunion de travail à laquelle chaque référent résident allait pouvoir proposer des idées.

C'est le samedi 11 juin 2016 qu'a eu lieu la 1<sup>ère</sup> réunion de travail avec les référents de quartiers. La thématique « sécurité » était à l'ordre du jour. Les idées furent nombreuses. Certaines réalisables à court terme comme l'installation de radars pédagogiques mobiles, l'instauration de zone 30 à la résidence des Hérons, ont été retenues et réalisées.

D'autres idées à long terme ont été évoquées, comme la réalisation d'un aménagement de stationnement rue du Ganspette: à cheval sur les trottoirs, balisé à chaque extrémité de jardinières afin de réduire la largeur de la route ou de donner l'impression d'une voie rétrécie. Cela permettrait aussi, de pallier au manque de stationnement aux abords des commerces. Cette idée pourra être mise à l'étude avec le concours du Conseil Départemental et de la CASO qui récupère la compétence « voirie » dès 2017.

Le 20 septembre 2016, une réunion publique a été organisée pour les habitants de la Résidence des Hérons. Elle a été l'occasion de présenter les noms des rues instaurées pour faciliter la distribution du courrier. Diverses questions ont pu être abordées, comme notamment l'entretien des espaces verts par l'aménageur, les problèmes d'écoulement d'eau venant du Mont en temps de pluie... A l'issue de ces échanges, nous avons pu constater avec satisfaction que les habitants appréciaient déjà leur nouvel environnement.

**Vous souhaitez rejoindre les référents de quartiers ?**

Contact : Béatrice Deweilde, chargée des réunions de quartiers

Laissez vos coordonnées en mairie et précisez votre quartier

Au 03.21.93.11.93 ou par mail : [beatrice.deweilde@mairie-eperlecques.fr](mailto:beatrice.deweilde@mairie-eperlecques.fr)

### REFERENTS DE QUARTIERS

QUARTIER	Habitants
1	BLOT Francis
	LAVOGIEZ Hugues
	LORIO Sandrine
	BAILLEUL Elodie
	DESOUTTER Sandrine
	DEU Damien
	DEVEYER Sandrine
	DUVAL Maxime
	FOURNIER Sandrine
	HAUTEKEUR Rodolphe
	HELLEBOID Marie-G
PETIT Gérard	
WILLS Nadine	
2	BARBIER Anthony
	GOMBERT Anne
	GUILLEMANT Jean-Michel
3	MAHIEU Amélie
	TUSO Antoine
	FENART Jean-Paul
4	VILAIN Joël
	COVIN Christian
	DELHAYE André
5	LAVOGIEZ Godeleine
	DEWEILDE Béatrice
6	PETIT Valérie
	REVEL Jean-Claude
	VANDAELE Didier
	AMAGAT Carole
	CROQUELOIS Annie
	POTEL Patrick
POUPE Pierre	

Référent habitant le quartier  
Référent élu habitant le quartier

# Informations - Numéros utiles



## N° d'URGENCE et MEDICAUX

**SMUR : 15**    **Police Secours : 17**    **Pompiers : 18**

Hôpital HELFAUT : .....03 21 88 70 00

Clinique de Saint-Omer : .....03 21 38 65 00

Maison d'Accueil Spécialisée : .....03.21.11.18.10

### Médecins :

REBENA Catherine : .....03.21.95.83.84

VANDERMERSH Jean-Willem : .....03.21.12.45.51

### Pharmacie :

OUTTIER Jean : .....03.21.93.52.46

### Infirmières :

BOUCHEZ Laurence : .....03.21.93.33.93

LE GARREC Estelle : .....07.82.75.18.72

### Ambulance :

AVET Marina PODEVIN : .....03 21 39 99 48

### Chirurgien dentiste :

MEURILLON Françoise : .....03.21.39.68.64

### Kinésithérapeute :

LE CAM Frédéric / GAGNE Olivier : .....03.21.39.83.83

### Orthophoniste :

DESMOUDT Catherine : .....03.21.38.44.94

### Pédicure/podologue :

CAMBIER Mathilde : .....03.21.12.42.53

### Diététicienne :

HERBERT Valentine : .....06.60.69.87.26

### Vétérinaire :

PAULUS Jean : .....03.21.88.46.00

## N° UTILES

Mairie : .....03.21.93.11.93

CASO : .....03.21.93.14.44

CAF : .....0810.25.62.30

CPAM Calais : .....3646

Maison paroissiale : .....03.21.93.64.82

SNCF : .....08.92.35.35.35

### Ecoles :

- Ecole des 3 Sites Bleue-Maison, Gandspette, et

Centre : .....03.21.88.44.23

- Ecole Privée Saint-Joseph : .....03.21.93.42.74

Conservatoire à Rayonnement

Départemental : .....03.21.93.75.03

Crèche « La forêt enchantée » : .03.21.98.06.08

RAM : .....03.21.93.01.51/06.58.39.42.09

Gendarmerie de Watten : .....03.21.88.30.17

Gendarmerie de Tatinghem : .....03.91.93.00.00

Bibliothèque municipale : .....03.21.95.73.43

Emmaüs Saint-Martin-au-Laërt : .03.21.98.86.34

Secours Populaire Eperlecques : 03.21.93.25.89

GDF : .....03.21.95.21.21

EDF : .....0.810.33.33.62

Sous-Préfecture St-Omer : .....03.21.11.12.34

### Distributeurs de billets 24h/24h

- La Poste, rue de l'Eglise

- Carrefour Market à Bleue-Maison





## Le Guichet Unique d'Information sur l'Habitat



### Le Guichet Unique d'Information sur l'Habitat de la CAPSO

Le Guichet Unique d'Information sur l'Habitat est un service de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer mis à votre disposition pour répondre à toutes les questions liées au logement.

Vous y trouverez toute l'information nécessaire sur les différentes aides mises en place par la CAPSO, les Communes, le Département, la Région ou encore l'Etat pour vous aider dans votre projet.

Le GUIH, c'est aussi des permanences gratuites et quotidiennes assurées par les professionnels de l'habitat dans tous les domaines, pour mieux vous conseiller et vous orienter.

Permanences assurées toutes les semaines :	
Pour vos <b>travaux d'économies d'énergie</b>	Un conseiller info-énergie vous reçoit le <b>mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h</b>
Pour des <b>questions d'ordre juridique</b> liées à l'Habitat	Un juriste de l'ADIL vous reçoit le <b>mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</b>
Pour des <b>questions liées à des problèmes techniques ou d'hygiène</b> dans votre logement	Un agent de salubrité vous reçoit le <b>vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</b>
Pour tout <b>accompagnement financier</b> pour des travaux ou pour l' <b>acquisition</b>	Un technicien vous conseille le <b>lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h</b>
Pour les <b>jeunes de moins de 30 ans</b> ayant des questions liées à l'hébergement	Un agent du CLLAJ vous reçoit le <b>mardi de 14h à 17h</b>

*Les permanences sont assurées gratuitement et ouvertes à tous. Il vous est conseillé de prendre rendez-vous préalablement à votre venue.*

**Questions techniques, juridiques ou financières,  
vous trouverez toutes les réponses au Guichet Unique d'Information sur l'Habitat.**

**Le GUIH vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (fermé le jeudi matin)  
et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.**

**7 Place Victor Hugo 62500 Saint-Omer / tél : 03.21.98.66.44 / [guih@ca-stomer.fr](mailto:guih@ca-stomer.fr)**



« Une communauté d'agglomération désormais de plus de 100 000 habitants »



**Son nom** : la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

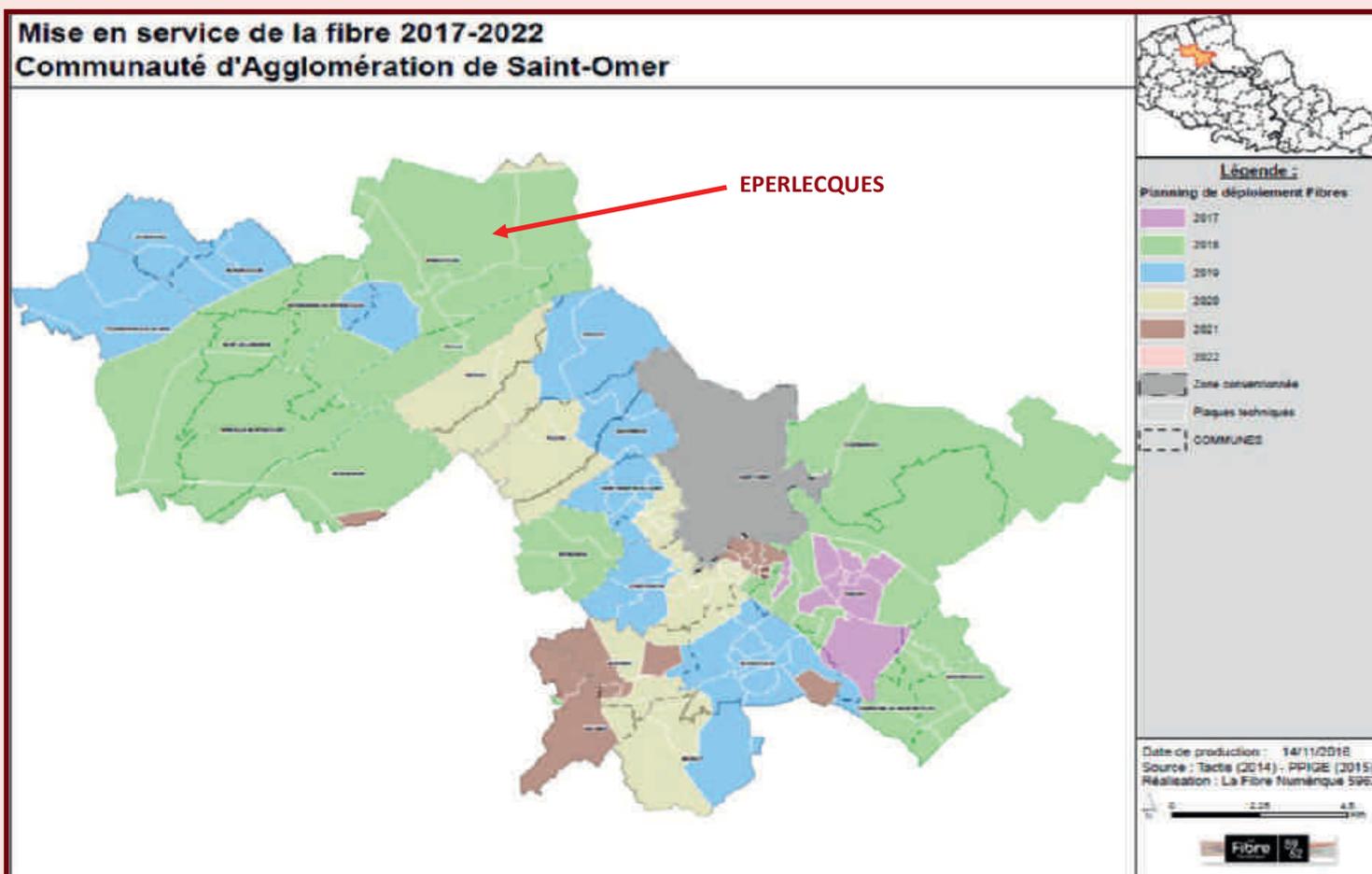
**Nombre de communes** : 53 (actualisé avec les communes nouvelles, Bellinghem et Enquin-les-Guinegatte).

**Nombre d'habitants** : 105 000.

**Superficie** : 543 km<sup>2</sup> (38 km du nord au sud, et 33 d'est en ouest).

**Les communes** : la plus peuplée, Saint-Omer avec 13 992 habitants ; la moins peuplée, Nort-Leulinghem avec 198 habitants ; trois villes de plus de 10 000 habitants (Saint-Omer, Longue-nesse et Aire-sur-la-Lys) ; vingt-six de moins de 1 000 habitants, dont cinq de moins de 500 (Beaumetz-les-Aires, Dennebrœucq, Laires, Nort-Leulinghem et Reclinghem).

Retrouvez les actualités et informations sur :  
<https://www.facebook.com/AggloCAPSO/?fref=ts>  
<http://www.ca-pso.fr/>



# Travaux



Le RAM, 5 la place, Mise en service le 1<sup>er</sup> septembre après rénovation du bâtiment et création de la voie douce reliant la place à la mairie.

La Voix Douce, un passage derrière la salle de sport pour aller de la place à la mairie en toute sécurité



Travaux de fascinage:  
Rue du Contrediquie



A la Vlotte



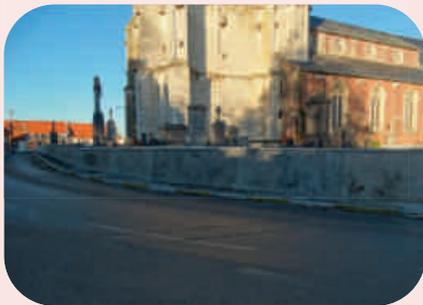
Rue du Loostoucq



La restauration du muret de l'Eglise



Mise en place des plaques  
commémoratives des aviateurs



Les travaux de borduration,  
goudronnage rue du Mont



Réfection de la façade du loge-  
ment à l'école du Ganspette

Le fascinage consiste à fabriquer une fascine pour une stabilisation du pied de berge pour une protection immédiate.

Remise en état de la route menant à la forêt



# Travaux - Concours de maisons fleuries

Les poteaux de protection à l'école de Bleue-Maison et du Ganspette



La clôture à Bleue-Maison



Travaux d'enrobés de trottoir au PMU à côté de la Gare



## D'autres travaux réalisés

Extension de l'éclairage public par lampes LED (pus économiques en énergie) des rues : De la Mairie, de la Balance, du Norstraete, du Sart, du Graverweghe, Kerckeweghe, du Loosthoucq, du Pavillon et de la Petite Ferme.

Rénovation de l'éclairage du parking des cerisiers (15 lampes LED et remplacement des poteaux)

Les gagnants du concours des maisons fleuries se sont vu remettre le 23 septembre 2016 des bons d'achat en jardinerie locales (Etablissements Canis et Maquenhem), et un beau bouquet de fleurs. Les membres du jury se sont vu remettre en remerciement de leur implication et de leur dévouement un verre gravé du logo d'Eperlecques.



### Petite surface :

BAILLY Marie Yvonne, Résidence des Hérons  
GAILLARD Jacques, Rue du Pauverstraete  
CHAPELET Chantal, Marais de la Vlotte

### Surface intermédiaires :

BAILLEUL Paul, Rue du Mont  
FENET Madeleine, Rue du Ganspette  
PENET Gérard, Rue de l'Est-Mont

### Grande surface :

DEGARDIN Catherine, Rue du Ganspette  
LEBRIEZ Daniel, Rue d'Hellebrouck  
DENIS Alain, Rue de la Mairie



*Nous remercions les participants au concours des maisons fleuries :*

BAILLEUL Paul, FENET Madeleine, PENET Gérard, CREPIN Jeanne, DEVIN Arnaud, BAILLY-LEVEL Marie-Yvonne, GAILLARD Jacques, CHAPELET Chantal, GUILLEMANT Jean Michel, BECKAERT Didier, DRILA Suzanne, PIECHEL Mathieu, PANEC Hugues, DUTHE Philippe, MERLIER Freddy, CLERY Réginald, FENET Jean, MESMACQUE Rose-Marie, LEFAIRE Sébastien, DEGARDIN Catherine, LEBRIEZ Daniel, DENIS Alain, GHIER Georges, LECLERCQ Isabelle

## NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Il y a 2 ans, la commune d'Eperlecques a mis en place les N.A.P. à l'école des trois sites.

- ⇒ Le lundi de 14h10 à 16h10 à l'école du Ganspette avec Emeline, Mme Hermant et Mr Hermant.
- ⇒ Le mardi de 14h20 à 16h20 à l'école du Centre avec Christine, Dorine, Emeline, Hélène, Ingrid et Laurence.
- ⇒ Le jeudi de 14h20 à 16h20 à l'école de Bleue maison avec Candice, Céline, Emeline, Guillaume, Hélène et Laurence.

Chaque semaine les enfants participent à une activité différente pendant 2h.

De période en période les activités varient au rythme d'un thème choisi: « *Les 5 continents* »

Les N.A.P sont un temps de loisirs éducatifs durant lesquels les intervenants proposent aux enfants des activités de découverte basées sur des valeurs de partage, de plaisir, du respect de soi et des autres. Les activités proposées sont gratuites et non obligatoires, toutefois une inscription au préalable est nécessaire pour une bonne organisation !!!



*Une garderie payante est mise à disposition de 16h30 à 18h à l'école du Centre.*

Coordinatrice des Nouvelles Activités Périscolaires:

Amandine DELOBELLE

Tél: 03.21.93.11.93

E-Mail: [amandine.delobelle@mairie-eperlecques.fr](mailto:amandine.delobelle@mairie-eperlecques.fr)

Adjointe aux affaires scolaires, culturelles et CMJ:

Valérie PETIT

Tél: 03.21.93.11.93

E-Mail: [valerie.petit@mairie-eperlecques.fr](mailto:valerie.petit@mairie-eperlecques.fr)



## Permanences du CCAS :

- Le mercredi après-midi de 16h30 à 17h30 au RAM 5 la Place (1er étage),
  - Le 1er et 3ème samedi du mois de 11h00 à 12h00
- assurée par Mme Barbara Bodart, 1ère Adjointe

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches sociales : demandes de logement, recherches d'emploi, demandes d'aide à domicile pour les personnes âgées dépendantes, une aide sociale temporaire, problèmes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, renouvellement des dossiers CMU, secours et aides alimentaires, instruction des dossiers d'aides sociales et APA, distribution de colis aux personnes âgées en fin d'année.

Vous connaissez un voisin, ou une personne âgée qui souffre d'isolement, signalez-le au service du CCAS qui pourra évaluer, par l'intervention d'un professionnel, les démarches à entreprendre ou la nature de l'aide à apporter.

Le CCAS mène également des actions tout au long de l'année (bourse aux vêtements, brocantes), avec l'aide de ses bénévoles, pour venir en aide aux plus démunis, et pour récolter des fonds. Vous avez envie de vous investir humainement, rejoignez-nous !



**RAPPEL:** La MUTUELLE Mandarine assure ses permanences le 1er lundi de chaque mois de 14h à 17h30 au RAM (5 la place)



La dernière bourse aux vêtements d'hiver a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint 2016.



## Nouveau ! A noter dans vos agendas !

**Brocante des 3 Résidences**

**Brocante d'été**

**Dimanche 27 Août 2017 de 8h à 18h**

**(Les Alouettes, Les Hérons et La Poste)**

Elle est organisée par le CCAS en remplacement de la bourse aux vêtements d'hiver qui est supprimée pendant les vacances de Toussaint car trop proche de la brocante du Ganspette.

Les habitants des 3 résidences auront la priorité devant chez eux à tarif réduit et les emplacements non réservés pourront être donnés aux personnes qui le voudront moyennant une contribution au mètre (tarif pas encore décidé) ce sera le dernier dimanche d'août de 8h à 18h avec une buvette et restauration au profit du CCAS.



# Décès

Une pensée pour nos défunts...

- Le 30 janvier 2016 ..... : HERAULT Claude – 86 ans
- Le 12 février 2016..... : CASTIER Marie Thérèse – 88 ans
- Le 20 février 2016..... : CAPELLE Bernard – 83 ans
- Le 12 mars 2016..... : LIMOUSIN Raymond – 90 ans
- Le 14 mars 2016..... : MAGNIER Sylvie – 59 ans
- Le 16 avril 2016 ..... : BAYARD Bertrand – 63 ans
- Le 17 avril 2016 ..... : MATHIOT Jeannine – 94 ans
- Le 21 avril 2016 ..... : FENIX Francine – 57 ans
- Le 28 avril 2016 ..... : BERNARD Raymond – 73 ans
- Le 17 mai 2016 ..... : DEREUDRE Jeanne – 78 ans
- Le 18 mai 2016 ..... : PENET Geneviève – 92 ans
- Le 20 mai 2016 ..... : REBENA Jean – 96 ans
- Le 22 mai 2016 ..... : CAROULLE Thérèse – 86 ans
- Le 24 mai 2016 ..... : CARON Yvon – 79 ans
- Le 26 mai 2016 ..... : NORMAND Huguette – 72 ans
- Le 29 mai 2016 ..... : ERCKELBOUDT Roger – 80 ans
- Le 8 juin 2016 ..... : BAUDOIN Andrea – 94 ans
- Le 13 juin 2016 ..... : LEMAIRE Didier – 61 ans
- Le 11 juillet 2016..... : GRENIER Jean-Pierre – 64 ans
- Le 22 juillet 2016 ..... : DRILA Emile – 78 ans
- Le 18 aout 2016 ..... : DEWINTRE Brigitte – 84 ans
- Le 20 aout 2016..... : LOUYS Paulette – 86 ans
- Le 3 septembre 2016.... : VANVINCQ Simone – 85 ans
- Le 13 septembre 2016.. : LECLERCQ Eugène – 96 ans
- Le 20 novembre 2016... : SEIGRE Monique - 78 ans
- Le 23 novembre 2016... : NORBERT Stéphane - 60 ans
- Le 30 novembre 2016... : COQUERELLE Elie - 87 ans
- Le 13 décembre 2016.... : LEUCHART Olivier - 30 ans



## Paroisse Mère Térésa

Une inscription à un baptême ?  
Besoin d'un certificat de baptême ?  
Des bénévoles vous attendent à la permanence de  
la paroisse Mère Teresa  
tous les samedis de 9h30 à 11h30 et le 1er mardi  
de chaque mois de 18h à 19h.

**Maison de la Paroisse**  
**3 rue de la Meullemotte**  
**62910 EPERLECQUES**

03.21.93.64.82

NOSPAMcontact-paroissemereteres@orange.fr



Impression de vos  
invitations, faire-part  
de naissance,  
de mariage, de décès,  
cartes de visite, cartes de commerce, tampons,  
affiches, flyers ...



Café - Bar,  
salle de 40 places modulable  
pour vos réceptions, réunions  
de famille, professionnelles,  
ou autres occasions.

Dépôt de pain cuit au feu de bois, vente de graines potagères  
et florales, articles d'archerie, siège du C.A.E. football ...

**Diolène ou Emilie - 14, rue de la Mairie**  
**62910 EPERLECQUES - Tél. 03 21 93 92 98**

**Pour tous vos événements familiaux,**  
**la commune met à votre disposition moyennant**  
**une participation forfaitaire**  
**des chapiteaux ou tonnelles.**  
**La location de tables et de chaises**  
**est également possible.**

**Retrouvez également les informations relatives**  
**à la location de la salle des fêtes sur**  
**[www.mairie-eperlecques.fr](http://www.mairie-eperlecques.fr)**

**ou appelez en mairie : au 03.21.93.11.93**



## Naissances

*Félicitations aux heureux parents...*

- Le 4 janvier 2016 ..... : Sophie DOUILLY de Mathieu DOUILLY et Virginie BLOIS  
Le 8 janvier 2016 ..... : Zia DUBRUNFAUT de Cédric DUBRUNFAUT et Alyssa BOCKSTAL  
Le 11 janvier 2016 ..... : Adèle BERTOUX de Grégory BERTOUX et Angélique GOLLIOT  
Le 19 janvier 2016 ..... : Aubin D'HALLUIN de Emmanuel D'HALLUIN et Céline HELLEBOID  
Le 20 janvier 2016 ..... : Nina LORTHIOY de Vincent LORTHIOY et Anna LO GIUDICE  
Le 9 février 2016 ..... : Noah NICOLAS de Jonathan NICOLAS et Kathleen VERSCHUEREN  
Le 11 février 2016 ..... : Méline GAZZA de Clément GAZZA et Carine POLO  
Le 18 février 2016 ..... : Romane VILAIN de Cynthia VILAIN  
Le 8 mars 2016 ..... : Djayden MANSEL DELOSIERES de Dylan DELOSIERES et Kimberley MANSEL  
Le 9 mars 2016 ..... : Victor LEFEBVRE de Tony LEFEBVRE et Hélène VIVIEZ  
Le 16 mars 2016 ..... : Arnaud LAMPS de Cédric LAMPS et Maïté GUILBERT  
Le 21 mars 2016 ..... : Arthur PETIT de Dany PETIT et Julie BUTIN  
Le 3 avril 2016 ..... : Lana WILQUIN de Sébastien WILQUIN et Sonia DUBOIS  
Le 9 avril 2016 ..... : Hugo MILLIOT de Maxime MILLIOT et Laëtitia DORMIEU  
Le 19 avril 2016 ..... : Nathan DEBETTE de Frédéric DEBETTE et Vanessa DARSY  
Le 27 avril 2016 ..... : Ines WILQUIN de Pierre WILQUIN et Julie COMPIEGNE  
Le 5 mai 2016 ..... : Sacha MILLE d'Alexis MILLE et Elodie DELEU  
Le 24 mai 2016 ..... : Loghan BENOIT de Frédéric BENOIT et Natacha LELEU  
Le 4 juin 2016 ..... : Lucas et Maël CABARET de Didier-Jean CABARET et Pauline LEPORCQ  
Le 29 juin 2016 ..... : Alice HEYMAN de Jérôme HEYMAN et Audrey LEQUESNE  
Le 5 juillet 2016 ..... : Auxence CADIX de François CADIX et Lucie DELATTRE  
Le 15 juillet 2016 ..... : Augustin SELIN de Stéphane SELIN et Mathilde HESPEL  
Le 16 juillet 2016 ..... : Raphaël CARON LAURENCE de Freddy CARON et Sandra LAURENCE  
Le 8 août 2016 ..... : Aiden VILAIN de Tiphaine VILAIN  
Le 9 août 2016 ..... : Augustin HAUDEGAND de Thomas HAUDEGAND et Marine COUVREUR  
Le 28 août 2016 ..... : Aziz OUDAA de Chokri OUDAA et Alisson MANSEL  
Le 31 août 2016 ..... : Lou BEZEGHER de Renaud BEZEGHER et Amélie SANTRAINE  
Le 7 septembre 2016 .. : Elio CANOEN de Alexandre CANOEN et Nelly DZIKOWSKI  
Le 19 septembre 2016 : Irina KOSSAROV de Maximilien KOSSAROV et Alisson DOERE  
Le 26 septembre 2016 : Louise LEFEBVRE de Benoît LEFEBVRE et Aline MONFOURNY  
Le 29 septembre 2016 : Léon LIMOUSIN de Ludovic LIMOUSIN et Céline DEJONGHE  
Le 30 septembre 2016 : Djuliann DHAINÉ de Laurent DHAINÉ et Rachel BUCQUET  
Le 7 octobre 2016..... : Augustin GUILLEMANT de Mehdy GUILLEMANT et Jennifer LE SECH  
Le 22 octobre 2016..... : Léo SAGNIER de Benoît SAGNIER et Julie MOREAU  
Le 22 octobre 2016..... : Rafael VAN DER ELST de Dylan VAN DER ELST et Camille PIERRU  
Le 16 octobre 2016..... : Lenny PECQUEUR SENLECQUES de Wilfried PECQUEUR et Alice SENLECQUES  
Le 16 novembre 2016. : Augustin BUCKMAN de Jean-François BUCKMAN et Elodie ANDRIES  
Le 27 novembre 2016. : Timéo GOURNAY de Julien GOURNAY et Delphine QUANDALLE  
Le 28 novembre 2016. : Evann POTTE de Renaud POTTE et Maurine MOREAU  
Le 4 décembre 2016... : Capucine LEMEE de Sébastien LEMEE et Emeline LEBRIEZ  
Le 13 décembre 2016. : Lyam LAURENCE de Mickaël LAURENCE et Laura WILLE  
Le 17 décembre 2016. : Margaux AMELOOT de Grégory AMELOOT et Johanna DUHAMEL  
Le 19 décembre 2016. : Louise DEMEY de François DEMEY et Valérie MESER  
Le 21 décembre 2016. : Elina HANNOTEL de Sébastien HANNOTEL et Ophélie VOISIN  
Le 26 décembre 2016. : Robin LETENDART de Frédéric LETENDART et Virginie GUFFROY





# Mariages

*Félicitations aux mariés et tous nos vœux de bonheur...*



- Le 16 avril 2016..... : Frédéric HAUTEKEUR et Chantal VERHAEGHE (1)
- Le 16 avril 2016..... : Guillaume HAU et Gwenaëlle MIGRENNE
- Le 23 avril 2016..... : Chokri OUDAA - Alisson MANSEL
- Le 30 avril 2016..... : Guillaume BREBANT - Sylvie DIERYCK
- Le 14 mai 2016..... : Jean Marie HURTRELLE - Karine BOLLE (5)
- Le 28 mai 2016..... : Rodrigue OTTAVIANI - Sophie NORENI (6)
- Le 28 mai 2016..... : Vincent VANDOORN - Emilie DENEKRE (7)
- Le 14 juin 2016..... : Hillal HADDAD - Mélodie ERCKELBOUDT (8)
- Le 2 juillet 2016..... : Fabrice VILCOCQ - Stéphanie LAMBERT (9)
- Le 2 juillet 2016..... : Yannick GOKELAERT - Nathalie FLOURET (10)
- Le 16 juillet 2016..... : Wilrich GOEUSSE - Hélène RENARD (11)
- Le 6 août 2016..... : Damien DELBARRE - Gaëtane GOBELET (12)
- Le 13 août 2016..... : Antoine HAUTEKEUR - Adeline LORIO (13)
- Le 13 août 2016..... : Georges PASCUAL - Nadine VERCOUTRE (14)
- Le 19 novembre 2016..... : Dimtri RAMELET - Sophie LALLEMENT (15)

**Noces de Diamant, 60ème anniversaire de mariage**  
 le 1er octobre 2016:  
**Francine et Gérard PENET**



**Noces d'Argent, 25ème anniversaire de mariage**  
 le 8 octobre 2016:  
**Virginie et Arnaud DELOSIERES**



## Réceptions des nouveaux nés en janvier et en juin



# Etat civil



## Baptême civil

Le dimanche 17 avril 2016.....: MAGRY Léo

Le dimanche 15 mai 2016 .....: COUSIN Léonie

Le samedi 27 aout 2016 .....: PETIT Gaspard et Arthur

Le samedi 24 Septembre 2016 ....: BERTOUX Adèle



# Commémoration et remises de médailles



1er mai 2016

## MEDAILLE ARGENT

BERNARD Sylvie  
BLAISEL Jean-François  
DEHAYNIN Dominique  
FLAMENT Patrice  
HERAULT Marie-Pierre  
LAVIEVILLE Christophe

## MEDAILLE OR

DOURIEZ Blandine  
LAMBERT Gilles  
MARCOURT Philippe  
MASI Clélio  
MESMACQUE Bruno  
VERSCHEURE Gilles

## MEDAILLE GRAND OR

BODART Yves  
CARON Christian  
CARRE Jean-Paul  
GOKELAERT Claude  
PASCUAL Georges  
SAGOT Eric

## MEDAILLE VERMEIL

BAL Jean-Pierre  
CAPRON Sylvie  
CAREYE Jean-Luc  
DACQUIN Marc  
DELOBEL Hervé  
EVRARD Patrice  
LE GARREC Dominique  
ROBERT Patrick

## MEDAILLE OR AGRICOLE

MASSON Alain



8 mai 2016



# Commémorations



Le 18 juin 2016



Le 28 août 2016, Commémoration du Comité du Mémorial du Blockhaus



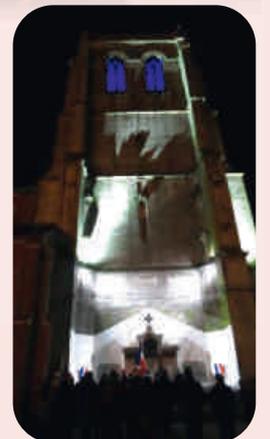
Le 11 novembre 2016



Le 5 Décembre 2016, gare de Watten-Eperlecques, hommage aux Morts pour la France, pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie



POUR NE JAMAIS OUBLIER  
Hommage à nos frères d'armes qui ont combattu  
- en Extrême-Orient de 1945 à 1954  
- en Afrique du Nord de 1954 à 1964  
Plaque inaugurée le 5 décembre 2009  
Les anciens combattants d'Eperlecques et Watten



Nous remercions toutes les personnes qui nous accompagnent à chaque commémoration et qui perpétuent le devoir de mémoire.



## Le CMJ d'Eperlecques c'est :

18 rencontres en 2016 !!

- 6 participations aux commémorations
- 5 moments de rencontres et d'échanges
- 7 séances de travail, de réflexion et de réalisation

### **Les cérémonies du souvenir et commémorations :**

Le souvenir des déportés par le Comité du Mémorial  
La remise de médailles du travail  
La cérémonie du souvenir avec les anciens combattants  
La cérémonie patriotique au mémorial du souvenir  
La commémorations de l'Armistice de 1918  
La journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France"  
pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

### **Les commémorations en images**



### **Les actions en images**

### **Les rencontres et échanges:**

La chasse à l'œuf  
La rencontre des résidents de la MAS  
La participation au Téléthon  
La cérémonie du remise du chèque



### **Les séances de travail :**

La rencontre avec Mme Virgine Macrel, présidente l'association « l'Etoile des Arts » dans le but de définir des thèmes pour décorer les abribus du village  
La poursuite du projet avec « l'Etoile des Arts », préparation des dessins sur les thèmes choisis  
A la conquête des Abribus ! tentative de ponçage de l'abribus du Gandspette, cependant force est de constater que celui-ci est trop vétuste et devra être changé.  
L'atelier de peinture avec l'association « l'Etoile des Arts » :  
La préparation de nos participations au Téléthon  
La préparation des vœux 2016



Adjointe aux affaires scolaires, culturelles et CMJ:

Valérie PETIT

Tél: 03.21.93.11.93

E-mail: [valerie.petit@mairie-eperlecques.fr](mailto:valerie.petit@mairie-eperlecques.fr)



# Inaugurations



**Le 15 mai 2016**

Que d'émotions lors de l'inauguration de la rampe de lancement de bombe V1 au Blockhaus d'Eperlecques !

Au cœur de la forêt d'Eperlecques et sous un beau soleil, Hubert De Mégille accompagné de Laurent Denis, Sophie Warot, François Decoster et Brigitte Bourguignon, ont mis en lumière le travail de toute l'équipe qui s'évertue à entretenir, préserver cet édifice, emblème historique de notre territoire.

Transmettre la mémoire des soldats alliés prisonniers morts pendant la seconde guerre mondiale, une action largement saluée et félicitée qui contribue à l'attractivité de notre territoire. Cette rampe unique en France a pu être réalisée grâce au savoir faire de l'entreprise Lebriez.

Merci à l'ensemble des élus, aux membres du conseil municipal des jeunes, aux membres de l'UNC, aux habitants d'être venus partager ce moment important dans l'histoire du Blockhaus !

Comme si bien dit "Que serait-ce Eperlecques sans son Blockhaus !"

Un site à découvrir ou à redécouvrir en famille pour transmettre l'histoire à vos enfants.

Téléchargez ces documents sur [www.mairie-eperlecques.fr](http://www.mairie-eperlecques.fr)



**Le 21 aout 2016**

Inauguration des plaques commémoratives en l'honneur des aviateurs tombés à Eperlecques pendant la seconde Guerre Mondiale



# Multi-Accueil « La Forêt Enchantée »

A la crèche municipale d'Eperlecques, les bébés découvrent de nombreuses activités...



## La Forêt Enchantée fait son CARNIVAL...

Pirates, Princesses, Pompiers, Licorne, Abeilles, chiens... ont pu jouer et danser tous ensemble sur des airs de Carnaval avant de prendre le goûter confectionné le matin même par les enfants.

## Chasse aux œufs de Pâques

Parents et enfants sont venus aider « Roussette » la Poule qui s'est fait voler ses œufs. Après avoir caressé notre jolie poule (pour les moins peureux), les 35 familles sont allées à la recherche des œufs cachés sur 2 parcours, un en intérieur adapté aux plus petits et l'autre dans le jardin du Multi Accueil pour les plus grands.



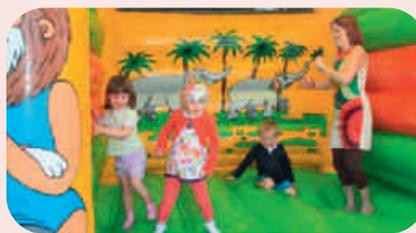
## Les Ateliers des Parents...

Ces temps entre Parent et enfant permettent aux parents de découvrir tout ce dont sont capables leurs enfants mais aussi de discuter entre parents et avec les professionnelles de la structure.



## Kermesse à La Forêt Enchantée

Les familles de « La Forêt Enchantée » et du RAM « Les P'tits Lutins » se sont donné rendez-vous afin de passer un moment de jeu avec leurs enfants sous le soleil d'Eperlecques.



## La Forêt Enchantée fête HALLOWEEN

Les enfants sont venus parés de leurs déguisements effrayants afin de partager ensemble un goûter « orange » qu'ils avaient réalisé eux-même la veille. Au menu soupe au Potimarron et Tarte à la Citrouille.

## Le Téléthon

Pour la première année, en 2016, les enfants et leurs familles mais aussi l'équipe du Multi Accueil se sont engagés dans le Téléthon. Cette très belle première participation des familles s'inclue dans le bénéfice record de la commune.



## Un Noël Enchanté à Eperlecques...

Le Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants afin de leur offrir un petit cadeau (livre offert par la commune) ainsi qu'une réalisation des enfants pour leurs parents. Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'un buffet de Noël bien garni de chocolat chaud, de brioches, bonbons et clémentines. Tout le monde est reparti content et prêt pour les fêtes de fin d'année.

# Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s : R.A.M.



Au Relais Assistants Maternels , les petits et les grands réalisent de nombreuses activités



Petits et grands se sont déguisés à l'occasion du Carnaval



La chasse à l'œuf a toujours du succès devant les petits gourmands



Sortie à la ferme pédagogique

Cette année, le RAM a rejoint la crèche pour la kermesse : stands de pêche aux canards et de chamboule tout pour les assistantes maternelles.



A l'occasion de la journée nationale des assistants maternels, le RAM a ouvert ses portes le 19 Décembre 2016 au public.



## La fête de Noël

Organisée avec le multi-accueil La forêt enchantée, les enfants, parents et Assistantes Maternelles ont partagé un moment agréable face à la représentation du spectacle « P'tit bidon » de la compagnie Chaboti suivi d'un goûter et de la traditionnelle photo avec le Père Noël.

### Coordonnées :

Relais Assistants Maternels « Les p'tits lutins »

5 la place

62910 EPERLECQUES

06.58.39.42.09

ram@mairie-eperlecques.fr



### Les permanences ont lieu :

- le lundi de 13h30 à 17h à l'antenne de Nordausques;
- le mardi de 13h30 à 16h à l'antenne de Nordausques;
- le vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au RAM d'Eperlecques.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la Responsable du RAM : Angélique ROELANDT.

# Retour sur Octobre en fête !



Week-end du 1er et 2 octobre 2016 : Concours de citrouilles décorées, exposition de Playmobil, la Ducasse, les démonstrations de danse Country, l'harmonie, les nouveaux arrivants...



C'était le dimanche 9 octobre ! Passage des Motos pour Audomarose à Eperlecques, ce sont plus de 800 motos qui ont occupé le parking des Cerisiers



Grâce à vous, ce sont 1403,95 € qui ont été récoltés grâce à la Marche Rose du Dimanche 30 octobre 2016 organisée par l'association Pas'APA en partenariat avec la ville en faveur d'Audomarose ! Rendez-vous l'année prochaine...

# Retour sur Octobre en fête !



Une semaine de Stage de cirque avec les Renzo, du 24 au 28 octobre 2016



Séniors en fête ! Dimanche 16 octobre 2016

La bourse aux vêtements organisée par le CCAS



Nos doyens mis à l'honneur :  
Raymond TALLEUX  
Marie Thérèse PENET



Journée Halloween, le 28 octobre 2016! Les diabolins en fête et soirée Ado'alloween!!!



## **Soirée Crêpes !**

**Merci aux associations pour leur participation  
et aux nombreux bénévoles venus relever le défi !**



Les associations Eperlecquoises ont de nouveau participé au Téléthon avec des stands, des démonstrations et initiations diverses et variées avec le Karaté, Full Contact, Danse et Bouge, la Country, le Tir à l'arc, la gymnastique Volontaire, l'Harmonie la renaissance, l'école de musique, le CMJ...

Retour sur le Téléthon les 2 & 3 décembre 2016

Téléthon



Encore une fois cette année, nos partenaires ont répondu présents en apportant les aliments pour confectionner les crêpes. On remercie nos fournisseurs pour les marchandises : la farine aux boulangers, le jambon aux bouchers... Enfin merci à Market fidèle partenaire de cette magnifique mobilisation solidaire en faveur de l'AFM Téléthon.

**10701,90 € récoltés !**





## 2016 c'était aussi...

### Les départs en retraite



Monsieur Biecq

Régine Vanoc



### Distribution des calculatrices, rentrée 2016



Distribution des calculatrices par les conseillers départementaux pour les collégiens de Jacques Prévert.

### Les jeunes « citoyens » Eperlecquois



Réception pour les jeunes citoyens ayant atteint la majorité, ils se sont vu remettre le livret "citoyen" et plus tard leur carte d'électeur.

### La bibliothèque municipale



La gestion des livres est désormais informatisée et mutualisée avec l'aide de la CASO. L'ensemble des bibliothèques de la CASO sont mises en réseau progressivement.

**LA BOITE A LIRE :** Il y en a 2, une près de la bibliothèque et une à Bleue-Maison sur le parking près de l'école. Informations disponibles sur le site de la CASO.



Un projet réalisé afin de diversifier l'offre de lecture et l'amener dans la rue, dès 2016, la Bibliothèque d'Agglomération de Saint-Omer a mis en place dans les communes de l'agglomération, qui en ont exprimé le souhait, des boîtes à lire. C'est une boîte contenant des livres en accès libre. On peut y retirer un livre et le redéposer après lecture ou y amener ses propres livres, ceux qui encombrant nos armoires afin de leur donner une nouvelle vie et de les partager avec les lecteurs de la commune, ou de l'agglomération !

### Une daine à Eperlecques devient la mascotte du village !





## Les associations d'Eperlecques

Danse & Bouge, 03.21.93.94.33
Running club, 03.21.93.54.33
Association du Personnel Communal, 03.21.93.11.93
Musique la Renaissance, 03.21.19.22.60
Association des Donneurs de Sang, 03.21.93.87.04
Théâtre Club Eperlecquois, 03.21.38.50.71
Musicalliance, 03.21.98.08.92
Accueil Détente et Loisirs, 03.21.93.50.80
Supporters du C.A.E. Allez les bleus, 03.21.93.08.66
Club de Gymnastique Volontaire, 03.21.38.25.68
Les Amis du Théâtre, 03.21.98.58.26
La Cible Eperlecquoise, 03.21.38.33.72
Les Archers Réunis, 03.21.11.79.82
Association du Secours Populaire, 03.21.93.25.89
Club Omnisport d'Eperlecques, 03.21.93.25.89
Tennis de Table, 03.21.95.00.27
Loisir Animation Jeunesse d'Eperlecques, 03.21.93.11.93
Société de Chasse, 03.21.93.32.70
Les Archers Bleue-Maison, 03.21.88.42.81
Club de Karaté Taï Jitsu d'Eperlecques, 06.72.58.22.39
Les Archers du Centre, 03.21.11.10
Amicale des Ecoles Publiques, 03.21.88.49.66
L'A.P.E.L. Saint-Joseph, 03.21.12.61.74
Association des Médaillés du Travail, 03.28.68.82.67
L'Etoile des Arts, 03.21.93.94.19
Union des Professionnels d'Eperlecques, 03.21.39.28.29
Les Amis Bénévoles de la MAS, 03.21.93.92.18
C.A.E. (Club Athlétique Eperlecquois), 03.21.93.92.98 siège
Association pour le Mémorial, 03.21.88.41.99
Association Rencontre Couture Tricot Crochet, 06.74.71.90.43
Les Anciens Combattants, 03.21.93.46.84
Santiago Dancer's, 07.61.41.21.88
Initiative Eperlecques : 03.21.39.91.52
Association Pas'APA : 06 85 79 45 81
Epervois : 03 21 93 28 62
Club de Modélisme Naval de l'Aa : 03.21.34.43.46



L'agenda des festivités est désormais disponible en mairie ou en téléchargement sur [www.mairie-eperlecques.fr](http://www.mairie-eperlecques.fr)

JANVIER	FEBRU	MARS
<b>Mardi 01</b> : Fête de Noël <b>Mardi 08</b> : Assemblée générale de l'association des anciens combattants <b>Dimanche 09</b> : Des de sang <b>Mardi 15</b> : Journée déjeuné, Evénement y plus <b>Mardi 15</b> : Tricentenaire, Archers réunis <b>Dimanche 22</b> : Tricentenaire, Archers réunis	<b>Mardi 01</b> : Fête de Noël <b>Mardi 08</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 15</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 22</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 29</b> : Fête de Noël, Evénement y plus	<b>Mardi 01</b> : Fête de Noël <b>Mardi 08</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 15</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 22</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 29</b> : Fête de Noël, Evénement y plus

JULIET (2018)	AUGUSTE (2018)	SEPTEMBRE
<b>Dimanche 01</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Dimanche 08</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Lundi 08</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Mardi 09</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Vendredi 14</b> : Fête de l'été, Evénement y plus	<b>Mardi 01</b> : Fête de Noël <b>Mardi 08</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 15</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 22</b> : Fête de Noël, Evénement y plus <b>Mardi 29</b> : Fête de Noël, Evénement y plus	<b>Dimanche 01</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Dimanche 08</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Lundi 08</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Mardi 09</b> : Inauguration Terrain, Archers Réunis <b>Vendredi 14</b> : Fête de l'été, Evénement y plus





### L'association Pas'APA

signifie le Pas de la marche nordique et surtout APA comme Activité Physique Adaptée, car l'objectif est de proposer des séances autour du Bien Etre et des Activités physiques Adaptées à chacun.

#### Pas'APA propose

- de la marche nordique
- de la marche nordique santé (créneau idéal débutants et personnes ayant des difficultés pour marcher),
- de l'activité physique en salle avec tests physiques indispensables pour proposer des exercices adaptés aux possibilités de chacun,
- et du Qi Gong.

Le QI GONG, une gymnastique douce de santé chinoise, il fait partie de la Médecine Traditionnelle Chinoise, et a pour but d'harmoniser le mental, les émotions et le corps grâce à des mouvements doux, lents et souples.

Cette activité vise aussi à réduire le stress et à rééquilibrer le corps et l'esprit. Il est accessible à tous (sans condition physique particulière, sans critère d'âge).



**L'association compte aujourd'hui 80 adhérents, nos activités sont encadrées par des professionnels diplômés dans leur domaine ;**

#### Retrouvez-nous :

**Pour le Qi Gong :** lundi 9h30/10h30 : Maison de la paroisse Mère Theresa à Eperlecques

**Pour les Activités physiques Adaptées ;** Mardi 18h30/19h30 salle polyvalente à Eperlecques

**Pour la Marche Nordique :** Lundi 9h30/11h, mardi 9h30/11h, mercredi 17h30/19h, Jeudi Marche Nordique Santé (plus doux) 9h30/11h, nos rendez-vous sont fixes une semaine avant car les points de départ varient.

**Animation et cuisine bio autour de la santé et du bien être avec Yann,** animateur en atelier de cuisine santé Bio en petit groupe (Ateliers sur inscriptions pour 2017)

**Le dimanche :** participation de l'association aux randonnées des environs.

#### Nos actions reconduites chaque année :

- Marche en collaboration avec le Running Club d'Eperlecques lors des Boucles Eperlecquoises le jeudi de l'Ascension,
- Marche pour Audomarose
- Marche pour le Téléthon
- Participation au forum des associations à Sceneo en Septembre.



**Vous pouvez joindre directement notre association via**

**le mail :** [Assopasapa62@gmail.com](mailto:Assopasapa62@gmail.com)

**le téléphone :** Anna Lorthioy au 0685794581

**ou retrouver nos informations sur notre page facebook: Pas'APA Marche Nordique Sport Santé Eperlecques**



# Running club Eperlecques



Dans la joie et la bonne humeur...



Le mardi 19h45 Stade Delezoïde

Le Dimanche 9h30 Parking de la mairie

Renseignements: [rc.eperlecques@gmail.com](mailto:rc.eperlecques@gmail.com)

2016 : 1ère édition du challenge **Courir Autour de Saint Omer**  
Bravo aux coureurs d'Eperlecques sur le podium de leur catégorie  
**Anna, Chloé, Anthony, Gérald, Michel et Sylvain**

Nos rendez-vous:

## Le 25 mai 2017

*11ème édition Boucles Eperlecquoises*

- ⇒ 5kms ouverte à tous
- ⇒ 10 kms comptant pour le challenge de la C.A.S.O.
- ⇒ Parcours de marche en partenariat avec l'association Pas'APA MARCHÉ NORDIQUE EPERLECQUES

## Le 3 Juin 2017

*Soirée repas du running → ouverte à tous*



# Danse & Bouge

L'association créée en 2012 connaît toujours autant de succès depuis sa création.

Pour cette saison 2016/2017, tous les groupes de danse **Hip Hop** affichent complet.

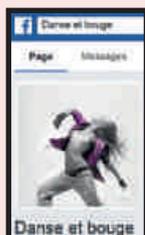
La principale activité de l'association est accessible pour les filles et les garçons dès l'âge de 7 ans. Avec les Kids (7/8ans), Oxygène (9/10 ans), Over Game (11/13 ans), No Limit (Ados Catégorie 1), Unité d'élite (Ados Catégorie 2) et No Complex (Adultes).

## A noter dans vos agenda

**GALA de DANSE**  
**Vendredi 23 Juin 2017**  
**Salle des sports à 20h**  
*(Places à réserver au*  
*Café de la mairie en juin)*

La **ZUMBA**, un programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité, un regain d'énergie et un bien-être absolu après chaque session.

**Amandine vous accueille les jeudis soir à la salle de sports de 18h à 19h.**



Actus, Info, Questions sur la [page Facebook](#) :  
**Danse et Bouge**



Passion

Démonstration



Loisirs



Plaisir



Partage



Apprentissage



Break dance

Lorsqu'il fait beau le cours a lieu dans la cour de l'école du centre, comme ici, le 1er jour de l'Automne !

**La danse, pour le plaisir avant tout!!!**



## Souvenir du Mémorial

Association du Souvenir du Mémorial, l'édifice fut inauguré en 1966. Il a été construit par les habitants du Hameau des Sarts sous l'impulsion de l'Abbé Delozière.

Après 50 ans, d'importants travaux sont à réaliser. Une remise en état du Christ et du marbre a été effectuée en 2016 avec l'aide de la mairie et les fonds de l'association grâce aux manifestations (concours de cartes, brocante sur le parking du Blockhaus en Juillet). Suivant les recettes il faudra réaménager les abords et remettre en état les plaques.

Venez nombreux, participants et brocanteurs, par votre présence vous contribuez à entretenir le devoir de mémoire.

### Pour info:

- ⇒ Concours de cartes avec les anciens combattants le 4 mars
- ⇒ Souvenir des déportés le 30 avril
- ⇒ Brocante le 9 juillet
- ⇒ Cérémonie patriotique le 27 août

Le président du Comité : Marc Rézenthel



## Accueil et détente

Le Club Accueil et Détente ne s'est pas ennuyé cette année, en commençant par la galette des rois, moment de partage où les rois et les reines d'un jour étaient à l'honneur. Ensuite une sortie à l'Orphéon d'Hazebrouck puis le repas de printemps.

En juin, le voyage annuel à Urrugne (Pyrénées Atlantiques) à la découverte du pays basque et des produits du terroir. Puis ce fut une sortie dansante à Ghyvelde etc... Sans oublier les réunions du club le 1er et 3ème mardi de chaque mois.



Toutes les personnes intéressées peuvent venir nous rejoindre, elles seront les bienvenues. (03.21.93.50.80)



## APEL Ecole Saint-Joseph

**L'association de parents de l'école Saint-Joseph : une association dynamique qui est toujours là pour les enfants.**

- A la **rentrée**, l'APEL est là : proposition de kits de fournitures scolaires pour les familles.
- Pour le **téléthon**, l'APEL est là et se joint à la manifestation organisée par la municipalité : vente de roses, d'enveloppes et de biscuits confectionnés par les élèves de l'école avec leurs enseignantes.
- A **Noël**, l'APEL est là : marché de Noël avec des compositions florales et préparation de la salle des fêtes pour le spectacle donné par les élèves de l'école.
- Pour les **sorties pédagogiques**, l'APEL est là : ventes de brioches, aide aux enseignantes pour l'encadrement des enfants.
- Pour le **carnaval**, l'APEL est là : cuisson des crêpes pour les enfants.
- Pour le **repas familial**, les **représentations des « Amis du théâtre »**, pour le **loto**, pour la **kermesse**, l'APEL est toujours là.



*Classe verte des CM*



*Participation au concours de potage organisé par la confrérie du Chou-fleur*



*Fête de Noël*





## *Les Amis du théâtre*



*Des joyeux lurons, jeunes et moins jeunes  
qui montent un spectacle,  
sous la présidence de Christelle Godart,  
au profit de l'école Saint-Joseph.  
Les répétitions commencent en janvier et  
les représentations se déroulent en mars.  
Eclats de rire au rendez-vous!*



*Prochaines dates:  
Samedis 11 et 18 mars.  
Dimanches 12 et 19 mars.*



## ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Association déclarée n° 967 du 10/12/1974 - Journal Officiel du 1/01/1975  
Président : Alain DENIS



Le don du Sang est un geste de partage avec une personne que l'on ne connaît pas et qui n'a pas la chance d'être en bonne santé comme nous, elle a besoin de nous pour survivre, soit après une maladie ou un accident. Ne soyons pas égoïstes, pensons à tout le bien que nous pouvons faire avec un don !

On peut donner jusqu'à la veille de ses 71 ans, alors pourquoi ne pas faire ce petit geste qui sauve des vies.

### PROCHAINES COLLECTES EN 2017:

21 Janvier 2017

1er Avril 2017

3 Juin 2017

26 Août 2017

25 Novembre 2017

Président : Alain DENIS .....03.21.93.87.04    Secrétaire : Marie-Paule DENIS 03.21.93.87.04

Trésorier : Francis DEICKE .....03.21.93.91.99

## Don au Secours Populaire

Depuis une dizaine d'années un Comité de Secours Populaire a été créé pour venir en aide aux personnes en situation difficile. Le local se situe à Bleue-Maison, à proximité de l'école. Il est ouvert le 7 de chaque mois ainsi que le dernier jeudi de chaque mois de 15h à 16h (cf. planning à la grille d'entrée).

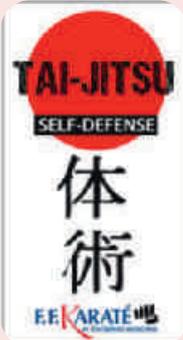


L'aide apportée est essentiellement alimentaire avec le concours du Comité Départemental d'Arras ainsi que les aides ponctuelles provenant des bénéfices réalisés lors des séances théâtrales organisées par le T.C.E en octobre.

Pour tout renseignement : M. GUYOT, Président au 03.21.93.25.89



## KARATE TAI-JITSU D'EPERLEQUES



Le Karaté Tai-Jitsu ou « techniques du corps » est une méthode de self-défense de la FFkaraté en réponse à diverses formes d'attaques. La défense est très efficace en utilisant des techniques combinées du karaté, du judo et de l'aïkido.

**Au club : Le Téléthon, le goûter de Noël :**



**Stage des Experts Japonais, Paris**



**En stage National Tai Jitsu A Compiègne**



**Ca bouge au KTJE !**

Le Karaté Full Contact ou Karaté Contact est un sport issu du karaté et des différents arts martiaux, appartenant aux formes de boxes pieds-poings nées aux États-Unis dans les années 1960 et 1970. Il utilise des techniques de pieds et de poings qui suivent des règles strictes garantissant un maximum de sécurité.

**Stage avec Dominique Valéra, 9è Dan**



**Les ceintures noires du Full en formation au Diplôme d'Animateur Fédéral en Ligue**



**M. PETIT, Educateur Sportif Tél : 06 70 53 31 15.**

Cours à la salle de sport d'Eperlecques :

**Pour les enfants de 17h45 à 19h, le mercredi soir,**

**Pour les adultes de 19h à 20h30, le mercredi et le vendredi.**

<https://www.facebook.com/KarateTaiJitsuEperlecques>



# CIBLE EPERLECQUOISE

## 100 PODIUMS POUR LA SAISON 2015/2016



Se sont distingués:

**Catégorie Vétérans + 60 ans:** Richard LAINE, Champion régional en salle

**Catégorie Sénior:** Virginie MACREL, Championne départementale en salle

**Catégorie Benjamins:** Noé LOOTVOET 4 titres: Champion départemental en salle, Champion régional en salle, Champion national en salle et une médaille de BRONZE au championnat national extérieur

**Catégorie Poussin:** Maxime GOUDENOVE 5 titres: Champion départemental en salle, Champion régional en salle, Champion national en salle, Champion régional extérieur, Challenger National extérieur 2015/2016 avec 528 pts

Honorine MACREL, Championne départementale en salle

**Catégorie Séniors:** Sabrina LOOTVOET 1ère tir en salle à Annezin

**Catégorie Cadets:** Pauline DECROIX 4 fois 1ère Tir en salle à Hennin Beaumont, Faumont, Courchelettes et Anzin, 1ère Tir extérieur à Harnes

**Catégorie Benjamins:** Yannis GRAVE 1er Tir extérieur à Harnes

**Catégorie Poussins:** Mathis PAUX 2 fois 1er Tir départemental des jeunes et Tir extérieur à Noeux Les Mines

**Initiation pour les adultes : le mardi de 17 h à 20 h, pour les jeunes le mercredi de 15 h à 17 h, à la salle des sports d'Eperlecques. Possibilité de s'entraîner à l'extérieur à la Maison des Archers de Bleue-Maison.**

**Renseignements : 03.21.38.33.72**

**LE ROY 2016 : Georges DUHAMEL**

Mardi 14 juin 2016, la Cible Eperlecquoise a organisé le Tir du Roy à la salle des sports d'Eperlecques obtenu par Georges Duhamel à la 2ème flèche.



**Le PRINCE 2016 : Yannis GRAVE**

Le 27 Avril 2016 à la 3ème flèche



Remise des Trophées, Juin 2016



15 mai 2016, Noé LOOTVOET  
Médaille de BRONZE

**La saison 2016/2017 commence bien, 4 jeunes et un adulte ont fait le déplacement le 23 octobre à Fruges, ils ont remporté 5 PODIUMS**

**POUSSINS**

Maxime GOUDENOVE 1ère place avec 498 pts  
Adrien LEDUC 2ème place

**CADETTE**

Pauline DECROIX 1ère place avec 454 pts



**BENJAMINS**

Erwan VERSCHEURE 1ère place avec 512 pts

**VETERANS PLUS DE 60 ans**

Bernard DEBREU 2ème place



# L'amicale de l'école des 3 sites

Nous nous appelons Perrine, Claudie, Richard, Caroline, Nicolas, Aurore, Jérôme, Julie et Tatiana. Nos enfants sont scolarisés sur les sites du Centre, de Bleue Maison et du Gandspette. Comme chaque parent, nous sommes préoccupés par l'avenir et l'éducation de nos enfants. Nous avons tous une activité professionnelle et nous avons choisi, de façon totalement bénévole, de donner de notre temps dans le cadre de l'Amicale des parents d'élèves.

Durant l'année 2016, nous avons organisé une randonnée pédestre, une brocante couverte, des ventes de petits pains et notre traditionnelle kermesse de fin d'année.

Depuis la rentrée, nous sommes intervenus avec chaque enfant pendant les NAP pour confectionner des jacinthes et nous venons de clôturer notre kermesse de Noël qui a été une très belle réussite !



Grâce aux bénéfices réalisés, nous pouvons financer, en cette fin d'année, une sortie au cinéma pour les classes de primaire et une commande auprès du Père Noël pour les élèves de maternelle.

Nous avons également donné à chaque enseignant un budget pour l'année et nous allons comme tous les ans financer les voyages scolaires de fin d'année, l'achat de jeux dans les écoles et des dictionnaires pour les CM2.

Merci à la commune pour son soutien.

Merci aux enseignants pour tout le travail fait avec nos enfants et pour leurs encouragements et leur aide.

Et un grand merci aux parents qui nous font confiance, qui participent et s'investissent dans les projets de l'Amicale.

Merci pour les enfants !

*Les membres de l'Amicale des parents d'élèves de l'école des trois sites d'Eperlecques*



## Les manifestations 2017 :

**Samedi 21 janvier :**

*Le carnaval des enfants*

**Dimanche 5 mars :**

*Loto*

**Dimanche 21 mai :**

*Randonnée pédestre familiale*

**Samedi 17 juin :**

*Kermesse de fin d'année*



# C.A.E.



Participez à la vie du club, rejoignez-nous

## LE CLUB DES SUPPORTERS "ALLEZ LES BLEUS"

Vie du club :

Siège au Café de la Mairie : 03.21.93.92.98



Félicitations aux séniors B, Champions de 1ère division en juin dernier.

Les équipes de jeunes ont la possibilité de participer à de nombreux tournois durant toute l'année. Le club remercie et souligne l'investissement de tous les dirigeants, qui accompagnent ces jeunes pendant toute la saison.



Ici, les U11 classés 4<sup>ème</sup>, lors du tournoi en salle d'Arques en décembre.



## Le CAE, c'est aussi la solidarité...

Le jeune Thomas Saint-Martin, gravement blessé, a reçu de ses copains, des dirigeants et de tout le club un immense et solide soutien.

**Il s'est occupé de vos petits, il peut maintenant s'occuper des siens.**



Il a été organisé comme chaque année par le club des supporters le samedi 10 décembre. Tous les joueurs, des débutants aux U11, étaient invités pour fêter Noël. Des chocolats, un « sous-maillot » et de nombreux lots suite à une tombola leur ont été offerts.



Un visage que des centaines de jeunes ont beaucoup apprécié les mercredis, celui d'**Yves-Marie VanRooy** qui a souhaité quitter ses fonctions au sein du club. Il avait en charge tous les débutants depuis de nombreuses années. Merci à lui pour tous les services rendus au club.

## Arbre de Noël

**Merci au Club des supporters.**

### Prochaines manifestations du CAE

- *Tournoi en salle Jean-René Lavogiez* : du Dimanche 12 au Samedi 18 février 2017
- *11<sup>ème</sup> Challenge Bernard Béclin* : Samedi 27 mai 2017 (veille de la Fête des mères)
- *4<sup>ème</sup> Tournoi de sixte* : Samedi 3 juin 2017
- *Journée des Jeunes* : Dimanche 4 juin 2017
- *Loto* : Samedi 18 novembre 2017
- *Brocante en salle* : Dimanche 26 novembre 2017





# Maison d'Accueil Spécialisée

## Février 2016 : « Le Carnaval »

Le mercredi 10 février 2016, les carnavaliers du Domaine de Rachel étaient heureux d'accueillir la troupe « la bande à Roxane ». L'ambiance était au rendez-vous ! Résidents, professionnels, sans oublier les invités et les familles qui se sont prêtées au jeu. La fête fut égayée par de beaux costumes.



## Mars 2016 : « Le Loto »

Le samedi 12 mars a eu lieu, dans la Salle des Sports, le loto organisé par « Les Amis Bénévoles de la MAS ». Cette manifestation est importante pour le « Domaine de Rachel ». En effet, les bénévoles permettent d'organiser des temps d'animations festives pour les résidents tout au long de l'année. Un spectacle, des chants, des danses... tout ce qui permet d'amener de la Vie...



## Avril 2016 : « Le Parcours du Cœur »

C'est le samedi 2 avril par un temps frais et gris que le Parcours du Cœur 2016 a été apprécié par un grand nombre de participants parmi lesquels beaucoup de résidents de la MAS. Et c'est dans la convivialité que chacun a pu aller à son rythme le long des chemins champêtres parmi la nature au réveil...



## Mai 2016 : « Les Olympiades »

Le mercredi 11 mai, la MAS organisait pour la neuvième année consécutive « les Olympiades » c'est un moment de rencontre conviviale où les structures d'Accueil spécialisées régionales viennent concourir par équipes à diverses épreuves sportives adaptées... Cette année, 10 structures ont répondu présentes à cet événement qui doit en partie sa réussite à sa parfaite organisation grâce la collaboration étroite des professionnels, des bénévoles et des élèves du Lycée St Denis de Saint-Omer ...



## Juin 2016 : « La Fête de la Musique »

Comme chaque année la Maison d'Accueil Spécialisée « le Domaine de Rachel » participe à la Fête de la Musique et cette année, il a été proposé deux événements : un repas musical animé par un accordéoniste et une chanteuse, puis la démonstration de danse hip-hop par un groupe de jeunes de Bourbourg... Ces choix proposés ont permis aux résidents mélomanes d'apprécier ou de découvrir la variété de la musique d'hier et d'aujourd'hui...



## Juillet 2016 : « La Kermesse »

Le samedi 2 juillet a eu lieu la Kermesse de la MAS et cette fête est un moment privilégié de l'établissement où se rencontrent les professionnels, les familles et amis des résidents. Cette année le thème de la fête était « Paris à la Belle Epoque ». Composé de professionnels et de résidents, le spectacle musical « Paris s'éveille » a enthousiasmé le public au-delà des espérances, la preuve les petites larmes qui par endroits, au coin des yeux ont révélé que les cœurs étaient attendris ...





### **Septembre 2016 : « Confirmation »**

Le samedi 24 septembre en la Cathédrale Notre-Dame des Miracles de Saint-Omer, Mgr Jean-Paul Jaeger Évêque d'Arras a confirmé du sacrement de la Confirmation 13 personnes dont 4 résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée du Domaine de Rachel en présence des Abbés Laurent Boucly, Hubert Renard et Jean Sauty. Durant un peu plus d'une année, nos 4 confirmands résidents à la MAS avaient suivi une catéchèse adaptée et enseignée par la Pastorale des Personnes Handicapées de Saint-Omer avec l'aide des familles et de bénévoles dans les salles de la Maison Paroissiale d'Eperlecques. Nos confirmands avaient également participé à plusieurs temps forts comme le pèlerinage à Lourdes grâce à l'Hospitalité diocésaine d'Arras.



### **Octobre 2016 : « Brocante »**

Comme chaque année a eu lieu la brocante au sein de la MAS où beaucoup d'habités sont venus chiner la bonne affaire ou le coup de cœur. Inversement certains résidents en ont profité pour arpenter le Ganspette rendu zone piétonne pour la brocante ainsi chacun a pu y trouver son compte...

### **« Nomination au Parcours du Cœur 2016 »**

A Lille le samedi 8 octobre, la Fédération Française de Cardiologie Nord Pas-de-Calais organisait la remise des prix « Parcours du cœur 2016 » et la MAS d'Eperlecques avait été nominée dans la catégorie « Dynamisme » mais même si cela n'a pas été suffisant pour ramener le trophée cette année, l'engagement a été pris pour tout mettre en œuvre afin de décrocher le prix en 2017...

### **« Opération Brioches »**

Les 6 et 7 octobre 2016, plus de 500 brioches ont été vendues lors de « l'Opération Brioches », ceci grâce à la participation des parents, des résidents, des bénévoles et des professionnels de la MAS. Nous disons un grand « MERCI » aux personnes pour leurs gestes de solidarité et de générosité.



### **Novembre 2016 : « Quand la télévision France 3 Lille rend visite à la MAS »**

Le 4 novembre au matin, le magazine « Sortir en Nord Pas de Calais » de FR3 Lille est venu tourner son émission en directe à la MAS d'Eperlecques où M. Benoit Daveau éleveur de lamas « Les lamas d'Ecorigan » à Zutkerque présentait quelques animaux de son élevage. Depuis quelques années, celui-ci a mis en place un programme éducatif adapté aux personnes fragilisées tel que le toucher du pelage et l'éveil au tissage de la laine.



### **Décembre 2016 : « Téléthon »**

Au Téléthon du 3 décembre, des résidents de la MAS avec des membres du Conseil Municipal Jeunes ont pris part à l'animation du Téléthon grâce au stand de la Boccia, il y avait une sacré ambiance dans la salle des sports. Qu'il est bon être acteur et se sentir utile.

**Prochaines dates de rendez-vous 2017 :**  
**Samedi 18 mars :** le Loto à la Salle des Sports  
**Samedi 1er avril :** le Parcours du Cœur départ de la MAS  
**Mercredi 24 mai :** les Olympiades à la Salle des Sports  
**Samedi 1er juillet :** la Kermesse à la M.A.S.

# Bonne Année! 2017

**Concours de citrouilles  
décorées le 2 octobre 2016 :  
Merci et bravo  
à tous les enfants !**

*Catégorie 3 à 5 ans la gagnante est Jade Desoutter*

*Catégorie 5 à 10 ans les gagnants sont Allan Trojanowski et Emilien Brasseur*